VENDREDI 14 JUIN 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1787
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Feader : toujours la colère...

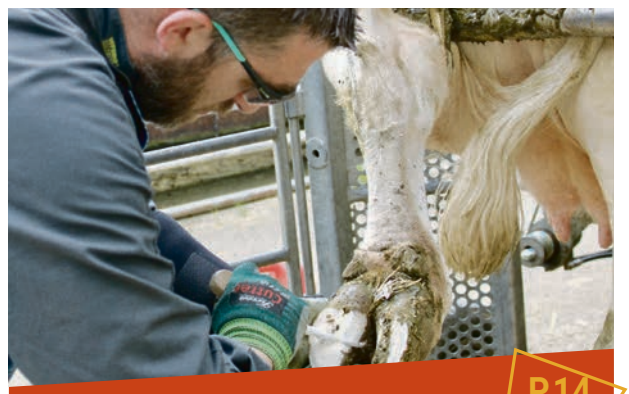


Une délégation emmenée par la FDSEA et les JA de Saône-et-Loire est intervenue, le 11 juin, lors de la Conférence régionale agricole qui se tenait à Dijon. Une fois de plus, c'est la gestion des fonds Feader par la Région et les retards de paiements constatés qui motivaient cette réaction de colère. Au-delà de la situation de la Saône-et-Loire, les protestataires résumaient le sentiment de bon nombre d'agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, sans nouvelles des aides dont ils pourraient bénéficier, depuis plusieurs mois.

Page 09



P.05
ACTUALITÉS
Sinistres climatiques // Des millions d'euros de dégâts dans l'Yonne



P.14
PRODUCTIONS
Parage des bovins // Premiers pas bien engagés



P.16
DOSSIER
Équipements // Spécial bâtiments agricoles





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SICAFOME: ÉVOLUTION CONSTANTE

.05 SINISTRES CLIMATIQUES: DES MILLIONS D'EUROS DE DÉGÂTS

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE: DIFFICILE DE SAVOIR À QUOI S'ATTENDRE POUR LA RÉCOLTE

.07 BIENVENUE À LA FERME: UNE « FERME » QUI VOUS OUVRAIT L'APPÉTIT

.08 FORMATION: LA VENTE DIRECTE COMME ÉCOLE DE COMMERCE

.09 FEADER: LA COLÈRE S'INVITE À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

.10 ANEFA: UNE BELLE PREMIÈRE

.11 CUMA: RETOUR SUR L'AG DE TERRITOIRE DE PUISAYE-FORTERRE

ACTUALITÉ // RÉGION

.12 INTERVIEW: « SUR LA DJA, DES CRITÈRES SONT ENCORE À CLARIFIER »

ACTUALITÉ // FRANCE

.13 JEUNES AGRICULTEURS: UN RAPPORT D'ORIENTATION POUR MAÎTRISER L'AVENIR

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.14 POUSSE DE L'HERBE: UNE ENTREPRISE DIJONNAISE EN PREMIÈRE LIGNE

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 BIENVENUE À LA FERME: LE GOÛT DE L'ENFANCE

DOSSIER //

.16 SPÉCIAL BÂTIMENTS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.27 RENDEZ-VOUS AUX JARDINS: BEAUTÉ AGRICOLE

RURALITÉ // SANTÉ

.28 PRÉVENTION: ÉVALUER SES BESOINS ET ADAPTER SON EXPLOITATION AVEC LA MSA

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 SPORT: QUAND L'AGRICOLE MET LA TÊTE DANS LE GUIDON !

.40 ANNÉE OLYMPIQUE: CHEZ LES SOCCARD, LA NATATION SE PRATIQUE EN FAMILLE



// LE DESSIN

// EN BREF

Européennes Jérémy Decerle devrait finalement perdre son siège

Après affinage des résultats, la liste centriste Renaissance ne recueillerait que 14,6 % des voix, lui assurant finalement 13 élus. L'ancien président des Jeunes agriculteurs Jérémy Decerle, 14e de la liste, ne devrait donc pas retrouver son siège au Parlement européen. Alors que l'eurodéputée sortante Irène Tolleret ne se représentait pas, le groupe Renaissance se retrouve sans spécialiste des questions agricoles. Globalement, une perte d'influence française au Parlement européen sur les dossiers agricoles est à prévoir, beaucoup des élus français siégeant à la commission de l'Agriculture n'étant pas réélus: Benoît Biteau (Verts), Anne Sander (LR) ou encore Gilles Lebreton (RN), qui, lui, ne se représentait pas. Le seul à conserver son siège est le socialiste Christophe Clergeau. Les nouveaux eurodéputés français intéressés par les questions agricoles devraient donc être Gilles Pennelle et l'agricultrice Valérie Deloge pour le RN, Arash Saeidi pour LFI, et la céréalière Céline Imart pour LR. Selon les résultats définitifs, le RN a récolté 31,37 % des voix, la liste de la majorité présidentielle 14,6 %, le PS 13,83 %, LFI 9,89 %, LR 7,25 %, EE-LV 5,5 % et Reconquête 5,47 %.

Parlement Macron dissout l'Assemblée nationale, trois textes agricoles dans l'incertitude

À l'issue des élections européennes du 9 juin, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale. Lors d'une allocution, il a déclaré: *« Après avoir procédé aux consultations prévues à l'article douze de notre Constitution, j'ai décidé de vous redonner le choix de notre avenir parlementaire par le vote »*. Et d'ajouter: *« Je signerai dans quelques instants le décret de convocation des élections législatives qui se tiendront le 30 juin pour le premier tour et le 7 juillet pour le second »*. La dissolution de l'Assemblée nationale entraîne la suspension de tous les textes en instance, qui doivent être redéposés et examinés à nouveau par la nouvelle assemblée à l'issue des élections législatives. Le gouvernement peut reprendre les projets de loi en les redéposant devant la nouvelle Assemblée. Mais ils repartent alors à zéro dans la navette parlementaire et doivent suivre l'intégralité du processus législatif habituel. Dans le secteur agricole, cette annonce intervient alors que le Sénat entamait la première lecture du projet de loi d'orientation agricole (LOA), et que le gouvernement a promis deux textes de loi à venir, projets ou propositions de loi: le premier devait porter sur les relations commerciales; il devait être rédigé après réception d'un rapport parlementaire *« entre le 17 et le 19 juin »*, pour aboutir dans l'idéal autour de la *« mi-juillet »*, en vue d'un probable examen à la rentrée. L'autre texte devait porter sur la séparation de la vente et du conseil des pesticides. Alors que la ministre déléguée à l'agriculture, Agnès Pannier-Runacher, qui devait porter ce texte, plaidait pour des aménagements, la droite voulait sa suppression pure et simple.

Égalim 4, LOA FNSEA et JA s'inquiètent du devenir des chantiers législatifs

La FNSEA et les JA ont fait part ce 10 juin de leurs craintes de voir *« remis en question »* par la dissolution de l'Assemblée les travaux engagés sur le projet de loi d'orientation agricole ou sur un renforcement du dispositif Égalim. *« Égalim, simplification, loi d'orientation… Autant de chantiers obtenus par le travail de notre réseau et dont l'aboutissement est remis en question, car il est suspendu aux décisions du gouvernement en place après les élections »* législatives, affirment dans un communiqué les Jeunes agriculteurs (JA). *« Les décisions politiques vis-à-vis de l'agriculture française risquent de ne pas être tenues »*, s'inquiète de son côté la FNSEA dans un communiqué séparé. Et d'appeler *« tous les partis politiques à mettre dans la feuille de route de leurs candidats aux élections législatives les propositions qu'elle a portées: dignité, revenu et simplification »*.

// EN IMAGE

Carottes 10 000 ha cultivés en France

9 998 ha exactement. Telle est la surface cultivée en France pour la production de carottes selon une récente étude d'Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture, en hausse de +1 % par rapport à 2023. Elles devraient permettre de récolter 333 600 tonnes de ce légume pour la campagne 2023-2024, soit une évolution de +1 %. C'est dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France que l'on trouve les principaux bassins de production. Agreste ajoute que les prix de mars 2024 ont été *« supérieurs de 10 % à ceux de mars 2023 et de 43 % à ceux de la moyenne 2018-2022 »* et que ce prix s'est maintenu à un haut niveau en avril 2024, même s'ils restent inférieurs de 6 % à ceux d'avril 2023, mais supérieurs de 35 % à leur moyenne quinquennale. Cependant, la demande intérieure reste toujours importante. La France a importé 118 530 tonnes de carottes entre mai 2023 et mars 2024 (-4 %), soit presque deux fois les exportations sur la même période (62 250 tonnes, en hausse record de +64 %).



iStock/AvalonStudio

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 123 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET DISSOLUTION

Ce qu'il faut retenir pour l'agriculture

Face à la montée de l'extrême-droite, plusieurs eurodéputés spécialistes sortants sont éjectés, à l'instar des agriculteurs Jérémy Decerle (Renew) et Benoît Biteau (EELV). Au RN, l'agricultrice de Saône-et-Loire Valérie Deloge fait son entrée au Parlement. En France, la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée dans la foulée par Emmanuel Macron met en suspens le sort des trois textes en cours d'élaboration ou d'examen : la LOA et les projets de texte sur les relations commerciales, et la séparation de la vente et du conseil.



La décision de dissolution rebat les cartes pour de nombreux dossiers agricoles.

Fort renouvellement des eurodéputés agricoles

En France, la liste du Rassemblement national de Jordan Bardella est arrivée, le 9 juin à l'issue des élections européennes, en première place (31,4 %) suivie de celle de la majorité présidentielle emmenée par Valérie Hayer (14,6 %) et la liste socialiste de Raphaël Glucksmann (13,8 %). Selon ces estimations, le RN obtiendrait 30 sièges (contre 18 actuellement) au Parlement européen. Ses élus Gilles Pennelle (15e de la liste) et l'agricultrice de Saône-et-Loire Valérie Deloge (20e) devraient donc rejoindre la commission de l'Agriculture (Comagri). La liste centriste Renaissance n'obtiendrait que 13 sièges (contre 23 aujourd'hui). L'eurodéputé sortant (et ancien président des Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire) Jérémy Decerle (14e) est donc éjecté. La liste socialiste Place publique enregistrerait 13 sièges (+6) et enverra donc Christophe Clergeau à la Comagri. La France insoumise avec 9,9 % enverrait 9 eurodéputés (+3 élus). Sur cette liste c'est Arash Saeidi qui pourrait rejoindre la Comagri. Derrière, les Républicains avec 7,2 % auraient 6 élus (-1) dont la céréalière Céline Imart. Les estimations donnent 5,5 % de suffrages aux Verts soit seulement 5 sièges alors qu'ils en avaient 12 lors de la précédente mandature. Dans ces conditions l'agriculteur Benoît Biteau (6e de la liste) n'est pas réélu. Enfin, Reconquête, mené par Marion Maréchal, avec 5,5 % obtiendrait 5 sièges.

Un hémicycle de plus en plus marqué à droite

D'après les résultats consolidés, la droite, représentée par le groupe PPE, parviendrait à conserver son rang de plus important groupe politique du Parlement européen avec près de 185 sièges (+8). Ses membres, les Allemands (environ 30 sièges), les Espagnols (22) et les Polonais (20) en tête, devraient être une nouvelle fois incontournables dans les négociations pour former une majorité. Les sociaux-démocrates du groupe S & D, deuxième force politique, devraient connaître une légère baisse de leur contingent (environ 137, -3). Mais le fait le plus marquant du scrutin devrait être la percée des partis eurosceptiques et d'extrême droite qui siègent actuellement au sein des groupes ECR et ID, que les projections (73 et 58) placent juste en dessous des centristes-libéraux de Renew qui devraient connaître le recul le plus important en nombre d'élus (79, -23). Si ces groupes parvenaient à s'allier entre eux et avec les nombreux eurodéputés non-inscrits (100), ils représenteraient une force politique de poids à Strasbourg. À noter également, le probable fort recul des Verts (52, -19) qui avaient joué un rôle lors de la formation de la précédente Commission européenne. Ces résultats provisoires semblent confirmer la tendance déjà observée lors de la neuvième mandature d'un morcellement politique de plus en plus important de l'hémicycle. L'obtention d'une majorité pour le prochain candidat à la tête de l'exécutif européen - qu'il s'agisse de la candidate du PPE Ursula von der Leyen ou non - apparaît, à ce stade, incertaine.

En France, la LOA repart a minima à zéro…

À l'issue des élections européennes du 9 juin, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale. Lors d'une allocution, il a déclaré : *« Après avoir procédé aux consultations prévues à l'article douze de notre Constitution, j'ai décidé de vous redonner le choix de notre avenir parlementaire par le vote »*. Et d'ajouter : *« Je signerai dans quelques instants le décret de convocation des élections législatives qui se tiendront le 30 juin pour le premier tour et le 7 juillet pour le second »*. La dissolution de l'Assemblée nationale entraîne la suspension de tous les textes en instance, qui doivent être redéposés et examinés à nouveau par la nouvelle assemblée à l'issue des élections législatives. Le gouvernement peut reprendre les projets de loi en les redéposant devant la nouvelle Assemblée. Mais ils repartent alors à zéro dans la navette parlementaire et doivent suivre l'intégralité du processus législatif habituel. Dans le secteur agricole, cette annonce intervient alors que trois textes étaient dans les tuyaux au gouvernement, soit en cours d'examen, soit en encours d'élaboration. D'une part, le Sénat entamait la première lecture du projet de Loi d'orientation agricole (LOA). S'il est maintenu par le nouveau gouvernement, le texte devra donc reprendre la navette à son début, ce qui devrait retarder son entrée en application.

Deux projets de texte sont dans l'incertitude

Par ailleurs, le gouvernement a promis deux textes de loi à venir, projets ou propositions de loi : le premier, déjà intitulé Égalim 4, devait porter sur les relations commerciales ; il devait être rédigé après réception d'un rapport parlementaire *« entre le 17 et le 19 juin »*, pour aboutir dans l'idéal autour de la mi-juillet, en vue d'un probable examen à la rentrée. Les ultimes réunions étaient prévues cette semaine : avec la Commission européenne pour arbitrer les mesures dédiées à l'affichage et la valorisation de l'origine sur un plan technique ; et avec le ministère de l'Agriculture pour arbitrer la question des dates butoirs, aussi bien en amont (agriculteur et premier acheteur) qu'en aval (transformateur et distributeur). Quel que soit le nouvel équilibre trouvé à l'issue du scrutin, la dissolution, et le retard d'environ un mois infligé au calendrier parlementaire, fait planer un doute sur la possible mise en œuvre d'une loi Égalim 4 dès les prochaines négociations commerciales. L'autre texte devait porter sur la séparation de la vente et du conseil des pesticides. Alors que la ministre déléguée à l'agriculture, Agnès Pannier-Runacher, qui devait porter ce texte, plaidait pour des aménagements, la droite voulait sa suppression pure et simple. Pour l'heure, son cabinet se contente de répondre que la mission CGAAER lancée sur ce dossier *« continue »*.

Actuagri

Combien d'agriculteurs dans le futur hémicycle ?

Combien d'agriculteurs siégeront le lundi 8 juillet au matin sur les bancs de l'Assemblée nationale ? Bien malin celui qui peut aujourd'hui le prédire. Au fil de l'urbanisation de la société et de l'invisibilisation d'une profession qui ne pèse plus aujourd'hui que 2 % de la population, le nombre de représentants agricoles au Palais Bourbon n'a cessé de diminuer. Certains députés qui ont été évincés en 2022 pourraient être tentés de revenir devant les électeurs. Ce pourrait être le cas de Jacques Cattin, viticulteur, ancien député LR de la 2e circonscription du Haut-Rhin, de Jean-Claude Leclabart (Renaissance, Somme) et de Jean-Baptiste Moreau (Renaissance, Creuse). Ce dernier serait peut-être désireux de prendre sa revanche sur la députée LFI, Catherine Couturier qui l'avait battu de 1 220 voix (51,44 % contre 48,56 %). D'autres députés très impliqués dans les dossiers agricoles, pourraient, à la faveur de la prochaine élection retrouver les bancs du Palais Bourbon. Ce pourrait être le cas de Grégory Besson-Moreau (Renaissance, Aube) qui a été rapporteur de la commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec les fournisseurs, mais aussi auteur et rapporteur de la loi de protection de la rémunération des agriculteurs dite Egalim 2. Ce sera aussi le cas du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Pour siéger de nouveau dans le Gouvernement et au nom d'une règle non écrite, il devra valider son élection à l'Assemblée nationale. Il devrait être réélu, fort de son score d'il y a deux ans : 56,47 % des voix contre le candidat de la Nupes, Reda Belkadi (43,53 %). 12 députés agricoles sont sortants, dont André Villiers (Horizons, Yonne).

DÉPARTEMENTS

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SICAFOME

Évolution constante

Le 31 mai, la Sicafome tenait son assemblée générale dans ses locaux de Moulins-Engilbert ; l'occasion de revenir sur son activité 2023 et d'inaugurer officiellement le nouveau pont-bascule du marché.



Le nouveau pont bascule de la Sicafome a été inauguré officiellement à l'issue de l'assemblée générale.

Comme tous les ans, le marché au cadran de Moulins-Engilbert (Sicafome) tient une assemblée générale afin de faire le point sur son activité de l'année écoulée et sur les projets en cours ou à venir. Cette année, celle-ci s'est tenue le 31 mai dans les locaux de Moulins-Engilbert.

Benoît Blandin, président de la Sicafome, commence la rencontre en remerciant : *« la confiance et l'engagement des professionnels (apporteurs et acheteurs) qui, toutes les semaines, font vivre le marché »* avant d'ajouter : *« j'en profite aussi pour remercier tous les salariés et bouviers, sans qui rien ne serait possible »*. De manière générale, l'activité commerciale de 2023 fut assez stable voire *« en évolution »* avec un chiffre d'affaires total de 62 035 044 euros, soit une augmentation de 2 975 229 euros par rapport à 2022. Sur cette augmentation, Benoit Blandin et Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome, soulignent : *« Ce chiffre s'explique par une augmentation importante des cours »*.

Chiffres et analyses

Plus en détail pour les bovins, les apports sont de 42 103 présentés dont 1 986 en vidéo. Le nombre de bovins a baissé de 567 par rapport à 2022 pour un total de 39 871. Le prix moyen 2023 est de 1 483 euros / bovin soit une augmentation de 92 euros pour 2023. Martial Tardivon rebondit : *« Nous avons une augmentation du prix moyen de 730 euros par rapport à 2001 »*. Question apports, il rappelle : *« le marché s'ancre de plus en plus localement avec des animaux de très bonne qualité ce qui renforce encore un peu plus l'image de marque de notre marché et donc son attractivité »*. Il poursuit sur le prix moyen qui lui aussi est en hausse : *« pour toutes les catégories. Pour l'exemple, le poids moyen des U était, pour les broutards, de 372 kg en 2019, et est de 404 kg en 2023 ; pour les génisses 18- 24 mois, nous sommes passés de 389 kg à 409 kg. Le prix / kg suit ces hausses, avec pour les broutards – pour les mêmes années : un passage de 2,71 euros/kg à 3,53 euros /kg ; pour ne donner qu'un exemple »*. Pour 2024, il annonce une tendance dans la même veine avec : *« un nombre d'apports et de ventes plus importants pour le premier trimestre 2024 comparé à ceux de 2023 »*.

Du côté des ovins, 19 158 animaux ont été présentés en 2023 (soit 306 de moins qu'en 2022), avec un nombre d'animaux vendus s'élevant à 18 924 (soit 393 de moins qu'en 2022). Néanmoins, Martial Tardivon fait état d'un chiffre d'affaires en hausse – avec pour cause l'augmentation des cours de 7 euros environ par animal. Il développe : *« En reprenant les chiffres, la hausse est rapide depuis 2018. Et, je pense qu'elle va se poursuivre »*. Pour illustrer cela, il prend les agneaux gras dont le prix moyen s'établissait à 125 euros en 2019 et 173 euros en 2023 (passant d'un prix/kg de 2,82 euros à 4,03 euros pour les mêmes années). Pour les premiers semestres 2024, il insiste : *« ces augmentations se poursuivent, et les animaux présentés et vendus sont supérieurs à ceux de 2023 pour la même période ; très encourageant pour l'avenir »*. Pour les poids, force est de constater que la stabilité est le maître mot. Pour mémoire, la Sicafome enregistrait un poids moyen pour les U, pour les agneaux gras, de 43 kg en 2019 et le même pour 2023, pour les brebis (U) le constat est identique avec un poids de 76 kg en 2019 fixé pour 2023 à 77 kg. Comme pour les bovins, il analyse les apports comme un ayant un *« ancrage local »* : *« Nous avons peu de marchands et la majorité des apports proviennent des éleveurs nivernais des alentours »*.

Concernant la ristourne des frais de marché, elle a été votée (à l'unanimité) à 0,54 % pour les éleveurs vendeurs (ovins et bovins) apportant plus de 80 % de leurs animaux pour 2023. Pour les acheteurs ayant réalisé plus de 100 000 euros de transactions en 2023, une ristourne (votée également à l'unanimité) est établie à 0,054 % sur le chiffre d'affaires hors taxes. Martial Tardivon souligne : *« le montant total Hors Taxe s'élève 204 066 euros et se partage entre 268 éleveurs et 69 acheteurs ovins et bovins et le résultat net après impôts s'élève à 40 393 euros »*.

Projets en cours et réalisés

Une fois ce panorama terminé, les projets en cours à moyen ou long terme ont été abordés. Parmi ceux-ci, la prise de part dans la société d'informatique gérant les outils du marché a été évoquée par Martial Tardivon : *« le gérant est parti en retraite et comme l'investissement était trop important pour son salarié afin qu'il reprenne l'intégralité des parts, nous nous sommes accordés avec les autres marchés qui utilisent ses services de prendre la différence à notre charge. Ainsi, nous continuerons à avoir un service adapté à nos besoins et nos contraintes avec une réponse en cas de problème 7 J/7 ; un service dédié »*. Ensuite, Benoît Blandin a fait état de l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture du marché : *« Cela nous permettra de gagner en autonomie au niveau de nos charges d'énergie – qui ont comme tout le monde augmenté drastiquement »*. En parallèle, la récupération des eaux de pluies pour la station de lavage a été survolée de même que les travaux de remplacement de clôture de l'enceinte du marché : *« afin d'éviter les divagations et d'assurer la sécurité de tous »*. Enfin, à l'issue de l'assemblée générale, tous les membres présents furent invités à inaugurer le nouveau pont-bascule du marché. Benoît Blandin insiste à cette occasion : *« Il est ouvert à tous les éleveurs. Notre but étant de rendre service à tous via un outil utile et performant »*. Après cette visite, la rencontre s'est clôturée par un vin d'honneur et la découverte de l'exposition réalisée par les élèves de BTS DATR (développement, animation des territoires ruraux) du Legta du Morvan mettant en avant les éleveurs et éleveuses du territoire – et dont la Sicafome était partenaire.

Chloé Monget

// FERMAGES VITICOLES

Une décision en faveur des propriétaires bailleurs

Dans l'Yonne, le tribunal administratif vient de rendre une décision en faveur des bailleurs, dans le cadre de la problématique du prix des fermages.

La décision du tribunal administratif est tombée le 23 mai : l'institution a estimé, dans un jugement, que, dans le cadre du prix des fermages, pour arrêter les cours moyens des vins, le Préfet doit se borner à constater les prix réellement pratiqués sur les marchés. De ce fait, elle a annulé l'arrêté préfectoral du 22 août 2022 qui fixait les cours moyens des vins servant au calcul du prix des fermages (loyers des baux ruraux). Le tribunal avait été saisi, par plusieurs propriétaires bailleurs de parcelles plantées en vignes de l'Yonne, d'une demande d'annulation de cet arrêté. Les fermages sont normalement fixés en monnaie, selon des règles complexes définies par le Code rural. Toutefois, par exception, en raison d'un usage ancien, les fermages viticoles (comme les fermages arboricoles, oléicoles et agrumicoles) peuvent être fixés en quantité de denrées, c'est-à-dire, pour le vin, en hectolitres. Ces fermages peuvent aussi être payés en monnaie. Dans ce cas, le Préfet doit déterminer, d'une part, la fourchette en hectolitres à l'intérieur de laquelle peut être fixé le montant du fermage et, d'autre part, les cours des vins. Le prix du fermage résulte alors de la multiplication du nombre d'hectolitres par le cours moyen de l'appellation arrêté par le Préfet. Le Préfet de l'Yonne avait souhaité tenir compte des arguments des exploitants viticoles touchés, de plus en plus souvent, par des épisodes climatiques violents, dont les rendements baissent et qui voient simultanément augmenter les prix du vin et ceux des fermages à la fois en valeur et en proportion de leurs recettes.

Prix réellement pratiqués

Dans cet objectif, il avait proposé, contre l'avis des propriétaires bailleurs, de pondérer les cours constatés du vin par la proportion réellement atteinte du rendement prévu au cahier des charges des appellations.

Par sa décision du 23 mai, le tribunal administratif a rappelé que, lorsqu'il arrête les cours des vins, le Préfet doit se borner à constater les prix réellement pratiqués sur le marché, même s'il peut tenir compte d'autres éléments d'appréciation en sa possession (par exemple : choisir le cours qu'il estime le plus représentatif des prix du marché, effectuer une moyenne des cours sur plusieurs années pour tenir compte d'accidents climatiques, tenir compte d'un taux de perte entre la production et la vente…). Le tribunal en a donc conclu que le Préfet avait commis une erreur de droit, en appliquant, pour arrêter les cours moyens des vins, aux prix réellement pratiqués sur le marché, un ratio ayant pour effet de réduire les prix proportionnellement à la baisse des rendements, au lieu de constater les prix réellement pratiqués sur les marchés.

D'après communiqué

// SINISTRES CLIMATIQUES

89

Des millions d'euros de dégâts

Dans l'Yonne, les aléas climatiques ont causé d'importantes pertes pour les agriculteurs et les viticulteurs. Pour Groupama, cela représente plus de 1 200 sinistres climatiques depuis le début de l'année, représentant plusieurs millions d'euros de dégâts.

Comme le rappelle Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire, « *dans l'Yonne, depuis le début de l'année, on a vécu différents épisodes avec du gel, de la grêle, de fortes inondations et des excès d'eau qui ont impacté le département. Sur le Chablisien, il y a eu 180 ml d'eau depuis le début de l'année. Le dernier record date de 2016 où il y avait eu 200 ml dans ce même secteur. On est vraiment sur une année très humide. Cela va avoir un avantage sur le remplissage des nappes phréatiques mais aura de lourds impacts sur les cultures* ».

Dans le département, plus de 1 200 sinistres climatiques ont été déclarés au sein de Groupama depuis le 1er janvier, ce qui correspond à environ 45 000 ha de cultures impactées (agricoles et viticoles), pour plusieurs millions d'euros de dommages climatiques, pour l'heure. « *Les plus gros sinistres sont à mettre sur le compte des excès d'eau (environ la moitié de la sinistralité climatique pour Groupama) et la grêle dans le Chablisien, qui représente, là encore, quelques millions d'euros de dégâts* », confie Ludovic Damé.



La grêle a causé plusieurs millions d'euros de dégâts dans les vignes du Chablisien le 1er mai.

« Qui dit sinistre dit déclaration »

Ce dernier souligne l'importance de faire une déclaration lorsqu'un sinistre climatique survient. « *Qui dit sinistre dit déclaration. Il ne faut pas attendre car cela ne peut que poser, à un moment donné, une problématique pour bien accompagner le sociétaire* », assure-t-il. « *Dès lors qu'il y a un préjudice entrant dans les aléas climatiques, il faut contacter l'expert de son territoire qui vient constater les dégâts. L'expert peut estimer si la culture peut continuer d'être conduite, avec un rendement final, ou si la culture doit être arrachée car trop endommagée. Dans ce cas, dans le cadre de l'assurance multirisque climatique, il y a la possibilité de débloquer des frais de ressemis de la même culture ou d'une autre, en fonction des cycles, sans avoir la nécessité d'attendre la récolte* ».

Ludovic Damé précise qu'il est néanmoins important « *de laisser des « traces » des sinistres, dans le cas où l'agriculteur doit resemer en urgence, quelque chose qui va permettre à l'expert de constater les dégâts, c'est-à-dire des bandes de cultures pour qu'il puisse faire une estimation du préjudice. Même s'il est toujours mieux d'attendre le passage de l'expert avant de ressemer* ».

Il poursuit. « *Même si l'année dernière peu de sinistres climatiques ont été déclarés, on voit tout de même que le cycle climatique est bousculé et a changé ces dernières années. Chez Groupama, notre volonté est de soutenir le monde agricole et de maintenir notre souveraineté alimentaire, alors il faut que l'on arrive à accompagner nos exploitations agricoles pour les pérenniser. Aujourd'hui, si cela est possible, c'est grâce au gouvernement qui a mis en place, dans le cadre de la réforme climatique, le fonds de solidarité national. Car au niveau de l'assurance multirisque climatique seule, on n'est plus à l'équilibre. Tant que ce « binôme » existera entre le fonds de solidarité national et les offres d'assurance multirisque climatique, le niveau de garanti pour les agriculteurs sera maintenu* », assure-t-il.

Et avec des aléas climatiques de plus en plus récurrents et violents, les agriculteurs ont bien besoin de ces systèmes assurantiels.

Christopher Levé

// SYNDICALISME

58

Travaux à revoir ?

Le 31 mai, à Narcy, la FDSEA 58, sous l'impulsion de Jean-Charles Zwaenepoel, président de la section grandes cultures, organisait une rencontre avec le maire de la commune concernant des travaux paysagers réalisés posant manifestement quelques déconvenues.

Suite à des travaux d'implantation de haies réalisés par la municipalité sur la commune de Narcy, certains exploitants et propriétaires demandent des ajustements car selon Jean-Charles Zwaenepoel, président de la section grandes cultures de la FDSEA 58 : « *le plan n'a pas été respecté* ».

Ainsi, une rencontre fut organisée le 31 mai à la demande des exploitants avec Dominique Prévost, maire de la commune. Au total neuf agriculteurs étaient présents pour faire remonter les différentes requêtes.

Listes des demandes

Jean-Charles Zwaenepoel liste ces dernières : « *sur le lieu-dit Malmaisons, deux entrées de 12 m avaient été réclamées afin de pouvoir rentrer dans ladite parcelle avec le matériel agricole. À ce jour, à cause des travaux, ces dernières ne font que 6 m. Le même problème se pose dans une de mes parcelles où désormais je ne peux plus rentrer avec mon matériel, à cause de la disposition des haies implantées et d'un poteau électrique déjà présent. Pour un autre exploitant, des frais de bornage lui ont été imputés pour une parcelle dont il a la propriété, et pour celle où il est locataire, des arbres ont été plantés dedans… Il demande donc une réduction du fermage. Ensuite, un autre ne peut plus du tout accéder à sa parcelle, puisque l'entrée a été plantée d'arbres… Nous demandons donc que ces problématiques soient réglées au plus vite. Et, nous proposons que pour les plants en trop sur ces linéaires, de les réutiliser où d'autres ont été volés – ce que d'ailleurs nous déplorons fermement* ».

Enfin, il fait état « *d'accusations calomnieuses proférées à l'encontre d'un exploitant accusé d'épandage de produits sanitaires sur les planteurs et les plantations en question. Nous souhaitons que des excuses soient formulées auprès de cet agriculteur* ». Il conclut : « *Nous sommes très contents que des plantations aient eu lieu sur notre commune. Mais, nous souhaitons que le plan de départ soit respecté. Cela étant dit, les échanges avec Monsieur le Maire ont été cordiaux, et nous espérons tous une issue pleine de bon sens* ». Affaire à suivre…



FDSEA 58

Les exploitations ont rencontré Dominique Prévost, maire de Narcy, le 31 mai.

Chloé Monget d'après communiqué

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Difficile de savoir à quoi s'attendre pour la récolte

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui a eu lieu le jeudi 6 juin, à Auxerre, le sujet des aléas climatiques et leurs conséquences sur les productions agricoles a longuement été abordé. Car ce qui inquiète le monde agricole, c'est l'incertitude concernant la récolte à venir qui touche la quasi-totalité des productions et des cultures.

Comme l'a rappelé Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans son discours : « *L'agriculture est actuellement marquée par les aléas météorologiques à l'échelle mondiale, française et icaunaise, avec des épisodes d'inondations, de gel, de grêle ou de sécheresse impactant la plupart des productions* ».

Dans l'Yonne, les agriculteurs peinent à avancer sur le calendrier des semis et des récoltes de fourrage, et les viticulteurs ainsi que les polyculteurs éleveurs ont subi de plein fouet les épisodes successifs de gel et de grêle.

Au printemps, les pluies étaient abondantes dans le département, provoquant des inondations sur les bassins du Serein et de l'Armançon, avec pour conséquence une humidité permanente dans les sols. « *Les aléas climatiques ont eu des impacts conséquents sur les productions agricoles, notamment sur les zones inondées et les parcelles ayant connu des épisodes de gel ou des couloirs de grêle. Localement, on déplore une destruction complète des cultures sur certaines parcelles situées sous les couloirs de grêle entre le Chablisien et le Pays d'Othe, et entre Joigny et Pont-sur-Yonne. Orge, colza, fraises ou productions horticoles ont été hachés par la violence des grêlons* ».

Aussi, si les températures étaient globalement élevées en début d'année, malgré un ciel gris, un refroidissement est observé depuis fin avril. « *Des incertitudes demeurent sur les conséquences de la diminution des températures et des faibles rayonnements sur la fertilité des cultures, en particulier des céréales* ».

Près de 2 000 ha de vigne touchés

En viticulture, dans l'Yonne, si les pertes dues au gel sont négligeables à l'échelle du vignoble, le phénomène a pu occasionner des dégâts très importants chez certains vignerons. Mais ce sont les épisodes de grêle qui ont eu les impacts les plus préjudiciables. « *L'orage principal du 1er mai a détruit la végétation sur environ 400 ha du Chablisien et a touché, à des degrés divers, plus de 1 000 supplémentaires autour de l'épicentre* », rapporte Arnaud Delestre. « *Même pour les parcelles sur lesquelles les dégâts de grêle n'ont pas été trop importants, les conditions météorologiques déplorables d'avril et mai conduisent à s'interroger sur le taux de nouaison des vignes et donc sur le volume de récolte potentiel* ».

Tandis qu'à la fin mars, le débourrement de la vigne était particulièrement précoce, il y a désormais pris presque trois semaines de retard sur le développement des raisins, en projetant un millésime plus tardif que la moyenne des 20 dernières années.

En grandes cultures, « *le temps humide qui dure depuis l'automne a rendu les interventions dans les champs très difficiles et a dégradé le potentiel des parcelles les plus hydromorphes. Dans certains cas, aucune intervention n'a pu être faite depuis les semis. Les pluies ont entraîné des difficultés de reprise des parcelles en sortie d'hiver en raison d'un ressuyage lent, empêchant certains agriculteurs de rentrer dans leurs champs afin de maîtriser les adventices* ». Des conditions favorables au développement des maladies, même si la gestion est globalement bonne dans l'Yonne.

Cependant, la pression insectes, elle, est bien là, et d'importants dégâts ont été observés localement causés par des zabres et des taupins. « *Autre risque pour les cultures : les fortes pluies et les orages fréquents ont pu également favoriser les phénomènes de verse* », précise le président de la Chambre.

En orge de printemps, les cultures présentent des stades très divers avec certaines parcelles qui n'ont pas pu être semées. Tandis qu'en maïs, des inquiétudes existent sur la capacité de toutes les parcelles à être semées et sur les conséquences de ce manque potentiel pour les éleveurs et les producteurs concernés.

Des retournements de parcelles

Au niveau des oléoprotéagineux, l'état végétatif est globalement bon pour l'heure, malgré une forte pression due aux maladies à certains endroits. « *Dans certaines parcelles, l'excès d'eau a conduit les agriculteurs à procéder à des retournements en raison de la disparition des pieds, annulant ainsi tout le travail précédemment engagé dans l'espoir de pouvoir y implanter une nouvelle culture. Du côté de la pression insecte, les colzas ont globalement été peu touchés ce printemps* », note Arnaud Delestre.

Concernant les pois d'hiver, « *on observe des situations très contrastées avec certaines parcelles en pleine floraison, tandis que d'autres semblent compromises en raison de maladies arrivées précocement (anthracnose et bactériose). À l'heure actuelle, les conditions de culture sont correctes pour les pois de printemps semés en mars* ».

Enfin, en tournesol, les semis ont également tardé en raison de l'humidité des sols et des températures basses de la fin avril. « *Localement, les orages de mai ont occasionné des dégâts de ruissellement. La pression ravageurs (pigeons et corbeaux notamment) est non négligeable. Des ressemis sont donc en cours ce qui augure des récoltes tardives* ».

Lorsque les cultures prévues initialement n'ont pas pu être semées, ce qui a été le cas en orge, pois, maïs ou tournesol, certains agriculteurs se sont tournés vers d'autres espèces ou malheureusement la mise en jachère.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

À noter que des missions d'expertise, sous la responsabilité de la DDT, sont en cours afin d'évaluer les dégâts. À ce titre, plusieurs collaborateurs de la Chambre d'agriculture sont mobilisés pour des visites sur le terrain. Selon les expertises, l'indemnité de solidarité nationale (ISN) pourrait être déclenchée.

Christopher Levé

// LOGISTIQUE

21 Logivia s'équipe d'un camion hybride

La filiale logistique de Dijon Céréales vient de se doter d'un porteur Scania équipé d'une motorisation hybride, mi-électrique, mi-biocarburant.

« *Nous avançons autrement* », tel est le slogan qui s'affiche sur la bâche du tout nouveau camion livré à Logivia, fin mai. La filiale logistique de Dijon Céréales fait ainsi le lien entre la marque Nous Autrement et les choix qu'elle fait dans le domaine d'une mobilité plus durable. Celui représenté par ce nouveau camion de marque Scania est d'importance : il s'agit du premier camion hybride Oléo100 électrique de l'entreprise dirigée par Sylvain Baudry.

Le groupe coopératif Dijon Céréales et Logivia, transporteur spécialiste de la filière agricole en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), vont utiliser ce poids lourd pour l'activité de la plateforme d'approvisionnement agricole de Longvic. Développé en partenariat avec la marque scandinave, il est propulsé par deux motorisations complémentaires. L'une fonctionne avec le carburant Oléo 100, issu de la culture durable du colza français et l'autre à



Lors de la remise des clés du camion, le 30 mai à Longvic.

l'électricité. « *Logivia souhaitait franchir, dans le cadre de son programme Écologivia, un nouveau cap dans la décarbonation de son parc,* explique Sylvain Baudry. *20 % de nos camions roulent déjà aux énergies renouvelables (Oléo 100 ou biogaz). Ce porteur Oléo 100 + électrique est une vraie innovation, qui va permettre de réduire 90 % les émissions de CO_2 par rapport aux dernières normes en vigueur dans le domaine des moteurs diesels, pour un modèle de porteur équivalent* ».

Un chariot 100 % électrique

Ce camion hybride n'ajoute que 900 kg à la balance, tout en permettant une tonne supplémentaire de PTAC pour les véhicules électriques. Il dispose d'une autonomie de 60 km en fonctionnement 100 % sans émission jusqu'à 55 km/h. Scania demeure le seul constructeur à proposer des véhicules hybrides rechargeables, soulignant son leadership en matière d'innovation durable. Le porteur est également équipé d'un chariot embarqué 100 % électrique, là encore une nouveauté. « *Pour le chauffeur, l'électricité apporte du confort avec une utilisation plus silencieuse. La motorisation hybride est bien adaptée au fonctionnement de la plateforme, qui approvisionne les agriculteurs à travers des liaisons à l'échelle du département* » reprend le directeur général de Logivia. Pour Didier Lenoir, président du groupe Dijon Céréales, un intérêt majeur de ce camion hybride se situe dans le *sourcing* des énergies, d'origine agricole *: « L'Oléo 100 est un produit 100 % agricole, issu de la transformation des colzas que nous produisons en BFC. Sur le volet de l'énergie électrique, notre agriculture se positionne progressivement et concrètement pour être fournisseur direct. Notre région compte parmi les leaders en France pour le développement de l'agrivoltaïsme. Le verdissement du parc camion de Logivia compte parmi les actions importantes dans la stratégie RSE de Dijon Céréales* ».

D'après communiqué

// BIENVENUE À LA FERME

Une « ferme » qui vous ouvrait l'appétit

Le Pique-nique fermier organisé à Dijon le 8 juin par le réseau Bienvenue à la Ferme, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la métropole de Dijon s'est attiré un sacré capital de sympathie.



Se fabriquer un smoothie nature à la force des mollets : goûter les bons produits réclame parfois un brin d'efforts…

Pique-niquer en plein centre-ville avec des bons produits fermiers : c'était possible ce samedi 8 juin à l'occasion du Pique-nique fermier organisé place de la République, à Dijon. Une vingtaine d'exposants, tous adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme de Côte-d'Or, étaient présents. Cet événement, coorganisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le réseau Bienvenue à la Ferme et la Métropole de Dijon s'intégrait dans un ensemble de rendez-vous du même type mis en place par Chambre d'agriculture France et qui compte au total cinq villes étapes. Dijon était la troisième, après Rennes et Aurillac, et avant Strasbourg et Valence. Bienvenue à la Ferme fédère 80 adhérents en Côte-d'Or et le réseau compte environ 6 000 adhérents au plan national. *« L'idée entourant cet événement,* expliquait Delphine Denissel, responsable de service Bienvenue à la Ferme au sein de Chambre d'agriculture France, *c'était de rassembler en un même lieu de la restauration, assurée par les adhérents du réseau, un petit marché de producteurs, des animations familiales et ludiques, un peu de sport, en référence aux Jeux Olympiques, et des animations culinaires avec des chefs cuisiniers qui se servaient des ingrédients fournis par les producteurs présents pour réaliser des recettes en public ».* Les chefs présents étaient Takashi Kinoshita, du restaurant La Cueillette, à Meursault, et Armand Hasanpapaj, ancien candidat de l'émission « Top Chef » et aujourd'hui cuisinier au restaurant Mimo à Lyon. Entre bons produits locaux et démonstration culinaires qui sont toujours un véritable spectacle, la formule de ce premier Pique-nique fermier a bien fonctionné, malgré une météo capricieuse. Une expérience à renouveler !

Berty Robert



Les chefs Armand Hasanpapaj et Takashi Kinoshita ont cuisiné en public.



Le pique-nique, c'était directement du producteur au consommateur.

Sylvain Tscherter, nouveau président



Le réseau Bienvenue à la Ferme de Côte-d'Or a un nouveau président, en la personne de Sylvain Tscherter.
Pisciculteur au sein du Gaec des Truites de l'Aube, à Veuxhaulles-sur-Aube, il a succédé au viticulteur Pascal Mûre dans cette fonction.

// FORMATION

21

La vente directe comme école de commerce

Jules Lucotte est étudiant en commerce, mais la voie qu'il s'est choisie est atypique : il se forme en alternance dans une ferme de Côte-d'Or qui pratique le circuit court et la vente directe.

Samedi 8 juin, place de la République, à Dijon, Jules Lucotte est là, sur le stand de la Ferme sous la Velle, une exploitation d'élevage de bovins de l'Auxois, gérée par Rosine et Sylvain Mallet. Le jeune homme de 21 ans est tout sourire et discute avec des clients curieux des produits qu'il vend et qui participent au pique-nique fermier organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le réseau Bienvenue à la Ferme. À ce moment précis, Jules poursuit en fait ses études : il prépare un bachelor (bac + 3) « Responsable de développement commercial », au sein de l'école Pigier, à Dijon et sa présence sur ce marché de producteurs est la partie la plus « visible » d'une formation qu'il suit en alternance. Mi-juin, il soutiendra à l'oral le rapport qu'il a réalisé sur cette alternance et nul doute que le jury sera surpris par le choix atypique de cet étudiant. Là ou la plupart de ses congénères ont choisi la grande distribution ou les boutiques spécialisées, lui a décidé de se former dans le domaine des circuits courts pour la vente directe de produits agricoles. Un choix qui n'est pas totalement dû au hasard : Jules Lucotte est issu d'une famille d'agriculteurs, mais son appétence pour cette forme de commerce est réelle.



Jules Lucotte, sur le stand de la Ferme sous la Velle, lors du pique-nique fermier, à Dijon le 8 juin.

Trois jours par semaine

Il a longtemps hésité sur sa voie professionnelle. Sorti d'une filière scientifique au lycée, il avait d'abord entamé des études supérieures en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), en envisageant de devenir professeur de sport. En parallèle, il restait très proche du milieu agricole et réalise que le commerce qui peut y être lié l'attire. Il a alors choisi de réorienter ses études pour travailler sur la ferme du village de Beurey-Bauguay très impliquée dans ce domaine. Il a débuté à la Ferme sous la Velle en septembre 2023, où il travaille trois jours par semaine, les deux autres étant consacrés aux cours à Dijon. Ses missions sont larges : *« Je ne fais pas uniquement du commerce,* précise-t-il, *je travaille aussi beaucoup au laboratoire. J'alterne les tâches tout en développant la partie commerciale, en trouvant de nouveaux clients ou de nouvelles activités. J'ai démarché de potentiels nouveaux clients pour notre activité de burgers fermiers. Je travaille aussi sur l'organisation des clients déjà existants ».*

Il consacre également une bonne partie de son temps à réfléchir aux moyens de faire baisser les coûts de revient. Il a notamment retravaillé le chutney de poivrons et de cassis qui intervient dans la recette des burgers de la ferme : *« Il nous coûtait très cher, alors on le fabrique nous-mêmes. C'est quelque chose de très concret qui nous a permis de faire baisser notre prix de revient de 60 centimes par burger ».* Il est aussi allé voir des fournisseurs et en a trouvé un qui permet d'obtenir des coûts plus intéressants pour les étiquettes appliquées sur les bocaux de plats cuisinés proposés par la ferme. Il participe à l'élaboration d'un dispositif de visites de la ferme et aux marchés auxquels elle prend part, dont quatre à Paris. Ses journées sont rythmées par les préparations de commandes, des livraisons, l'entretien du laboratoire, la préparation des marchés, la gestion des stocks, l'accueil de clientèle sur rendez-vous à la ferme…

Se sentir utile, c'est ce qui compte le plus à ses yeux. Il apprécie particulièrement le contact avec la clientèle sur les marchés et, c'est indéniable, Jules est souriant, à l'écoute des clients, le plaisir qu'il prend à parler des produits qu'il vend n'est pas feint, il a un contact naturel et très « commerçant ». *« Le contact avec le client, j'adore ça, sur les marchés, les gens sont très agréables, ils sont heureux qu'on leur parle de ce qu'on leur vend ».* L'an prochain, Jules Lucotte va poursuivre sur un Master, toujours au sein de la même école, toujours en alternance, et toujours à la Ferme sous la Velle.

Mais pour l'heure, il pense aussi au grand rendez-vous qui l'attend cet été : il fait partie des bénévoles mobilisés pour les Jeux Olympiques. Lui sera chauffeur.

Berty Robert

// MÉCÉNAT

21

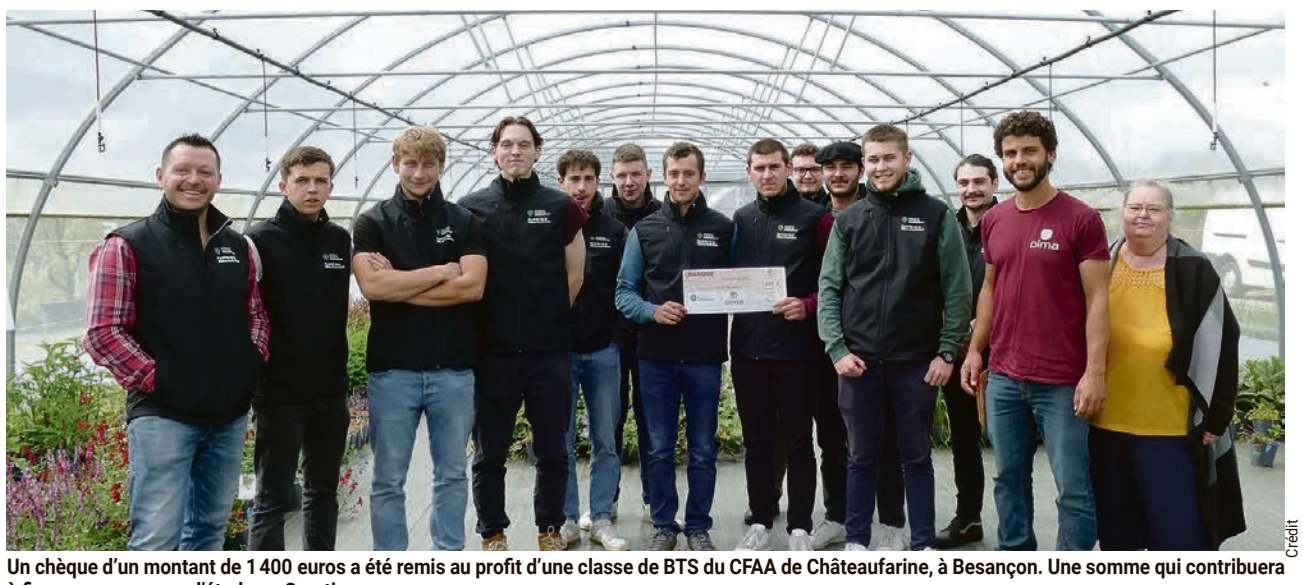
Les pépinières Dima soutiennent un projet étudiant

Le 31 mai, les pépinières Dima, à Beire-le-Châtel, en Côte-d'Or, ont fait un don au profit d'une classe de BTS technico-commercial « Produits de la filière forêt-bois » du CFAA de Châteaufarine, à Besançon. C'est un chèque d'un montant de 1 400 euros qui a été remis et qui prend la forme d'un mécénat financier. Cette remise de chèque découle d'une initiative des élèves de ce BTS, dans le cadre de leur projet de fin d'études. Leur objectif est de réaliser un voyage d'étude en Croatie afin d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la filière forêt bois à l'échelle internationale.

Ils prévoient de visiter diverses entreprises de la filière bois, telles que des scieries et des entreprises de deuxième transformation. Les 20 et 21 avril, toujours dans le but de financer leur projet, ces étudiants avaient tenu un stand à la foire « Plantes en fête », un événement organisé par le CFAA Châteaufarine.

À cette occasion, ils avaient pu vendre des végétaux pour le compte des pépinières Dima.

D'après communiqué



Crédit

Un chèque d'un montant de 1 400 euros a été remis au profit d'une classe de BTS du CFAA de Châteaufarine, à Besançon. Une somme qui contribuera à financer un voyage d'étude en Croatie.

// FEADER

La colère s'invite à la Conférence régionale agricole

La Conférence régionale agricole, grand rendez-vous annuel sur l'économie de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, se tenait le 11 juin à Dijon. Des agriculteurs de la FDSEA et des JA de Saône-et-Loire sont venus y exprimer leur impatience face au problème des aides Feader toujours pas réglé.

La Conférence régionale agricole, grand événement annuel qui permet de faire le point sur le paysage économique de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, est aussi naturellement une caisse de résonance. Déjà, l'an passé, s'y était exprimé l'impatience du monde agricole sur les problèmes liés aux retards pris dans les versements des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), désormais gérées par la Région. Un an plus tard, et alors que les douze mois écoulés ont déjà été jalonnés d'avertissements sur ce problème toujours pas résolu, c'est une délégation de la FDSEA et des JA de la Saône-et-Loire qui s'est invitée dans les débats menés au Conseil régional de BFC à Dijon, le 11 juin. Que des agriculteurs de Saône-et-Loire soient présents était significatif du fait que ce département est sans doute le plus touché par les retards de paiement. En décembre dernier, lorsque le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, était venu à Dijon signaler que les services de l'État allaient, en partie, reprendre la main sur le dossier pour aider la Région, le Préfet de Côte-d'Or et de Région, Franck Robine avait bien spécifié qu'une priorité serait donnée aux dossiers concernant la Saône-et-Loire, car manifestement, les plus nombreux.



La délégation des agriculteurs de Saône-et-Loire s'est invitée dans l'amphithéâtre du Conseil régional de BFC, à Dijon.

Pourtant, en ce mardi 11 juin, au Conseil régional, on comprenait aussi que la colère des Saône-et-Loiriens reflétait celle de l'ensemble de la BFC. Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et Thomas Lemée, le nouveau président des JA BFC, ne disaient pas autre chose, en insistant face à Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture, et Marie-Jeanne Fotré-Muller, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), sur la patience poussée à bout d'agriculteurs obligés d'avoir recours à des prêts bancaires pour financer des investissements qui, normalement auraient dû être pris en charge, du moins partiellement, par le Feader. Trois représentants des manifestants sont venus témoigner, à la tribune du Conseil régional, des situations économiques dans lesquelles ces retards les plongent.

« Nos factures sont payées »

L'un d'entre eux évoquait un dossier de subvention déposé en juillet 2022, avec une demande de solde faite en avril dernier et, pour l'instant, c'est le « silence radio » complet sur cette demande : *« nos factures sont payées,* précisait cet agriculteur en Gaec de La Guiche, près de Charolles, *les travaux sont réalisés. Nous avons aussi un dossier PSN mis en place en juin 2023. Pour ce dossier, nous ne disposons que d'une lettre d'intention avec laquelle nous avons pu commencer les travaux qui ont été réalisés. Là encore, les artisans ont été payés mais, à ce jour, nous n'avons aucune convention de la Région nous permettant d'aller faire un emprunt à court terme à la banque… S'il n'y avait pas le salaire de mon épouse, aujourd'hui, je serais à la rue ! »* Face à cela, Christian Morel a proposé aux manifestants de les recevoir le jour même mais on comprenait bien que, désormais, les discussions vont être de plus en plus difficiles à mener : les manifestants étaient là pour avoir des réponses avant tout.

Berty Robert

// GROUPAMA

Olivier Thibault succède à Pascal Maupois à la présidence de l'Yonne

Après six années à la présidence de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris Val-de-Loire, Pascal Maupois passe le flambeau à Olivier Thibault. Officiellement nouveau président depuis le 1er juin, ce dernier, agriculteur à Villechétive, s'engage dans un mandat de deux ans.



Pascal Maupois, Ludovic Damé et Olivier Thibault (de gauche à droite).

C'est avec le sentiment du devoir accompli que Pascal Maupois termine son mandat de président de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, avec six années de bons et loyaux services. Lui qui a réussi son pari qui était de recruter de nouveaux administrateurs, de mettre en place des formations (comme celles sur les gestes qui sauvent, sur la vérification des extincteurs, sur la lutte contre la cybercriminalité…), de féminiser les administrateurs et de poursuivre le travail sur la proximité, avec l'engagement dans les territoires à travers des partenariats actifs.

Quand on lui demande ce qu'il retient le plus de ces six années, il souligne « *ne pas avoir été gâté avec la Covid qui n'a pas été facile à gérer. On a dû, comme beaucoup, découvrir la visioconférence, mais faire de l'institutionnel par écrans interposés, ce n'est pas l'idéal. À côté de cela, j'ai eu la chance de toujours avoir été soutenu par le conseil d'administration dans ce que je voulais faire. Je pense qu'on a réussi à développer Groupama au niveau de l'Yonne avec l'aide des équipes* », assure-t-il.

Poursuivre le travail

Le flambeau, c'est à Olivier Thibault qu'il a été transmis officiellement le 1er juin. À 56 ans, ce dernier est agriculteur (activité céréalière et maraîchage) à Villechétive, dans le nord du département, sur une ferme céréalière et une activité maraîchage. Il est également investi au sein de Groupama depuis plus de dix ans, comme administrateur à la région et à la caisse locale de Vanne et Othe.

S'il a choisi de se présenter à la présidence, « *c'est dans l'intérêt de l'entreprise. J'ai cette volonté d'essayer de faire évoluer les choses dans le sens du bien collectif* ». Il insiste sur le fait qu'il ne remplace pas Pascal Maupois, mais prend sa suite. « *J'espère former un bon binôme avec Ludovic (Damé), pour le moment cela se passe très bien en tout cas* », sourit-il.

Pour le directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire (Ludovic Damé), justement, « *le changement a toujours du bon, la vie est un cycle, même si j'ai vraiment apprécié travailler avec Pascal. Olivier aura forcément une autre méthode, comme j'en ai une autre que Jacques (Blanchot) a qui j'ai succédé. En tant que directeur et avec l'expérience que j'ai pu acquérir à travers mon travail avec différents présidents, ici et dans la Somme, mon objectif sera d'aider Olivier à prendre ses marques, de pouvoir échanger avec lui régulièrement sur nos missions et nos engagements, sur la vie institutionnelle, pour que l'on puisse mener à bien notre feuille de route. J'ai à cœur qu'avec Olivier on puisse monter des actions sur le département pour faire rayonner Groupama et toucher le grand public* », confie-t-il.

Pour lui, le but est de poursuivre le travail mené jusque-là. « *Aujourd'hui, on est implanté dans tout un tas de sujets, de domaines, de périmètres. On arrive à être partout : dans le monde associatif, sportif, des OPA, des institutions départementales avec le préfet, les forces de l'ordre, les pompiers… C'est une vraie richesse que l'on peut avoir. Entre le soutien de nos élus et la vision de notre métier d'assureur et de prévention, car on fait aussi beaucoup d'actions de prévention, on arrive à toucher la population. J'aime bien dire qu'on est d'intérêt public, on fait en tout cas tout pour* ».

Quant à Pascal Maupois, d'autres fonctions l'attendent désormais. Depuis le mardi 4 juin, il est le trésorier de l'amical des anciens sapeurs-pompiers de l'Yonne. Il occupe également un poste d'administrateur de la structure Pierres, Pôle & Compagnie, basée à Tonnerre (qui œuvre pour l'insertion de personnes, notamment dans le milieu viticole, à travers la formation).

L'ennui ne fera donc pas partie de son vocabulaire ses prochains mois.

Christopher Levé

// ANEFA

Une belle première

L'événement « Place à l'Agri », organisé par l'Anefa Yonne, a eu lieu le vendredi 7 juin, place de l'Arquebuse à Auxerre, à l'occasion des journées nationales de l'agriculture qui se sont déroulées du 7 au 9 juin, pour la quatrième année, un peu partout en France.



JA 89

L'événement « Place à l'Agri », organisé par l'Anefa Yonne, a eu lieu le vendredi 7 juin, place de l'Arquebuse à Auxerre.



JA 89

Des produits locaux étaient proposés à la dégustation.



JA 89

Les Jeunes Agriculteurs se devaient d'être présents pour susciter des vocations.

C'était une première dans l'Yonne. L'événement « Place à l'Agri » a eu lieu le vendredi 7 juin matin, place de l'Arquebuse à Auxerre, en même temps que le traditionnel marché. Un événement, organisé par l'Anefa Yonne, en partenariat avec la Ville d'Auxerre et la FDSEA de l'Yonne, qui s'est inscrit dans le cadre des journées nationales de l'agriculture qui se sont déroulés du 7 au 9 juin, pour la quatrième année, un peu partout en France (En Bourgogne, des événements similaires ont déjà eu lieu à Mâcon, en 2022, et à Nevers, en 2023). Pour France Lahutte, animatrice Anefa Yonne, l'objectif était d'aller *« à la rencontre des locaux venant au marché, pour leur présenter les métiers et les formations agricoles et viticoles dans l'Yonne »*. Pour cela, plusieurs partenaires étaient présents: Les JA 89, les Cuma, AVE 89, France Travail, la MFR de Villevallier, le CFA agricole de l'Yonne, la Chambre d'agriculture (pour la valorisation des produits locaux), Action Logement (une structure d'État qui œuvre pour les aides au logement) et, bien évidemment, l'Anefa. « *L'idée était vraiment de faire la promotion du milieu agricole au sens large. On a pu discuter, échanger avec les gens. Le but derrière tout cela est de réussir à recruter* ». Car des emplois dans l'agriculture et la viticulture, ce n'est pas ce qui manque, avec la possibilité de se former grâce aux nombreuses formations accessibles dans le département.

Une dégustation de produits locaux

Pour attirer les passants, et leur faire découvrir la richesse et la qualité de l'agriculture icaunaise, une présentation et une dégustation de produits locaux étaient assurées. « *Il y avait du pain d'épices et du miel de Christine Busson (la Ferme aux Abeilles, à Fouchères), de la viande de bœuf de Christophe Rousseau (Ferme de Come, à Domecy-sur-Cure), du chaource de la Fromagerie Lincet (à Saligny), des cerises de Murielle De Catheu (à Coulanges-la-Vineuse), du jus de pomme de Damien Brayotel (Le Parc aux Noirs, à Saint-Julien-du-Sault) et du lait de la démarche C'est qui le patron ?!* », liste France Lahutte. Des activités étaient également mises en place avec le *game of bottes* (jeu de lancer de bottes), un *photoboth* et le jeu de reconnaissance de graines. Et pour mettre les visiteurs dans l'ambiance, quelques éléments illustrateurs de la ferme, comme une vache taille réelle en résine, des tracteurs et moutons en carton, étaient disposés tout autour et à l'intérieur de ce village emplois/formations agricoles et viticoles, le tout sur des sons d'animaux et matériels agricoles. Une belle vitrine pour le monde agricole.

Christopher Levé

// SERVICE DE REMPLACEMENT

Tout savoir du crédit d'impôt remplacement

L'assemblée générale du Service de remplacement de l'Yonne s'est tenue le vendredi 24 mai, à Auxerre. Un point sur le crédit d'impôt remplacement a notamment été fait, de même qu'un zoom sur l'optimisation du coût de son remplacement.

Lors de l'assemblée générale du Service de remplacement de l'Yonne, qui a eu lieu le 24 mai à Auxerre, un point a été fait sur le crédit d'impôt remplacement. « *Le crédit d'impôt s'applique pour tous les éleveurs sur les motifs de remplacement pour congés, maladie, accident et formation. Sur ce dernier motif, il faut savoir qu'un agriculteur a jusqu'à trois mois pour se faire remplacer. Il n'est pas obligatoire que le remplacement intervienne le jour même de la formation* », explique Anne Antoine, directrice du SR de l'Yonne.

Dans le détail, le crédit d'impôt remplacement s'applique sur une durée maximale de 17 jours par an, tous motifs confondus, en cas de remplacement pour congés (ici, le taux de prise en charge est de 60 % du coût du remplacement), pour maladie/accident et pour le suivi de formation (dans ces cas, le taux de prise en charge est de 80 % du coût du remplacement).

Les bénéficiaires éligibles au crédit d'impôt sont les exploitants individuels ou associés d'une société de personnes (dans la limite de quatre associés par Gaec).

Les coûts de remplacement s'optimisent

Dans l'Yonne, les agriculteurs font principalement appel au SR lors de congés/événements familiaux, de maladie/accident ou pour un congé maternité/paternité.

En 2023, le SR note une baisse de son activité par rapport aux dernières années. « *La raison ? Aujourd'hui, on a de plus en plus de mal à trouver des salariés. Pourtant, les demandes de remplacement sont, elles, toujours bien là* », assure Anne Antoine. Un fait qui concerne tout particulièrement les exploitations laitières. Déjà en diminution ces dernières années, le manque de main-d'œuvre n'aide donc pas le maintien de la filière dans le département.

Lors de l'assemblée générale, un focus a été fait sur l'optimisation du coût de son remplacement. Anne Antoine l'affirme: « *Il existe des aides pour optimiser ce coût. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher de la structure pour obtenir tous les renseignements nécessaires à cela* ».

Le SR reste proche de ses adhérents. Et pour répondre davantage à leurs demandes, une nouvelle tête est venue renforcer l'équipe administrative en septembre dernier, en la personne de Morgane Guiset. Car au SR, la satisfaction des exploitants agricoles est une priorité.

Christopher Levé

Contact: Anne Antoine au 06 79 15 60 78; Morgane Guiset au 07 88 36 80 12.

Le SR de l'Yonne, en quelques chiffres

Le Service de remplacement de l'Yonne, en 2023, c'est: 141 adhérents, 115 utilisateurs et un nombre d'heures effectuées par les 92 agents de remplacement équivalent à 19 701 heures.



L'assemblée générale du Service de remplacement de l'Yonne a eu lieu le vendredi 24 mai.

// CUMA

Retour sur l'AG de territoire de Puisaye-Forterre

L'assemblée générale de territoire des Cuma de Puisaye-Forterre a eu lieu le jeudi 23 mai après-midi, à Villeneuve-les-Genêts. À cette occasion, des démonstrations de matériels autour du tri de semence ont eu lieu.



Cuma de l'Yonne

L'assemblée générale de territoire des Cuma de Puisaye-Forterre a eu lieu le jeudi 23 mai après-midi, à Villeneuve-les-Genêts.



Cuma de l'Yonne

Des démonstrations de matériels autour du tri de semence ont eu lieu.

C'est le jeudi 23 mai après-midi, à Villeneuve-les-Genêts, qu'a eu lieu l'assemblée générale de territoire des Cuma de Puisaye-Forterre. « *25 Cuma icaunaises étaient représentées* », indique Mathilde Bonneau, animatrice des Cuma de l'Yonne. Cette assemblée générale de territoire a eu pour objectif, outre l'animation du réseau Cuma, de pouvoir communiquer, auprès des adhérents, sur les actualités du réseau et sur l'offre de service de la fédération.

L'autre objectif était de renouveler les élus locaux, en les personnes de Mathieu Babut (également élu régional), Nicolas Lambrecht, Julien Pascault et Benoit Vanlauwe. « *Le rôle des référents est de faire l'intermédiaire entre l'animatrice et les Cuma locales* », insiste Mathilde Bonneau.

Des démonstrations de matériels de tri

« *Dans le même temps a été fait l'assemblée générale d'un territoire de la Nièvre, la Bourgogne Nivernaise, qui représente le secteur quart nord-ouest de la Nièvre* », continue l'animatrice des Cuma de l'Yonne.
Aussi, des démonstrations de matériels autour du tri de semence ont eu lieu. « *On a présenté un trieur optique, qui sert à trier finement les graines pour en faire de la farine ou des oléagineux pour l'alimentation humaine, et une station de trie de semence, servant pour la semence fermière* », détaille Mathilde Bonneau, qui explique que « *le but de ces démonstrations est de présenter deux différentes techniques pour le triage et de montrer comment les matériels s'adaptent au travail sur une exploitation* », conclut-elle.

Christopher Levé

// JA

Charles Baracco réélu président pour les deux prochaines années

Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne jouent la continuité. Charles Baracco a récemment été réélu président du syndicat agricole. Son nouveau mandat porte désormais jusqu'en 2026. Il est accompagné d'Antoine Vax, nouveau secrétaire général, et de Jean-Baptiste Godefroy, vice-secrétaire général.
Voici la composition du nouveau bureau des JA 89 pour les deux prochaines années : Charles Baracco (président), Antoine Vax (secrétaire général), Jean-Baptiste Godefroy (vice-secrétaire général), Jean-Charles Pescher (trésorier), Alicia Chatelain (en charge de la communication), Maxime Thomas et Louison Boise (en charge de l'installation), Clément Bourgeois et Maxime Boucher (membres du bureau), Julien Caillard et Guillain Desnoyers (membres du bureau et délégués régionaux).

Christopher Levé



Charles Baracco débute un second mandat à la tête des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.



// INTERVIEW

« Sur la DJA, des critères sont encore à clarifier »

Élu en avril président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, l'éleveur nivernais Thomas Lemée revient sur ses priorités.

Éleveur dans le Morvan, Thomas Lemée a succédé, à 31 ans, à Florent Point, le 12 avril, à la présidence des JA BFC. Installé depuis 2016, il élève des charolaises et a un atelier de poules pondeuses, le tout en agriculture biologique. Il a été trésorier des JA BFC pendant 4 ans et ces deux dernières années, il occupait la fonction de secrétaire général. En tant que président, il revient sur les enjeux du moment.

Représenter syndicalement les agriculteurs et, notamment les jeunes, a-t-il un sens particulier pour vous ?

Thomas Lemée : *« Il est important de s'engager. De manière globale on en a plus besoin que jamais. Nous sommes une profession pour le moins malmenée ou, au minimum, oubliée ».*

Sur quels dossiers souhaitez-vous travailler en priorité ?

T.L. : *« La gestion des fonds européens par le Conseil régional concernant les investissements et les aides à l'installation, parce que le retard constaté dans les versements prévus est toujours considérable, et depuis des mois. C'est la situation des jeunes qui m'inquiète le plus : ils sont déjà, pour beaucoup, faibles au niveau de leurs trésoreries. On ne peut pas se permettre d'avoir des Dotations jeunes agriculteurs (DJA) qui arrivent tardivement. Un effort a été fait sur les acomptes, mais on a des soldes qui arrivent à dix ans et qui ne sont toujours pas réglés ! Il faut se souvenir que 80 % de la DJA est versée à l'installation et les 20 % restants sont versés la cinquième année après l'installation, en prenant en compte les résultats économiques des quatre années précédentes. Aujourd'hui, rien que pour prendre mon exemple : installé au 1er janvier 2016, je n'ai toujours pas touché mon solde de DJA. Cela aurait dû être le cas en 2021. Il y a un besoin impératif d'avancer et de solder les retards. Au-delà de la gestion des aides actuelles, il y a aussi une nouvelle programmation sur la période 2023-2027. Les premiers appels à projets ont été un peu sur fin 2023 mais on est en juin 2024 et les agriculteurs concernés n'ont encore aucune convention, aucune réponse sur l'acceptation ou non de leur dossier… Cela nous amène sur un second sujet que je considère comme prioritaire : le revenu des agriculteurs. Ça ne va pas, particulièrement en élevage, si l'on considère le temps de travail, l'investissement… Le revenu n'est pas en adéquation avec la réalité de la vie ».*

L'entrée en vigueur de la nouvelle DJA vous préoccupe-t-elle ?

T.L. : *« Il y a des détails qui nous paraissent importants à clarifier, nous n'avons pas encore tous les éléments nécessaires : quels détails spécifiques pour les modulations ? Quels critères ? Quels documents demandés aux jeunes pour s'installer ? Quel accompagnement leur proposer ? De nombreux aspects techniques restent à régler. Nous, ce qu'on veut, c'est qu'un jeune qui s'installe soit toujours agriculteur dans cinq ou dix ans : pour cela, il faut un accompagnement adapté ».*



Pour Thomas Lemée, les mois qui viennent seront forts en rendez-vous structurants pour les jeunes agriculteurs.

Sur quels autres dossiers souhaitez-vous vous pencher en priorité ?

T.L. : *« L'application d'Égalim, parce qu'on se rend compte que la plupart des collectivités et même l'État, ne respectent pas la loi dans les cantines. C'est nécessaire notamment pour la filière bio qui souffre énormément. Là encore, dans les collectivités, on est loin du compte… »*

Le congrès des JA Nationaux a eu lieu du 4 au 6 juin près de Poitiers. Qu'en attendez-vous ?

T.L. : *« C'est le bon moment pour « prendre la température », voir les suites qu'on donne au vaste mouvement du début d'année. On a besoin d'une stratégie. Il y a des avancées mais qui nous semblent minimes par rapport aux attentes et à la mobilisation historique qui s'est produite en début d'année. On a l'impression que la société considère que, comme les tracteurs ne sont plus dans la rue, la crise est derrière nous. Ce n'est pas le cas. J'espère que le congrès national parviendra à refixer un cap. Les réponses apportées par le Gouvernement ne sont pas à la hauteur de l'attente et de la souffrance du monde agricole : on le voit déjà ces jours-ci avec des blocages à la frontière franco-espagnole. Début 2024, une grande partie des Français a pris conscience des souffrances du monde agricole, le mouvement a eu le mérite de mettre sur la table des problématiques de coût de production, d'importations de produits qui ne devraient pas rentrer. La même semaine, début 2023 était sorti un rapport de la Cour des comptes qui disait qu'il fallait supprimer la moitié de l'élevage français et en même temps, on apprenait qu'un accord d'importation de 17 000 tonnes de viande d'Australie venait d'être signé… Quand on compare les conditions d'élevage en Australie et dans nos pâturages, ici, on comprend qu'il y a quelque chose qui ne va pas ».*

La prédation est-elle un sujet central pour vous ?

T.L. : *« Oui, parce que les réponses qu'on apporte à des agriculteurs qui en sont victimes ne correspondent pas au niveau de souffrance et au traumatisme engendrés. Quand on prône le loup, on oublie la souffrance engendrée dans le monde agricole. Les éleveurs travaillent avec leurs bêtes au quotidien, ils mettent parfois leur vie sociale et familiale de côté et tout cela n'est pas pris en compte quand la seule réponse qu'on apporte en cas d'attaque, c'est l'indemnisation. Ça va bien au-delà de ça… »*

Quels sont les prochains grands rendez-vous pour vous, en tant que président de JA BFC ?

T.L. : *« Il y aura la Conférence régionale agricole, au Conseil régional, à Dijon (le 11 juin, ndlr). L'an dernier les JA y avaient exprimé symboliquement leur impression d'être pris en otage sur la question des fonds gérés par la Région. Il y aura aussi les Terres de Jim qui vont se tenir dans le Doubs en septembre, avec, peut-être la venue du Président de la République. Nous avons enfin tous en tête les élections aux Chambres d'agriculture, début 2025. Le calendrier des prochains mois s'annonce chargé… »*

Propos recueillis par Berty Robert

> *« Une partie des Français a pris conscience des souffrances du monde agricole »*

// SIGNATURE

Financement de projets

Le 24 mai, à Anost (71), la convention relative à la mise en œuvre du programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) fut signée.



Parc Naturel régional du Morvan

La signature s'est effectuée le 24 mai à Anost (71) en présence notamment de : Sylvain Mathieu président du Parc et co-président du GAL, Marie-Claude Barnay, présidente de la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, Éric Houlley, conseiller régional représentant Marie-Guite Dufay (présidente du Conseil régional), et Christian Paul, président du Pays Nivernais-Morvan.

Dans le cadre du volet territorial du Feader (Fonds européen agricole et de développement de l'espace rural), et pour la mise en œuvre du programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) une convention fut signée le 24 mai, à Anost (71), entre la région Bourgogne-Franche-Comté et le Parc naturel régional du Morvan – en partenariat avec le Pays Nivernais-Morvan et la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan. Pour rappel, une enveloppe de 2 097 407 euros est allouée à ce programme afin de développer l'émergence de projets collectifs.

Périmètre précis

Le périmètre concerné par le programme Leader est constitué de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et des cinq communautés de communes du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Nivernais-Morvan. Ce dernier se compose de la communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne, la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny, la communauté de communes Bazois-Loire-Morvan, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et la communauté de communes des Amognes Cœur de Nivernais. Afin de mener à bien les thématiques qui sont développées, divers acteurs du territoire interviennent sous le Groupe d'action locale (GAL) dont le Parc naturel régional du Morvan est garant. Ainsi, le Gal a établi une stratégie en quatre axes principaux : accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (transition écologique, énergétique, numérique, alimentaire, etc.), préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères, développer l'économie de proximité et enfin développer les programmes culturels, sports de nature ou encore vie associative. Pour mémoire, les projets d'investissement doivent être situés dans l'aire géographie précisée au-dessus et, pour les projets immatériels (animations, évènements, etc.), ils doivent bénéficier à la population dudit périmètre (voir Guide du porteur de projet : 1). Plus de renseignements : benedicte.barret@parcdumorvan.org (chargée de mission Leader).

Chloé Monget d'après communiqué

1. https://www.parcdumorvan.org/le-parc-en-actions/le-programme-leader/programme-leader-2023-2027/vous-avez-un-projet/

// JEUNES AGRICULTEURS

Un rapport d'orientation pour maîtriser l'avenir

Les Jeunes Agriculteurs, réunis en congrès national près de Poitiers, ont adopté un rapport d'orientation qui veut poser des bases pour l'avenir. Ils ont aussi un nouveau président en la personne de Pierrick Horel, éleveur dans les Alpes-de-Haute-Provence.



Actuagri

Un 57e Congrès national des Jeunes Agriculteurs marqué par une volonté d'appréhender l'avenir de manière pragmatique.

« Construire notre souveraineté, impulser les transitions ». Tel est le titre du rapport d'orientation long de presque 80 pages que les 600 congressistes ont débattu page par page, article par article, ligne par ligne, lors du congrès national des Jeunes Agriculteurs (JA), organisé au Futuroscope, près de Poitiers, du 4 au 6 juin. Son objectif est de donner une vision de l'agriculture à l'horizon 2050 pour assurer à la France sa souveraineté agricole et alimentaire. Les JA entendent bien *« conforter […] et préserver l'excellence productive française »*. Conscients de l'évolution des modes de vie (*« le monde dans lequel ont vécu nos parents et grands-parents […] est révolu »*, souligne le rapport), ils souhaitent anticiper les inévitables changements climatiques que connaîtront les 25 prochaines années et répondre à la multiporalisation d'un monde lui-même en proie à d'importants bouleversements démographiques : Il faudra notamment nourrir deux milliards de personnes de plus d'ici 25 ans (10 milliards en tout) alors même que les statisticiens tablent sur un recul des exploitations. Les biotechnologies et l'intelligence artificielle ne résoudront pas tout.

« Productivisme rénové »

Dans cette perspective, les JA réaffirment et assument un *« productivisme rénové »*, dans un cadre français mais aussi européen. L'élargissement de l'Union européenne à d'autres pays peut, selon eux, être réalisée sous quelques conditions notamment *« harmoniser les règles »* de production et imposer les standards européens sur les marchés internationaux. Les JA qui estiment qu'une Charte de l'agriculture et de l'alimentation doit être intégrée au bloc de constitutionnalité, jugent nécessaire d'assurer un meilleur revenu pour maintenir les agriculteurs sur l'ensemble du territoire et assurer le renouvellement des générations. Favorables à une planification agricole stratégique et au contrat d'avenir agricole, ils veulent rester maîtres de leur destin. C'est en partie ce qui explique les longs débats sur la définition de l'actif agricole et notamment sur le critère d'entrée dans le métier. Pour les JA, il n'est pas question de reconnaître le statut d'agriculteur aux investisseurs mais il est tout aussi primordial d'attirer à soi de nouveaux talents, *« sans réaliser d'installations au rabais »*. C'est pourquoi, ils demandent que les autorisations d'exploiter et l'accès aux aides qui correspondent soient réservés à des diplômés agricoles de niveau 5 (BTSA par exemple) ou des diplômés de niveau 4 (Bac) plus deux ans d'expérience agricole. Une dérogation pourra être accordée en cas de force majeure. Ce rapport sur lequel pas moins de 101 amendements ont été présentés, argumentés, contrecarrés et votés en séance publique souhaite aussi la généralisation de comités d'entreprise pour les salariés agricoles.

La question essentielle du foncier

La conservation des moyens de production, en particulier l'accès à l'eau et la politique des structures ont été âprement discutées. *« Il faut être ambitieux sur le foncier »*, a ainsi estimé Julien Rouger, membre du bureau de JA qui souhaiterait bien *« renverser la table »*. Le rapport de JA avait appelé à supprimer les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA). Mais devant la large opposition des délégations régionales, un amendement de synthèse a revu cette ambition à la baisse, en *« appelant à engager une réforme de la gestion du foncier agricole en France »*. JA souhaite mettre fin à la distinction historique entre gestion de la propriété foncière et gestion des autorisations d'exploiter. *« Les CDOA fonctionnent de moins en moins bien »* et la loi Sempastous (1) *« n'est qu'un bouche-trou temporaire. On ne veut pas de demi-mesure sur le foncier »*, a martelé Pierre Meyer, corédacteur du rapport d'orientation. Les JA souhaitent surtout une loi foncière, devenue le serpent de mer du quinquennat d'Emmanuel Macron sur le dossier agricole. Car l'accès au foncier est l'une des clés essentielles de l'installation et du renouvellement des générations. Les JA verraient aussi d'un bon œil que les Chambres d'agriculture distinguent bien au sein de leur organisation, d'un point de vue budgétaire et ressources humaines, ce qui relève de la mission de service public et ce qui relève des prestations purement contractuelles et concurrentielles. *« Il faut lever les ambiguïtés et aller vers plus de transparence »*, ont plaidé les JA qui s'inquiètent de payer parfois très cher des conseils aux Chambres. Le rapport d'orientation a été adopté à une très large majorité.

Christophe Soulard

(1) Promulguée en décembre 2021, elle a pour objectif de garantir la transparence et la régulation du marché sociétaire.

Pierrick Horel, nouveau président des JA

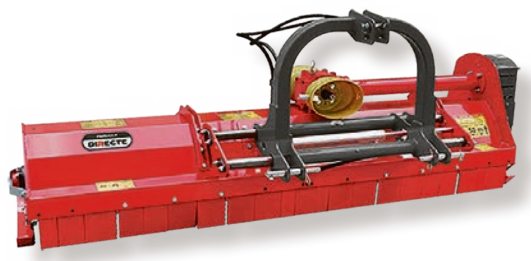
Pierrick Horel, éleveur d'aubrac bio installé dans les Alpes-de-Haute-Provence, a été élu président du syndicat JA. Auparavant secrétaire général, il est engagé chez JA depuis son installation en 2010. Dans son discours, le nouveau président a indiqué sa volonté de travailler sur un projet *« JA 2026 »* doté de quatre axes : *« valoriser notre action jusque dans les cours de ferme »*; *« revoir nos méthodes de communication »*; *« proposer une nouvelle offre syndicale »*; *« faire comprendre aux jeunes le sens de l'engagement que nous incarnons »*. Son mandat sera aussi marqué par les élections des Chambres d'agriculture, en janvier 2025, pour lesquelles les JA feront une nouvelle fois liste commune avec la FNSEA. Sur le fond, lors de l'annonce de sa candidature fin mai, Pierrick Horel mettait en avant *« les questions de revenus et plus largement les nouveaux profils d'agriculteurs »*, ainsi que les *« valeurs de l'exercice du métier et de la dignité »*. Il succède à Arnaud Gaillot, éleveur bovin du Doubs, qui n'a pas souhaité se représenter à la fin de son mandat. Quant au nouveau secrétaire général, il s'agit de Quentin Le Guillous, qui était lors du mandat précédent secrétaire général adjoint, en charge de l'environnement et des filières.

Promodis
Pro, Proche, Promodis

SPÉCIAL ENTRETIEN
jusqu'au 30 juin 2024

BROYEURS DISPONIBLES

AXE HORIZONTAL

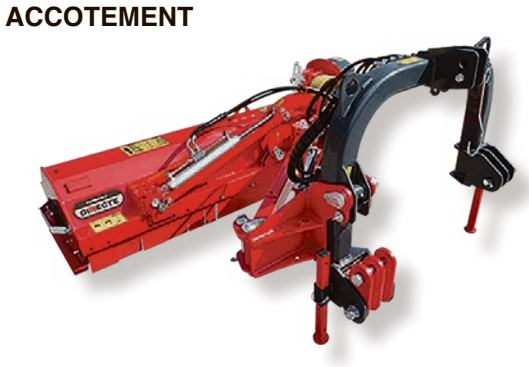


Réf. B 220 H
4 275 €
Prix HT Règlement comptant

Réf. B 250 H
4 845 €
Prix HT Règlement comptant

Réf. B 270 H
5 090 €
Prix HT Règlement comptant

ACCOTEMENT



Réf. BD 160
6 665 €
Prix HT Règlement comptant

Réf. BD 190
6 890 €
Prix HT Règlement comptant

Groupe Méthivier

Joigny 03 86 91 79 09
Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06

www.groupe-methivier.com

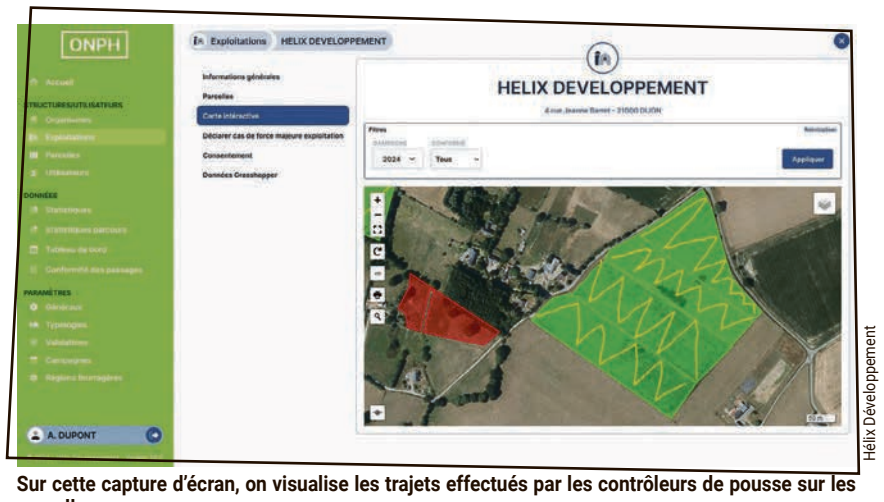
// POUSSE DE L'HERBE

21

Une entreprise dijonnaise en première ligne

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire met en place un Observatoire national de la pousse de l'herbe. À Dijon, Helix Développement a conçu l'outil de centralisation et de qualification des données en cours de collecte sur les 350 fermes chargées d'alimenter cet observatoire.

Le 17 avril dernier l'Observatoire national de la pousse de l'herbe (ONPH) a été officiellement lancé. Copiloté par Chambres d'agriculture France et l'Institut de l'élevage (Idele), il va déployer des mesures de pousse de l'herbe dans 350 exploitations références, réparties sur 70 régions fourragères de France. En s'appuyant sur ce réseau de fermes, l'objectif est de produire des données issues du terrain et recueillies selon un protocole strict et précis, afin de fiabiliser l'indice satellitaire existant, dans la diversité des situations pédoclimatiques du territoire. La création de cet observatoire s'inscrit dans le contexte d'une assurance récolte réformée, entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Une entreprise dijonnaise est directement concernée par cette création: Hélix Développement. Elle a été missionnée pour réaliser l'outil de centralisation et de qualification des données dont la collecte est en cours depuis avril. Le projet ONPH découle d'un appel d'offres lancé par le ministère de l'Agriculture, auquel ont répondu l'Idele et Chambres d'agriculture France. Hélix Développement a été sollicité sur la question en novembre 2023, avec mission d'aboutir en février 2024. Un délai extrêmement court! *« Nous nous sommes rapidement mis en ordre de bataille pour répondre au cahier des charges fixé par l'Idele et Chambres d'agriculture France »*, explique Antoine Bordet, responsable de l'activité web d'Hélix Développement.



Hélix Développement

Sur cette capture d'écran, on visualise les trajets effectués par les contrôleurs de pousse sur les parcelles.

Protocole précis

Les mesures de la pousse de l'herbe sont réalisées à l'aide d'un herbomètre équipé d'une puce GPS sur les 350 fermes de référence citées plus haut. *« Nous avons conçu un système cartographique,* poursuit Antoine Bordet, *qui permet de vérifier que les parcelles où ont lieu les mesures correspondent bien aux critères définis dans le cahier des charges »*. Sur chacune des exploitations, le protocole impose une mesure de la pousse de l'herbe à effectuer tous les dix jours, sur au moins sept parcelles et sur un minimum de 40 points de mesure par hectare selon un trajet qui doit être à chaque fois identique. Cela donne une idée de la quantité de données ainsi collectée. *« Nous avons accompagné l'Idele et Chambres d'agriculture France dans la mise en œuvre la plus ergonomique possible de toutes ces règles »*, précise Antoine Bordet. Il fallait notamment un outil permettant de visualiser sur chaque parcelle, le trajet accompli par le mesureur, afin qu'il accomplisse à chaque fois le même.

Deux extractions par an

L'outil numérique conçu par Hélix Développement permet donc, d'une part, l'enregistrement des exploitations et des parcelles et, d'autre part, la collecte des mesures, le contrôle et le traitement des données ainsi que le suivi de la pousse de l'herbe. Le but est de fournir des données fiables et répondre à l'objectif fixé par le marché public de fiabiliser les indices satellitaires utilisés pour mesurer les pertes de récolte sur prairies. Une restitution aux opérateurs en charge des mesures et aux agriculteurs engagés dans le dispositif est également prévue. Les données collectées depuis avril sont centralisées par l'outil Helix Développement et le ministère devrait s'appuyer sur deux extractions par an de ces données pour obtenir une vision globale sur une campagne de pousse.

Berty Robert

Du bétail à la viticulture

Hélix Développement a été créée en 2012. Si l'entreprise est principalement un éditeur de logiciel, il lui arrive aussi de participer au développement de certaines solutions technologiques. Elle travaille essentiellement pour le monde agricole, plus particulièrement dans les univers liés au bétail et à la viticulture. *« Pour le domaine de l'élevage,* **explique Laurent de Torcy, l'un de ses fondateurs,** *nous avons conçu le logiciel Gestion informatisée de commerce agricole de bétail (Gicab), une solution de gestion intégrée pour les coopératives, les négociants, les marchés aux bestiaux ».* **Un produit qui a connu une évolution, utilisable sur smartphone, et orientées vers le négoce privé. C'est par ce biais qu'Hélix Développement a été amené à collaborer avec Chambre d'agriculture France et l'Idele, pour répondre à des appels d'offres spécifiques.** *« Dans le monde du bétail nous avons une vraie plus-value et une expertise qui nous confèrent une légitimité à répondre à ces appels d'offres ».* **Hélix Développement a participé à la conception de l'application BoviWell (outil de mesure du bien-être des animaux en exploitations bovins viande et bovins lait). La société a aussi développé un produit spécifique de suivi des marchés aux bestiaux pour la Fédération des marchés de bétail vif (FMBV). Douze marchés sont clients de cette solution qui va encore évoluer puisqu'Hélix veut développer des salles de vente virtuelles, en ligne. En viticulture, pour le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), Hélix a développé Démat'vin, une plateforme qui permet aux professionnels de déclarer leurs sorties mensuelles de manière dématérialisée. Elle est utilisée par 3 500 acteurs du vin en Bourgogne.**

// PARAGE

58

Premiers pas bien engagés

Depuis environ un an, Cédric Beaudoin a lancé, en partenariat avec les cabinets vétérinaires de Corbigny et d'Avallon, une entreprise de parage: Morvan Terre Plaine Services.

« Après le départ en retraite de notre ancien pareur, nous étions démunis ; même si nos vétérinaires répondaient présents en cas de besoin » pointe Romaric Gobillot, éleveur à Asnois, et faisant appel à Morvan Terre Plaine Services, entreprise de parage lancée conjointement entre Cédric Beaudoin, ancien salarié du Service de remplacement de la Nièvre, et les cabinets vétérinaire Omnivet (Corbigny) et de la Croix blanche (Avallon). Pour Cédric Beaudoin, 38 ans et pareur technicien hygiéniste 3 D, cette association fut une *« véritable chance »*.

Regrouper l'organisation

Pour comprendre son point de vue, il faut remonter quelques années en arrière: *« Après 13 ans comme salarié agricole et deux ans au Service de remplacement, je voulais relever de nouveaux défis ; toujours dans le monde agricole qui me passionne. Puis, lors d'une formation, j'ai rencontré Bertrand Gibe, vétérinaire au cabinet de Corbigny. Durant nos échanges, il m'a indiqué que le cabinet recherchait quelqu'un pour le parage afin de répondre plus rapidement aux sollicitations sur ce volet. Dans ce cadre, j'ai donc été embauché comme salarié pendant un an, en partageant mes missions entre le cabinet vétérinaire de Corbigny et celui d'Avallon »*. Pendant cette année, les deux groupements de vétérinaires réfléchissent à la création d'une entreprise. Cédric Beaudoin explique: *« Ils avaient le souhait de monter une société indépendante. Et, leur autre souhait était de m'impliquer dans sa gestion »*. Cédric en fait référence comme une *« belle opportunité d'évolution »* et s'engage alors dans le projet: *« Je suis président de la société et Bertrand Gibe ainsi que Florent Auguste, vétérinaire à Avallon, en sont les directeurs généraux »*. Selon lui, cette association est *« pertinente afin de répondre à un besoin criant sur les deux territoires. Le fait d'être accompagné et épaulé par des professionnels du territoire pour la création de l'entreprise est une occasion de permettre à des jeunes de se lancer dans une activité, d'une part, sans trop d'investissement financier au départ, et d'autre part, qui a un avenir indéniable »*.

Précision obligatoire

Même si sa passion le motive tous les jours, Cédric Beaudoin souhaite proposer un service de qualité à ses clients. Avec cette idée en tête, il a suivi une formation de pédicure bovins (au CFPPA du Rheu - Rennes). Aujourd'hui diplômé, il stipule: *« Cela est un gage de professionnalisme pour les éleveurs. À mon sens, il est nécessaire d'avoir une formation précise car ce métier requiert de la minutie et du soin dans les interventions. Le bon traitement des pieds des bovins est un des pans indispensables pour obtenir un animal en bonne santé. Pour intervenir en toute sécurité, il est également incontournable d'avoir une bonne écoute et une grande patience avec les animaux »*. Sur ces points, Romaric Gobillot souligne: *« Cela fait 10 mois que mes animaux mangent du foin. Même si un apport en minéraux permet de compléter les apports nutritionnels, cela ne vaut pas ceux de l'herbe. Ces carences potentielles engendrent des incidences notables »* et de Cédric d'ajouter: *« cela peut occasionner des cornes de mauvaises qualités et des onglons faibles – par carence d'oligo-éléments »*. Romaric Gobillot poursuit: *« Nous avons, comme nombre d'éleveurs, une attention particulière au choix génétique en matière d'aplomb. Mais, à cause des problèmes de nourriture détaillés plus haut, nous rencontrons de plus en plus de soucis sur les onglons – ce qui demande donc un parage plus régulier. En parallèle, d'autres points ont fait leur apparition dans nos cheptels comme la dermatite digitale (ou Mortellaro) »*. Sur ce dernier point, Cédric Beaudoin insiste en conclusion: *« Plus l'intervention du pareur est précoce plus les chances de rémission sont élevées – cela vaut pour les autres problématiques que le pareur peut régler. Il faut donc une attention particulière des éleveurs sur les comportements et démarches de leurs animaux. Après, dans certains cas, l'intervention d'un vétérinaire reste la solution »*. En plus des services de parages, la société Morvan Terre Plaine Services, proposent des prestations d'écornage (adultes et veaux), de la destruction de nids de guêpes ainsi que de frelons ou encore de la vente de rodenticides: *« Ces éléments permettent de compléter l'activité quand le parage n'est pas trop sollicité »* stipule Cédric Beaudoin.

Chloé Monget

Renseignement: mtps.cedric@gmail.com ou au 07 83 48 78 75.



Cédric Beaudoin, 38 ans, est pareur technicien hygiéniste 3 D.

// BIENVENUE À LA FERME

58

Le goût de l'enfance

Romain Desbrosses (Domaine de Bel Air à Villiers-sur-Yonne) a rejoint le réseau Bienvenue à la ferme il y a peu ; un moyen pour lui de partager son rêve...



Romain Desbrosses (Domaine de Bel Air à Villiers-sur-Yonne) a adhéré au réseau Bienvenue à la ferme il y a peu.



Le Domaine de Bel Air propose des Chardonnay, Melon de Bourgogne ou encore Pinot noir.

Niché sur une colline et enveloppé dans une forêt à Villiers-sur-Yonne, le Domaine de Bel Air a ses portes grandes ouvertes ; une invitation à entrer dans cet écrin qui ne se refuse pas. Là, Romain Desbrosses, viticulteur, accueille les visiteurs avec un large sourire : *« Je suis un peu débordé mais venez, nous allons aller dans la cave »*. Du haut de ses 26 ans, et installé depuis environ deux ans, il explique sur le chemin qu'il a rénové celle-ci il y a peu, afin de proposer un espace authentique pour la dégustation de ses différentes cuvées. *« Je veux pouvoir présenter mon travail dans un lieu qui lui ressemble : un peu rustique mais professionnel. Il faut mettre en avant les trésors que nous avons et qui ne sont pas forcément connus de tous »*. En effet, à l'image de sa cave, les vins de Tannay ont été un peu oubliés, selon lui, d'où son adhésion au réseau Bienvenue à la ferme : *« cela m'offre une visibilité supplémentaire, en plus de mon site internet ou encore de mes réseaux sociaux – que j'essaye d'alimenter régulièrement »*.

Un oubli expliqué

Pour lui, la cause de cet oubli vient du phylloxéra : *« Après l'épidémie, une grande majorité des vignes ont été arrachées mais jamais replantées – réduisant la production viticole drastiquement. L'appellation des vins de Tannay a alors perdu sa force de frappe. En parallèle, nos domaines sont souvent un peu excentrés des axes routiers passants. Tout cela mis bout à bout, nos vins sont peu connus du grand public ou de la profession »*. Avec l'envie de faire découvrir sa production, il participe depuis son installation, à des concours et des rassemblements professionnels et déclare humblement : *« j'ai gagné quelques médailles. On me dit de mettre cela en avant, mais je préfère que les gens dégustent mes vins pour se faire une idée. Le problème étant que mes vins doivent se faire leur place »*. Ainsi, le défi de ses prochaines années réside dans le fait de : *« donner envie d'essayer les vins de Tannay même s'ils ne les connaissent pas. Parfois, les clients restent dans leur zone de confort en choisissant ce dont ils ont l'habitude… Je pense qu'il faut éveiller la curiosité de chacun à ce niveau. Pour moi, découvrir un nouveau vin, c'est entrer dans un nouveau monde… »*. Ainsi, en s'engageant dans les terres du Domaine de Bel Air, c'est aussi l'univers de Romain qui se dévoile : *« un rêve de gamin devenu réalité pourrait-on dire »*.

Madeleine de Proust

Il poursuit : *« Nous avons tous des rêves d'enfance. Moi, je voulais devenir pompier ; chose que j'ai faite mais que j'ai malheureusement dû arrêter. Je voulais aussi tenir un restaurant ; je pense que cela ne se réalisera jamais, mais on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Enfin, je voulais planter des vignes… Pourquoi ? Je ne l'explique pas du tout. Il y a des choses comme ça dont les fondements restent inconnus d'autant plus que d'où je viens on ne peut pas dire que la vigne soit la production majeure »*. Fils d'éleveurs, Romain est originaire d'Ouroux-en-Morvan : *« Mon frère a repris la ferme familiale, et moi je suis venu ici car le domaine se libérait. C'est une grande fierté de me dire que mon rêve a abouti grâce à ma volonté. Cela dit, j'adorerais pouvoir replanter des vignes dans le Morvan ; peut-être un jour »*. Même si aucune raison logique n'a poussé Romain vers le travail de la vigne, un souvenir particulier l'a cependant marqué : *« Je me rappelle les repas de famille, où mon grand-père (Bernard Desbrosses, un des fondateurs du marché au cadran de Moulins-Engilbert) faisait goûter le vin aux gamins, moi compris. Ce fut des moments de partage, des moments doux… des moments qui restent gravés en mémoire »*. Comme une petite madeleine de Proust, ses vins sont pour lui le moyen de faire voyager les curieux dans son terroir, certes encore un peu oublié, mais *« qui a tant de typicités à offrir »*. Enfin, il décrit ses cuvées comme : *« uniques »*. Avec un terroir majoritairement argilocalcaire, il dispose de cépages Bio de Chardonnay (3 ha) de Pinot noir (1, 75 ha) et en conversion : Pinot noir (1,20 ha), Chardonnay (3 ha) et Melon de Bourgogne (1,80 ha). D'ailleurs, les vignes sont en lyre : *« une spécificité qui est peu commune, offrant deux rideaux de feuillages aérés »*. Question saveur, il dépeint certains vins comme ayant une grande fraîcheur quand d'autres offriront une rondeur et longueur en bouche… Il ajoute : *« Chaque vin à sa place, et je n'ai pas de cuvée préférée car pour moi cela n'existe pas. Chacune est inimitable et renferme des sensations exclusives »*. En somme, comme une ode à son grand-père, Romain propose de déguster ses vins qui ont, sans nul doute, le goût d'un rêve d'enfance.



La cave du Domaine, restaurée par Romain Desbrosses pour accueillir les visiteurs.

Chloé Monget

Pour les dégustations au Domaine de Bel Air (https://domaine-de-bel-air.com/), privilégier la prise de rendez-vous auprès de Romain Desbrosses par mail à romaindesbrosses@orange.fr ou téléphone au 06 80 89 24 51. Renseignements pour Bienvenue à la ferme auprès d'Élora Petitgenet par mail à : elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr ou par téléphone au 07 85 63 37 15.



// RESTRUCTURATION DES EXPLOITATIONS

21 Quel impact sur les bâtiments ?

Dans un contexte global de baisse de la démographie agricole, des exploitations sont rachetées par d'autres. Pour les agriculteurs concernés, se pose inévitablement la question de l'intérêt de conserver ou non les bâtiments de l'exploitation acquise.



Dans le cadre des restructurations d'exploitations, la construction de bâtiments neufs est parfois préférée à la remise à niveau de bâtiments anciens.

C'est un fait sociologique et démographique indéniable : la France compte de moins en moins d'exploitants agricoles. Dans le secteur de l'élevage bovin, on constate aussi une baisse du cheptel, mais la courbe du nombre de têtes de bétails baisse moins vite que celle du nombre d'exploitants. Cela signifie que beaucoup de troupeaux sont repris par des voisins de l'agriculteur qui arrête son activité. Cette reprise d'exploitation se fait parfois en proximité, mais il peut aussi arriver que le repreneur soit éloigné : cela peut se traduire, d'une part, par des bâtiments délaissés dans l'exploitation reprise, parce qu'on n'en a tout simplement plus l'utilité, et la construction de bâtiment supplémentaires dans l'exploitation qui grossit et qui doit, elle, trouver de la place pour un plus grand nombre d'animaux. La restructuration à l'œuvre des exploitations agricole, notamment en élevage, est donc aussi synonyme de besoins en constructions neuves ou en rénovations de bâti ancien. Concrètement, ce mouvement de fond impacte la configuration du marché des bâtiments agricoles et le paysage économique qui en dépend.

Changement climatique, coût des reprises…

À la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Vincent Doal est un bon observateur de ces évolutions. Responsable du pôle Élevage, il détecte et décrypte ces « signaux faibles » qui disent pourtant beaucoup de l'évolution du paysage agricole français. *« C'est intéressant à observer,* explique-t-il, *dans un mouvement global de restructuration des exploitations mais c'est aussi important de mettre cela en lien avec le contexte de changement climatique qui est le nôtre et qui implique aussi des adaptations de bâtiments d'élevage. Par exemple, la question de la nécessaire ventilation d'un bâtiment d'élevage quand celui-ci est ancien et très cloisonné se pose clairement aujourd'hui. De tels bâtiments peuvent ne pas être faciles à reprendre, dans le cadre d'une cession ».* Il faut aussi prendre en compte le coût des reprises d'exploitations, qui ne baisse pas, avec des valeurs de reprise plus calculées sur le capital que sur la trésorerie. *« Certains,* poursuit Vincent Doal, *se retrouvent à acheter des bâtiments anciens, inadaptés, et qui coûtent plus cher qu'une construction neuve qu'on pourrait construire en touchant des aides… Cela aussi encourage plutôt un repreneur à se tourner vers de la construction neuve plutôt qu'à conserver l'ancienne structure ».*

Autres finalités

Ajoutez à cela les possibilités qu'offrent des toitures recouvertes de panneaux photovoltaïques qui permettent de financer en grande partie un bâtiment neuf et vous comprenez pourquoi, dans certaines restructurations d'exploitations, le bâti ancien n'intéresse pas trop, surtout lorsque l'acquéreur de l'exploitation ne dispose pas déjà d'une exploitation géographiquement proche de celle qui est reprise. C'est une question de rationalité professionnelle, il ne souhaite pas, en général, conserver plusieurs sites relativement éloignés et va plutôt faire le choix de tout centraliser sur sa propre exploitation. *« Malgré cela,* note toutefois Vincent Doal, *on trouve peu d'anciens bâtiments agricoles totalement vides ou délaissés. Souvent ils sont revendus pour d'autres activités, notamment l'élevage équin. Et puis parfois, ces bâtiments trouvent une autre finalité : ils deviennent des abris pour les propriétaires de camping-car qui y louent un emplacement protecteur pour leur véhicule. C'est une source de revenu complémentaire pour l'agriculteur propriétaire ».* Le technicien de la Chambre d'agriculture souligne, par ailleurs, que ces dernières années, beaucoup de bâtiments de stockage de fourrage se sont construits. *« Cela correspond à la prise de conscience croissante d'agriculteurs de la nécessité de faire des stocks, en lien avec une logique croissante d'autonomie des exploitations d'élevage et de vigilance dans la gestion de ses stocks fourragers. C'est plutôt bon signe : un agriculteur m'a dit un jour qu'il préférait investir dans un bâtiment de stockage plutôt que de prendre une assurance fourrage ».*

Amélioration des conditions de travail

Dernier aspect à prendre en compte : nous sommes dans une région où les élevages sont importants en nombre, et il faut donc des bâtiments de bonne taille où sur lesquels on fait des extensions. *« Pour autant, nous ne sommes pas sur de l'élevage intensif. Certaines personnes, extérieures à l'agriculture ont tendance à un peu vite associer de grands bâtiments à de l'élevage intensif ou industriel mais, dans notre région, cela ne se vérifie pas. Les bâtiments sont au contraire la traduction du caractère extensif de l'élevage chez nous. Simplement, il faut bien que l'on abrite les animaux en hiver. Nous sommes sur des modèles vertueux qui demandent pas mal de main-d'œuvre, d'où la nécessité d'avoir des bâtiments pratiques et dans lesquels on améliore la productivité du travail. Le bâtiment vient combler le manque de main-d'œuvre qui reste difficile à trouver. Il faut donc combler ce déficit par des conditions de travail améliorées et un bâtiment moderne y participe, avec des couloirs, de la contention. Ce sont des équipements qui intéressent beaucoup les éleveurs aujourd'hui ».*

Et Vincent Doal, de conclure : *« Pour l'avenir de l'élevage, si on veut que des jeunes aillent encore dans ce métier, il leur faut trois choses : la rentabilité, la génétique (pour des vêlages plus faciles) et l'amélioration des conditions de travail, qui passe par de bons bâtiments ».*

Berty Robert

OSIRIS® : Les hangars solaires agricoles par Irisolaris

IRISOLARIS

Un projet de hangar pour votre exploitation ?
Prenez rendez-vous avec un Conseiller Énergies :

Tél : 04 65 84 91 32

Contactez-nous via ce QR Code :

Stockage

Stabulation

Autoconsommation

510 375 835 RCS - Aix-en-Provence - 06/2024

Bail à construction, bail emphytéotique ou achat de la centrale pour autoconsommer, nos Conseillers Energies vous accompagnent quel que soit votre projet !

www.irisolaris.com

IRISOLARIS
promoteur de la transition énergétique

// ANCIENS BÂTIMENTS

Une seconde vie après un réaménagement

En Haute-Loire, Pascal Valette et Bernard Pays, associés du Gaec du Fox à Saint-Christophe-sur-Dolaison, ont aménagé d'anciens bâtiments pour améliorer le confort de leurs animaux et sauver une grange en ruine.

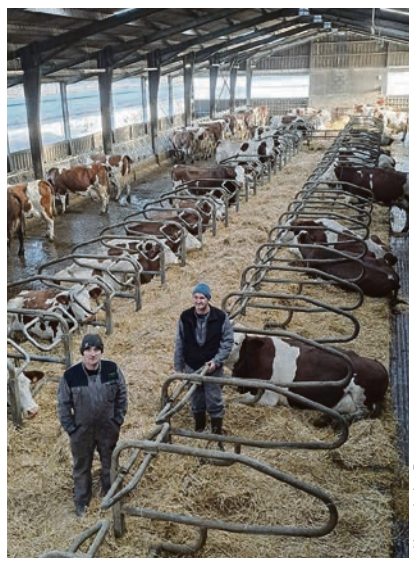
On ne fait pas du neuf avec du vieux, mais on peut néanmoins réhabiliter d'anciens bâtiments agricoles et les réaménager pour leur donner une seconde vie. C'est un peu la philosophie de Pascal Valette et Bernard Pays associés du Gaec du Fox sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison en Haute-Loire, qui, ayant à leur installation en 1995, regroupé deux exploitations situées à 5 km de distance, disposaient alors de plusieurs corps de fermes.



Un rideau brise-vent améliore considérablement l'ambiance du bâtiment, en termes de température, humidité et aération.



La réhabilitation de la vieille grange lui redonne sa fonction première.



Au Gaec du Fox, des logettes toutes neuves sans barre au garrot ont été installées pour le bien-être des vaches laitières.

Haute-Loire Paysanne

Dès 95, pour accueillir les laitières et une partie des fourrages, les deux agriculteurs ont construit un bâtiment à Dolaison avec un système de logettes paillées et de cornadis, et une salle de traite attenante. Mais plusieurs évolutions au fil des ans, les ont conduits à envisager des modifications dans ce bâtiment.

Rideau brise-vent pour l'ambiance

Parmi ces aménagements, on citera la mise en place d'une toile brise-vent sur une longueur de 50 mètres installée au-dessus d'un panneau de bois plus résistant. Ce brise-vent actionné par une simple commande électrique permet une bonne ventilation du bâtiment qui n'est, par ailleurs, pas isolé, mais comprend une ouverture au faîtage pour permettre la circulation de l'air.

Bernard Pays explique : *« nos vaches ont la liberté d'entrer et sortir du bâtiment comme elles veulent l'été. Avant, elles restaient dehors, mais aujourd'hui, avec des étés plus chauds, elles rentrent souvent et ce n'est pas tenable. Avec cette toile au nord, les conditions sont nettement améliorées et les vaches profitent de l'ombre et d'une brise légère »*. Il ajoute : *« on voulait isoler le bâtiment, mais Didier Chazallon, conseiller bâtiments à la Chambre d'agriculture, nous en a dissuadés. La ventilation dans un bâtiment est complexe, et il est difficile de faire des modifications sur un bâtiment existant »*. En fonction de la température extérieure et intérieure, du vent, du mouvement des animaux, l'éleveur joue sur l'ouverture de la toile.

Des logettes confortables

Autre grand changement pour le Gaec, ce sont les logettes. En bientôt 30 ans, avec la sélection, le gabarit des laitières a changé. Les logettes se sont avérées trop petites et surtout, la barre au garrot était un réel problème pour les vaches. Soucieux du bien-être de ses animaux, Bernard Pays ne supportait plus de voir ses vaches déserter les logettes, ou pour les plus courageuses se contorsionner pour se coucher ou se lever, gênées par cette barre. Ils sont allés sur internet pour trouver un système différent : *« C'est un pareur de formation et de métier, Nicolas Fournier, installé dans la Haute-Marne, qui a conçu et réalisé, à partir de ses propres observations en élevages, des logettes qu'il a appelé Omega, bénéficiant d'un concept ergonomique qui respecte enfin la liberté de mouvements des animaux »*.

Bernard Pays est aujourd'hui un éleveur heureux en observant ses vaches qui *« entrent et sortent des logettes sans difficultés, se reposent et ruminent tranquillement dans leur espace avec une ligne de dos droite… »*. En termes d'investissement, le rideau enroulable a coûté 12 000 euros, et les 68 logettes 11 330 euros HT. Dans le cadre du BCAE, sur la ligne « Bien-être animal », le Gaec a bénéficié d'une subvention du Feader et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 30 %.

La vieille grange reprend vie

Autre exemple pour le Gaec du Fox, au cœur du village de Freycenet, une très vieille grange, *« le plus vieux bâtiment du village »* confie Pascal Valette, menaçait de s'effondrer.
Après réflexion et échanges avec leur conseiller bâtiments, les associés ont décidé d'y faire des travaux pour lui redonner un usage de grange. *« C'était pendant le Covid, on a refait le toit en installant une charpente métallique à l'intérieur donc pas de changement visuel de l'extérieur, ouvert une large et haute porte pour pouvoir passer avec du matériel, et retapé certains murs. Résultat, nous avons un hangar pour 450 bottes de foin »*. Et les deux associés sont assez satisfaits du résultat de leur travail. Là aussi, avec le BCAE dans le cadre d'investissements inférieurs à 30 000 euros, sur le volet « Modernisation des exploitations agricoles dans les filières animales », ils ont bénéficié d'une subvention de 30 % du Feader et du Département, pour un investissement global de 29 500 euros. À la manière des petites maisons de Monopoly, le Gaec du Fox possède plusieurs structures çà et là à Freycenet et Dolaison. Comme cet atelier face à la nouvelle-ancienne grange, lui aussi retapé… *« Peut-être que construire du neuf, en un seul et même lieu, aurait été plus pratique et plus économique ? Mais que faire de ces vieux bâtiments ? Soit on rase, soit on transforme »* résume Pascal Valette.

Réaménager à partir de l'ancien a aussi une vertu environnementale non négligeable pour ces éleveurs attachés à leurs villages.

Suzanne Marion







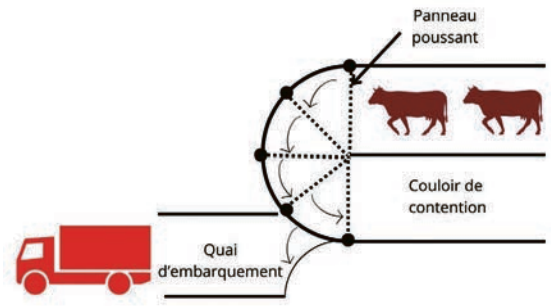
// CONTENTION

Des innovations pour plus de sécurité dans le travail

Se doter d'une contention circulaire apporte de sérieux atouts en matière d'accroissement de la sécurité dans le travail avec les bovins.



La contention circulaire avec panneaux pleins permet un meilleur guidage des bovins.



Exemple de contention circulaire avec jeux de barrière pour diriger les animaux vers le couloir de contention ou vers le quai d'embarquement.

Bousculade, coups de cornes, coincement sur barrière, charge: le bovin est la première cause d'accident chez les éleveurs et le risque augmente lors des interventions comme les soins, le tri ou l'embarquement. Qui n'a pas déjà été bousculé par une vache, une génisse ou un veau? Quand on travaille avec les animaux, ces risques sont présents et afin de les éviter, il existe des solutions. Les équipements de contention sont tous différents et trouver le type d'aménagement qui sera le mieux adapté afin de permettre de travailler autour de l'animal en toute sécurité est primordial. Afin d'éviter ces incidents et conjuguer bien-être animal et bien-être humain, des nouveaux systèmes de contention sont proposés, ils sont adaptables aux bâtiments, aux animaux et à l'humain. Le caractère fonctionnel des installations incite les éleveurs à l'utiliser à de multiples occasions. La pesée ou le triage deviennent moins une corvée lorsque l'équipement est adapté.

Un circuit pour les bêtes

Sur la commune de Flayat, dans la Creuse, le Gaec de Sagnat est composé de deux associés, Patrick et son fils Maxime. Ils cultivent 176 ha dont 28 de céréales. Leur troupeau compte 120 vaches Charolaises et ils produisent des broutards et des reproducteurs. Au contrôle de performance, ils effectuent trois pesées par an et afin d'améliorer leur condition de travail, ils ont investi dans un parc de contention extérieur avec un quai de chargement en 2018. *« Avant, nous devions faire appel aux voisins dès que nous faisions des pesées. Maintenant, on peut le faire seul et en toute sécurité »* déclare Patrick ravit de son investissement. Le parc a été étudié afin qu'il s'ajuste aux mesures de la stabulation, c'est comme un prolongement du bâtiment. Il permet d'effectuer un circuit avec les bêtes. Les animaux sortent de la stabulation, passent dans le parc, où ils peuvent être triés, pesés et retournent dans le bâtiment ou sont chargés dans un camion.

Sécurité globale

Tout a été bien pensé. Le couloir de contention est réglable hydrauliquement en largeur (de 40 à 80 cm) pour les différentes tailles de bovins. Pour circuler facilement, le couloir possède un marchepied suffisamment large et qui suit la hauteur des panneaux. La forme du parc est facile d'accès et les animaux avancent naturellement. Les jeux de barrières permettent un triage facile et sécurisé avec des animaux qui ne sont pas stressés. Le système de camembert (contention circulaire) avec panneaux plein vers l'extérieur et un panneau sur poteau rotatif permet de guider les bovins dans la direction à suivre tout en garantissant leur bien-être, leur sécurité, mais aussi la sécurité de l'éleveur, du technicien, du vétérinaire, et du transporteur… Le panneau poussant est sécurisé grâce à deux rangées d'anti-retours. Cela évite les coups de pattes ou qu'une bête fonce sur l'éleveur.

Marie Francillout









// GÉOBIOLOGIE

21 Pensez-y avant de construire !

Faire intervenir un géobiologue avant la construction d'un bâtiment d'élevage peut être pertinent.

Il paraît que bon nombre d'anciens le faisaient systématiquement avant de construire… Aujourd'hui, le recours à un géobiologue se fait majoritairement en curatif. *« Bien dommage »*, diront certains praticiens. Il faut dire que les longues et lourdes démarches administratives avant une construction ont pris le dessus depuis plusieurs décennies, la « paperasse » et la « course contre la montre » feraient presque oublier l'essentiel… *« Faire intervenir un géobiologue est pourtant conseillé pour déterminer l'emplacement des bâtiments d'élevage, et notamment l'emplacement des équipements qui émettent des ondes électromagnétiques tels que les onduleurs de panneaux photovoltaïques. Cela permet d'éviter des nuisances et des contrariétés futures »*, souligne Catherine Bonin, elle-même géobiologue, en Bourgogne.



S'intéresser à la géobiologie peut s'avérer très utile avant la construction du bâtiment d'élevage.

Les principes

La géobiologie s'intéresse notamment aux failles et passages d'eau, qui peuvent respectivement modifier le champ magnétique et perturber l'eau qui circule dans les corps se trouvant au-dessus.

En élevage, des diarrhées ou des problèmes de croissance peuvent être déplorées. La géobiologie étudie également l'influence des pollutions modernes tels que les ondes électromagnétiques et les courants vagabonds. Voire même à la mémoire des lieux ! *« Les animaux sont très sensibles aux perturbations énergétiques, tous ces éléments sont à prendre en compte »*, insiste pour sa part Elsa Bizouard, elle aussi géobiologue. Cette fille d'agriculteurs originaire de la Côte-d'Or intervient aussi et bien sûr après la construction des bâtiments : *« les géobiologues sont souvent sollicités en cas de comportements étranges des troupeaux, dès lors que les vétérinaires ont exploré toutes les pistes. Pour ma part, je suis récemment intervenue dans une ferme avec des mémoires de sols et une faille… Les bovins étaient perturbés à tel point que les animaux se mordaient au sang… Le troupeau a retrouvé l'apaisement après l'intervention et la mise en place de solutions »*.

Aurélien Genest

Pour toute question sur le sujet, contacter Catherine Bonin au 06 73 05 63 34 ou par mail : cat.bonin@orange.fr

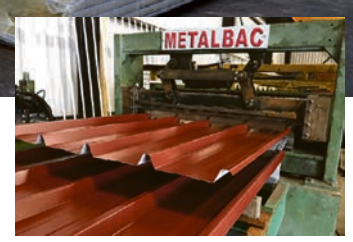
BARBOT
FAYAT GROUP
Construction métallique
Charpente, couverture, bardage
Frédéric Thomas
06 87 74 56 40
Dépt: 21 | 25 | 39 | 70
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com



feder
force coopérative
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE
LA CONTENTION BOVINE LE CŒUR DE NOTRE MÉTIER
Réalisation plans, photovoltaïque, filets brise-vent, abreuvoirs,...
Rue de l'Oze - 21150
VENAREY-LES-LAUMES
TECHNICIENS CONSEILS
• Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
• Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
• Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Livraison sur toute la Bourgogne
30 ans d'expérience à votre service

METALBAC
ACIER ET PROFILAGE
Au service des particuliers et des professionnels





FABRICATION DE VOS TÔLES DE COUVERTURE ET DE BARDAGE
TÔLES BAC ACIER/PANNEAUX SANDWICHS à vos couleurs et à vos dimensions
ZA des Champs Gilbards • 89240 POURRAIN
(10 mn d'Auxerre en direction de Toucy)
www.metalbac.fr
03 86 418 814 - contact@metalbac.fr
Ouvert lundi matin et du mardi au vendredi toute la journée

CRAI Energies



ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE
ENTREPRISE LOCALE
Zone d'activités - 21140 Semur-en-Auxois
Tél. 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com
LE PHOTOVOLTAÏQUE À PORTÉE DE MAIN

// BIEN-ÊTRE DE L'ÉLEVEUR ET DES ANIMAUX

Les promesses du numérique

Le champ d'application du numérique est immense et peut être source d'amélioration du bien-être des éleveurs et des animaux. La recherche est en pleine ébullition sur le sujet.

Détection précoce des troubles, meilleur contrôle des conditions d'élevage, suivi précis des paramètres physiologiques et comportementaux des animaux, le champ des objets connectés est suffisamment vaste pour qu'il soit scruté de très près par la communauté scientifique. Sur le volet facilitation de la vie de l'éleveur et bien-être animal, il est porteur d'avancées, comme l'explique Isabelle Veyssier, directrice de recherche au centre Inrae de Clermont-Ferrand : *« La société place aujourd'hui le bien-être animal au cœur des enjeux de l'agriculture. Pour autant, son évaluation est chronophage, multicritère et ne peut être à ce jour intégrée dans la gestion quotidienne du troupeau. Alors, parce qu'il offre de nouvelles perspectives, le numérique semble pouvoir être un levier pour améliorer le bien-être animal en élevage ».*

Le bien-être animal se définit selon deux dimensions, physique et mentale (ressenti de l'animal). Pour l'atteindre, il est nécessaire de combler les besoins comportementaux et physiologiques mais aussi de se poser la question de sa perception de la situation. Or, pour avoir une idée du niveau de bien-être de ses animaux au jour le jour et le garantir, il faut pouvoir le mesurer et pour cela, disposer d'outils. *« Ces dix dernières années, on a assisté à un boom du développement des outils numériques du monitorage directement en élevages (thermobolus, pH mètres, accéléromètres, bascules…). On dispose ainsi de capteurs environnementaux, de nutrition, de santé et de reproduction ».*

Puissants algorithmes

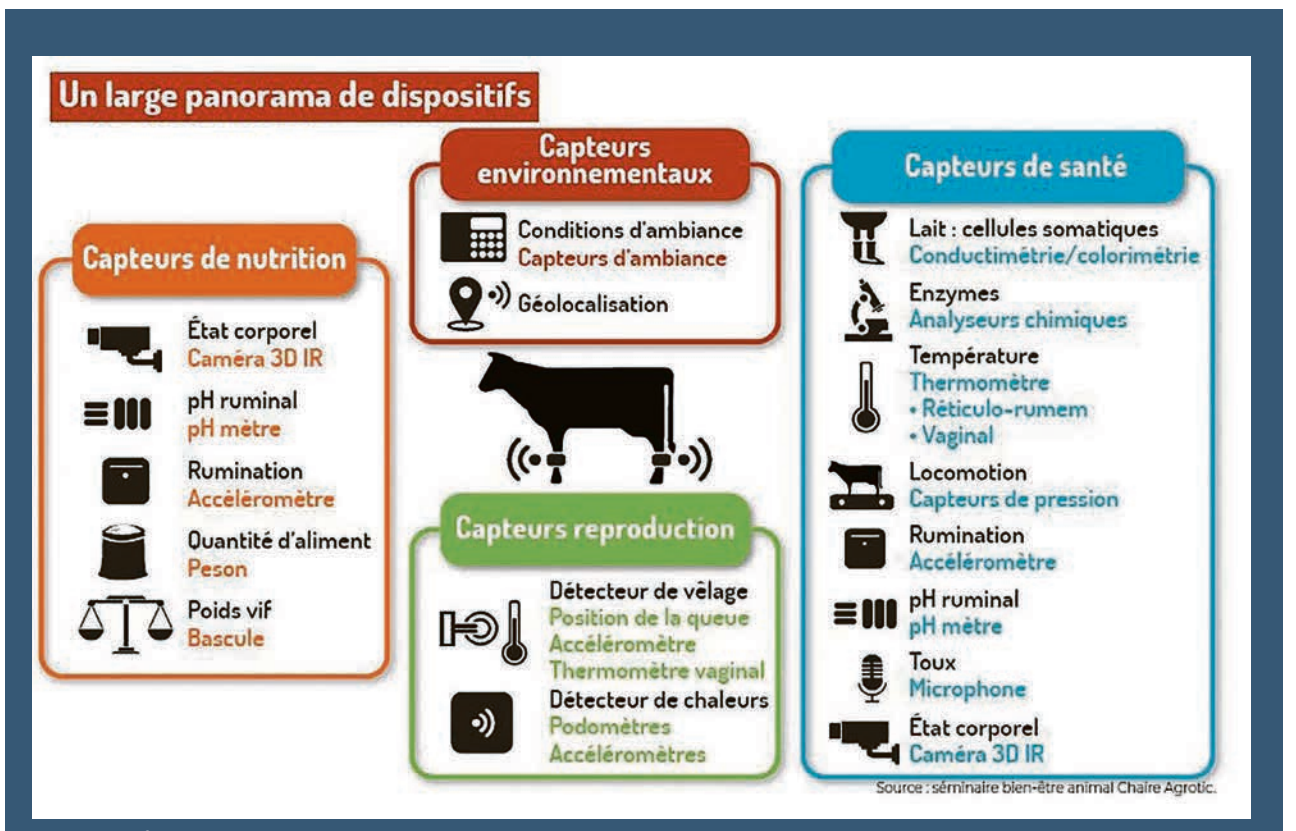
En appliquant des outils de machine learning à des données obtenues à l'aide de capteurs de localisation sur des vaches laitières, les chercheurs de l'Inrae ont développé récemment une méthode robuste d'analyse. Dans une première approche, les chercheurs ont modélisé grâce à des outils mathématiques, le rythme d'activité des vaches, avec l'alternance entre une activité élevée la journée et faible la nuit. Si l'écart entre deux séries de 24 heures consécutives est supérieur à un certain seuil défini mathématiquement, alors il y a de fortes chances qu'un événement particulier soit survenu : maladie, stress, chaleurs, mise bas.

Le changement s'opère souvent avant que les soigneurs ne repèrent l'événement. Dans une seconde approche, la description de chaque série de 24 heures a été enrichie en calculant différents attributs : le niveau d'activité moyen, minimum, maximum ; les autocorrélations en heures qui se suivent… L'application de l'algorithme *Random forest* [1] à ces attributs permet de classer correctement 92 % des séries sans perturbations. La probabilité de détecter et de classer correctement une série de 24 heures en lien avec une maladie, les chaleurs ou un vêlage est de 56 à 86 %. La détection peut avoir lieu jusqu'à 1 à 2 jours avant le jour où les soigneurs ont remarqué l'événement. La détection des perturbations liées à des regroupements d'animaux ou des manipulations (stress) est moins bonne (41 à 55 %).

Cette étude montre que la répartition des activités des vaches laitières au cours de la journée est un bon indicateur de l'état interne de l'animal et que l'apprentissage automatique appliqué à des séries temporelles est un outil très puissant pour détecter et distinguer divers événements utiles pour l'éleveur : désordres de santé, chaleurs, vêlages, stress des vaches. *« La sensibilité de la méthode doit encore être améliorée pour qu'elle puisse être incorporée dans les outils actuels d'élevage de précision afin d'aider à la détection précoce d'éventuels désordres et de faciliter la prise de décision ».*

Sophie Chatenet

(1) Le Random forest ou forêt aléatoire est un algorithme de machine learning qui se base sur l'assemblage d'arbres de décisions.



Les dispositifs numériques en lien avec la bonne marche d'un élevage se multiplient.

Le développement des capteurs dans les élevages ouvre la voie à de nombreux usages parfois encore insoupçonnés. Pour autant, certaines problématiques ne peuvent être occultées. À commencer par le chamboulement amené dans le travail de l'éleveur dont le bien-être compte tout autant que celui de ses animaux. Si on parle beaucoup de réduction du temps de travail avec l'adoption de ces nouvelles technologies, grâce à la collecte de l'information automatisée, au traitement rapide des données, à la réalisation des tâches physiques par un automate… peu d'études existent pour en attester. *« Les gains de temps restent variables et en lien avec l'état des équipements initiaux présents sur l'exploitation. Aussi, parfois, n'y a-t-il pas de gain de temps. De plus, avec ce genre d'outils, le travail de l'éleveur est bousculé et se base davantage sur des tâches d'observation, de décisions, difficiles à quantifier. Enfin, dans de nombreux cas, des stratégies d'agrandissement et notamment d'augmentation de cheptel sont couplées à l'acquisition de ces capteurs »*, précise Nathalie Hostiou, chercheuse à l'Inrae de Clermont-Ferrand.







// ABREUVEMENT

Récupérer l'eau de pluie

Un système de récupération d'eau de pluie est toujours utile. Encore faut-il faire très attention à la qualité de l'eau ainsi récupérée.



Ciirpo

Il faut prêter une grande attention à la qualité de l'eau de pluie récupérée.

La récupération de l'eau de pluie impose de se poser la question de sa qualité chimique et bactériologique. Il est donc important de récupérer l'eau dans les meilleures conditions : toitures propres, gouttières nettoyées… L'eau se conserve avec peu de prolifération bactérienne si elle est stockée avec le moins de matière organique possible. En matière de décantation, l'idéal est de disposer d'un bassin de 20 % du volume de stockage final pour finir de clarifier les eaux récupérées. Mais dans la pratique, compte tenu des surfaces de toitures importantes, certains spécialistes proposent un volume de décanteur au moins égal au volume d'eau de pluie maximum sur un jour.

Pour un bon stockage

Quel que soit le type de fosse (fosse béton, citerne souple, fosse géomembrane, fossé étanche…) la capacité de stockage est définie par l'étude de faisabilité technique et économique.

Un bon dispositif de stockage doit limiter les variations de température et l'exposition à la lumière (risque d'altération de la qualité de l'eau). Il n'y a pas de matériaux à privilégier mais le béton présente l'intérêt de neutraliser l'acidité de l'eau de pluie et de tendre à sa reminéralisation.
Pour en savoir plus : « Récupération d'eau de pluie en toiture pour des usages en élevage de ruminants » sur le site web de la Chambre d'agriculture d'Occitanie.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

// CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Gare à l'isolation des fromageries

Dans le but d'optimiser les consommations d'énergie des exploitations fromagères, le GIEE caprin de Saône-et-Loire a fait réaliser des analyses thermographiques dans plusieurs fromageries du groupe.

En s'intéressant à la consommation des énergies des exploitations caprines, le GIEE caprin « Lait's Goat » s'est penché sur les pertes d'énergie liées aux problèmes d'isolation et de ponts thermiques dans les bâtiments.

David du Clary, technicien spécialisé sur les questions énergétiques à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, est allé réaliser des analyses thermographiques dans plusieurs fromageries du groupe. Il a passé au crible les fromageries, en ciblant les entrées d'air, portes, fenêtres, arrivées de lait, sols, préfabriqués… *« Les entrées d'air de ventilation constituent toujours des points d'air froid qui se cumulent avec d'autres pertes de chaleur avec un impact de -2 à -5 °C »*, explique-t-il.

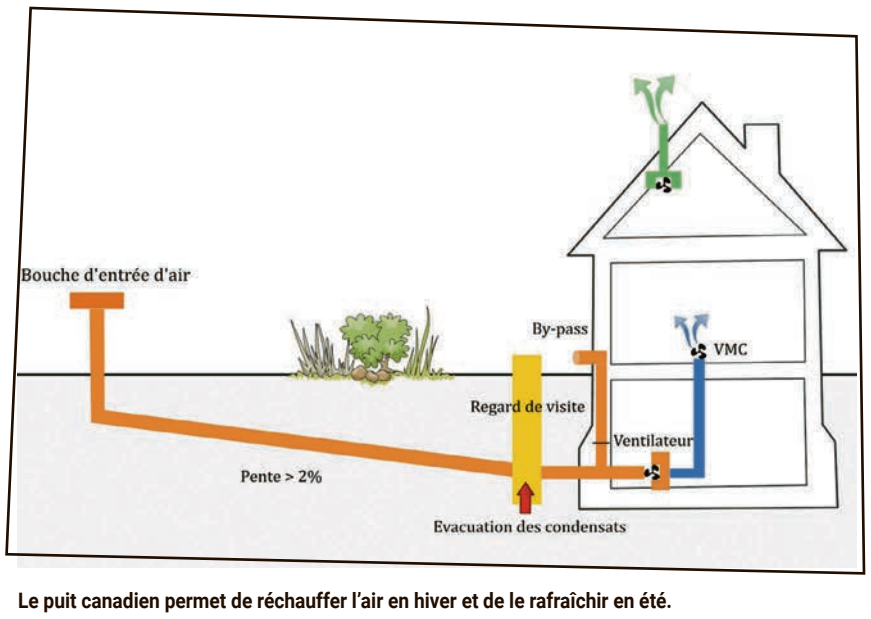
Une poignée de volet manuel peut être à l'origine d'une entrée d'air. Il faudrait pouvoir les munir d'un dispositif de fermeture/ouverture étanche et isolé, recommande le technicien. Aux entrées d'air de ventilation, il est recommandé de préchauffer l'air entrant. Une solution de base est une VMC à double-flux où l'air sortant préchauffe l'air entrant.

Le problème des fenêtres

On peut recourir à des puits canadiens. Ce procédé fait appel au principe de la géothermie ; l'air va circuler dans un conduit enterré pour exploiter la température du sol. L'effet est réchauffant en hiver et climatisant en été. Pour limiter les ponts thermiques aux entrées d'air, il est possible de prélever l'air entrant dans un local sec et chauffé. *« Une fenêtre est toujours émissive, car elle facilite l'entrée du froid par rayonnement, même avec le double vitrage. C'est une perte de -2 à -5°C par rapport à la température de la pièce »*. Les cadres de fenêtre peuvent même être plus froids que la vitre elle-même, notamment quand ils sont en aluminium.

Lorsque l'encadrement de la fenêtre est un mur en pierre, il peut être plus froid que la fenêtre, car il n'est pas isolé. La surface étant plus large, l'effet refroidissant est augmenté. Les ponts thermiques sont fréquents au niveau du sol, au pied des cloisons extérieures. Ils proviennent de l'accumulation d'humidité. Il peut être nécessaire de poser une isolation intérieure au bas des cloisons en cas de discontinuité de l'isolation. Les préfabriqués modulaires sont déconseillés pour une fromagerie. Leur isolation est insuffisante. À réserver pour des usages froids, ces préfabriqués peuvent se révéler très chauds en période estivale.

Marc Labille



Le puit canadien permet de réchauffer l'air en hiver et de le rafraîchir en été.

FERS ET METAUX DU DIJONNAIS
VOTRE NÉGOCIANT DE MÉTAUX À DIJON : ACIER, INOX, ALUMINIUM
BACS ACIER
POUTRELLES À LA COUPE
TUBES LAMINÉS EN STOCK
POSSIBILITÉ DE LIVRAISON
Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h à 18h
5, rue de Mayence
21000 DIJON
Tél. : 03 79 57 03 18
commercial@fersetmetaux21.fr
www.fersetmetauxdudijonnais.fr

Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
Étude
Réalisation
Maintenance
PHOTOVOLTAÏQUE
03 80 58 82 09
13, impasse de Reggio
21000 Dijon
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS
CONÇUES POUR DURER
Bâtiments d'élevage
Unités de méthanisation
Réservoirs en béton armé
Bâtiments de stockage
Construire avec Wolf !
CONSEIL – PLANIFICATION – FABRICATION - MONTAGE
LA DIVERSITÉ, NOTRE ATOUT !
SYSTEME WOLF
ZI, Rue des Trois Bans 67480
Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70
siege@systeme-wolf.fr
Alexandre BORDET
06.61.49.59.36
wolf SYSTEM
wolfsystem.fr

// OVINS

Des plaquettes de bois bien sèches en guise de litière

Les plaquettes de bois peuvent représenter une bonne alternative à la paille, en guise de litière.

Pour obtenir les mêmes résultats techniques et maintenir le même bien-être des animaux qu'avec la paille en litière, les plaquettes de bois doivent impérativement afficher un taux de matière sèche de 80 % minimum lors de leur utilisation. Un itinéraire technique précis est par conséquent à respecter scrupuleusement du déchiquetage à l'étalement en litière. La première étape concerne la fabrication des plaquettes. Le déchiquetage doit être réalisé lorsque le bois est encore vert, après la taille ou la coupe avec un délai maximum de 3 à 4 mois. Le tas de plaquettes sèche ensuite à l'air libre ou bien à l'abri (sous un hangar par exemple mais jamais dans un endroit complètement clos), toujours sous la forme d'un dôme de 3 m de haut minimum. S'il est en extérieur, il est important de créer des pentes régulières pour que l'eau ne s'infiltre pas. Il est également possible de le couvrir d'une bâche pour éviter les pertes. La durée du séchage du tas est de 3 à 6 mois et ne nécessite aucune intervention. Le prix d'intérêt des plaquettes de bois en litière est de l'ordre de 9,50 euros le MAP (équivalent d'un m³ de plaquettes) pour un prix de la paille à 100 euros la tonne par exemple. Pour connaître le mode d'emploi : « Des plaquettes de bois en litière pour les brebis et les agneaux » sur ciirpo.idele.fr et inn-ovin.fr.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/Ciirpo)



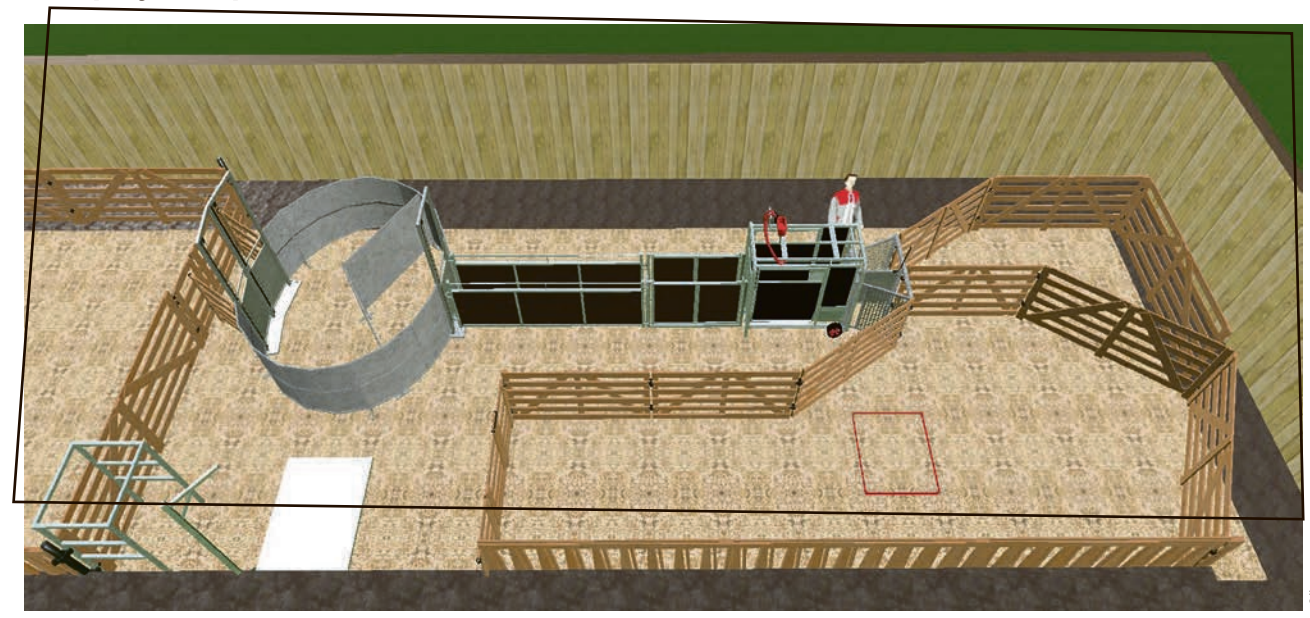
Ciirpo

Le tas de plaquettes sèche sous la forme d'un dôme de 3 m de haut minimum

// AMÉNAGEMENT

Votre futur parc de contention en 3D

Le site internet de l'Institut de l'élevage permet aux éleveurs d'ovins de prévisualiser leur projet de parcours de contention.



Ciirpo

Visualiser votre futur parc de contention en 3D, c'est possible avec Equipinnovin.

Après l'aménagement de la bergerie en 3D, celui du parc de contention pour ovins est désormais en ligne, toujours gratuitement. Vous y trouverez des claies de différentes longueurs, pleines pour les couloirs et ajourées pour les parcs d'attente et de réception. Divers types de portes, accordéon, guillotine, cornadis et de tri sont également disponibles. Vous pourrez commencer par positionner le camembert ou la demi-lune. Dans les couloirs, les anti-reculs et écarteurs trouveront leur position. Les équipements suivants sont également en ligne : bascule, cages de retournement, restrainer, pédiluve, baignoire. Cette liste sera progressivement complétée. Un inventaire de courses est automatiquement établi avec les éléments choisis et leur nombre. Il ne restera plus qu'à faire faire un devis. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page web Equipinnovin sur le site Idele, rubrique « Visualiser son projet en 3D3 ».

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

// AGNELAGE

Aménager sa bergerie pour simplifier le travail

La période des agnelages réclame un certain confort de travail, d'où l'intérêt de bien penser l'aménagement de la bergerie dans ce sens.

Pour travailler dans de bonnes conditions, l'aménagement de la bergerie reste le point essentiel. Il est souvent le compromis entre un « idéal » et ce qu'il est possible de faire avec l'existant et le budget disponible. Quelles que soient les dimensions de la bergerie, les brebis doivent pouvoir s'isoler avec leurs nouveau-nés. Les recommandations en termes de surface d'aire paillée avant l'agnelage sont de 1,2 m² par brebis de gabarit moyen (moins de 70 kg) et de 1,5 m² pour celles de grand gabarit (plus de 70 kg).

En matière de profondeur d'aire paillée, 6 m sont préconisés avec l'installation des cases d'agnelage sur la longueur et 5 m sans. Toutefois, disposer de davantage de place facilite toujours le travail. Des couloirs de circulation, y compris le long des cases d'agnelage afin de faire le tour sans passer sur les aires paillées, sont synonymes de gain de temps. Des passages d'hommes sont très pratiques pour enjamber le moins possible. D'autre part, des claies à portée de main sans encombrer les couloirs ni les aires paillées évitent des déplacements supplémentaires. De petits lots peuvent ainsi être constitués au fur et à mesure des mises bas. Cela suppose également de disposer d'un nombre d'abreuvoirs suffisant ou des claies équipées d'un passage à abreuvoirs. Pour en savoir plus, une fiche technique est à votre disposition sur ciirpo.idele.fr : « organiser un chantier : les agnelages en bergerie ».

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)





Ciirpo

La surveillance des agnelages est plus facile quand la bergerie n'est pas chargée.

// PORCS

L'importance de la prise en compte du stress

Le Gaec du Prayou élève des porcs charcutiers en bâtiment à Issamoulenc, en Ardèche. Si le porc est un animal très familier, il est aussi très sensible au stress, comme en témoignent les éleveurs.



Le Gaec du Prayou dispose de 420 places sur aires paillées et accueillent toutes les trois semaines une soixantaine de porcs de 25 kg.

Installés sur 270 hectares à Issamoulenc, près de Privas, Laurence Vialle et ses fils Florien et Jérémy (Gaec du Prayou) gèrent un élevage de porcs charcutiers en bâtiment depuis janvier 2022, parallèlement à des activités d'élevages ovin et bovin allaitant ainsi qu'une châtaigneraie. Pour l'élevage porcin, ils disposent de 420 places sur aires paillées et accueillent toutes les trois semaines une soixantaine de porcs de 25 kg, principalement de race piétrain et quelques-uns de race rustique duroc. *« Nous les gardons minimum quatre mois pour qu'ils atteignent entre 120 et 130 kg »*, explique Laurence Vialle. Après un abattage à Aubenas, leur viande certifiée Porc de montagne est vendue auprès de la boucherie-charcuterie Bois & Dumas (Alissas) et du grossiste Sovisal (Saint-Privat). Sur le volet du bien-être animal, *« le porc est un animal très familier »*, confie l'éleveuse, *« après il faut faire très attention lorsqu'on le manipule car il est sensible, peureux, cardiaque. Pour les charger également, il faut être très calme »*. Les éleveurs utilisent un couloir de contention pour trier et faire circuler les porcs. *« Nous disposons de cases trop grandes pour pouvoir le faire sans difficulté à cet endroit. »*

Marche en avant

Les élevages en bâtiment régulent la température par le chauffage en hiver et la ventilation en été. Celui du Gaec du Prayou, initialement construit pour de l'élevage cunicole, a été repensé et aménagé pour correspondre aux critères de l'élevage porcin. *« Le circuit de la marche en avant qui comprend différents sas pour éviter les contaminations est compliqué à mettre en place mais on s'est adapté »*, poursuit Laurence Vialle. Côté alimentation et abreuvement, les éleveurs veillent à *« mettre à disposition suffisamment d'eau et d'aliment et aussi à bien nettoyer les gamelles d'eau, toutes les semaines, voire deux fois par semaine, car les porcs les bouchent souvent en y laissant de l'aliment. » « On repère très vite un porc qui ne se sent pas bien, le plus souvent il s'isole »*, ajoute Laurence Vialle. Pour le moment, les éleveurs n'ont pas rencontré de problèmes sanitaires particuliers, *« sauf les premières semaines d'arrivée des porcs, où certains se mordent la queue, ce qui nécessite parfois des soins antibiotiques. Nous faisons attention à rester avec eux au début pour les rassurer et à isoler ceux qui pourraient se mordre la queue jusqu'à ce qu'ils retrouvent un comportement plus calme »*, indique-t-elle. *« À leur arrivée également, on ne met pas trop de paille car le bruit leur fait peur, ils ne descendent pas du quai les premiers jours. Il faut un peu de temps pour qu'ils s'y habituent, nous rajoutons petit à petit de la paille par la suite. »*

« Pas particulièrement fragile »

« Le porc n'est pas un animal particulièrement fragile, si on lui donne les moyens de pouvoir exprimer son comportement normal, un aliment de qualité, de l'eau à disposition et un logement adapté », explique Patrice Naval, vétérinaire et conseiller en productions animales. Il présente néanmoins quelques particularités relatives à son espèce : *« Il a des sens assez exacerbés, un odorat et une ouïe très développés, une notion de soif importante »*. Une eau fraîche et de qualité doit être en accès permanent. Un porc boit globalement 10 % de son poids par jour, soit entre 15 et 20 litres en moyenne pour une truie gestante, et entre 0,2 et 0,4 litre pour un porcelet élevé sous la mère. Sa moyenne de surface utile dépend du type d'élevage mais s'étend en moyenne à 0,4 m2 pour un porc de 30 à 50 kg et 1 m2 pour un porc de plus de 100 kg. En termes de luminosité et de durée d'éclairage, quelques règles s'appliquent également, avec un éclairage minimum de 40 lux 8 heures par jour. Sur la conduite à tenir lors des interventions de soin sur les animaux, Patrice Naval conseille d'avoir une zone et un système de contention le plus efficace possible, surtout pour les élevages de plein air où il est plus compliqué de contenir les animaux.

Quant aux différences sur le plan sanitaire entre un élevage plein air et en bâtiment, *« il n'y en a aucune »*, rappelle Patrice Naval. *« Ce sont deux types d'élevage différents mais la réglementation s'applique aux deux. La notion de bien-être animal n'est pas spécifiquement mieux en élevages de plein air ou en bâtiment. Il y a des avantages et des inconvénients à chacun de ces systèmes. Les règles relatives à ne pas souffrir de faim, de soif et d'inconfort sont plutôt en faveur de l'élevage en bâtiment. Pouvoir exprimer son comportement propre à l'espèce, ne pas éprouver de peur ni de stress, c'est plutôt favorable à l'élevage plein air. Ne pas souffrir de douleurs et maladies, c'est égal dans les deux types d'élevage »*.

A.L.







// SANTÉ ANIMALE

En quête de nouveaux équilibres

La santé animale est à la confluence de nombreux enjeux : économie, environnement, image de l'élevage, santé humaine, bâtiments… À l'initiative des éleveurs des groupes de développement agricole de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le projet Acsa2 explore cette thématique depuis 18 mois, avec des matinées en fermes.



L'utilisation des bâtiments d'élevage soulève des questions en termes de bien-être, pour les animaux et pour les agriculteurs.

L'émergence de phénomènes d'antibiorésistance en milieu hospitalier et la médiatisation de ce sujet interpellent des éleveurs francs-comtois depuis deux décennies. Dans la région, les Groupes de développement se sont intéressés précocement à cette thématique, bien avant les plans « écoantibio », en faisant intervenir dans leurs réunions des spécialistes de la question, en travaillant sur la question du tarissement des vaches laitières, en se formant aux médecines alternatives…

Après un premier projet autour des alternatives aux antibiotiques et médicaments de synthèse, le projet Approches complémentaires en santé animale (Acsa2) a été lancé en 2021, avec l'appui méthodologique du réseau Trame. Ce projet est soutenu financièrement par la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) dans le cadre des appels à projets Partenariat européen d'innovation (PEI). Il fédère une douzaine d'organisations professionnelles agricoles partenaires, dans le but d'accompagner les éleveurs pour atteindre un équilibre santé animale par l'approche globale et sécuriser l'utilisation des soins alternatifs aux traitements médicamenteux.

Les échanges entre les éleveurs, vétérinaires, pharmaciens, conseillers et autres acteurs de l'élevage partenaires du projet Acsa ont montré l'importance de la maîtrise des compétences zootechniques et la nécessaire formation et sensibilisations aux conditions d'utilisation des approches complémentaires.

S'informer et se former

L'approche globale s'est donc inscrite naturellement dans la phase numéro 2 du projet comme un des deux axes majeurs. Inspirées de l'expérience des GDS de Bourgogne, des matinées en ferme, animées par des vétérinaires du Groupement technique vétérinaire (GTV) sur des thèmes tels que la préparation au vêlage ou la conduite du pré-troupeau ont permis des formations techniques étayées par des échanges directs entre vétérinaires et éleveurs. Également au programme : le perfectionnement et le déploiement avec les éleveurs de l'outil de diagnostic Panse-Bêtes qui intègre l'approche multifactorielle de la gestion de santé animale en invitant l'éleveur à rechercher les causes d'un déséquilibre sanitaire (bâtiment, abreuvement, alimentation, climat…).

Enfin, une filière locale de producteurs-cueilleurs de Plantes aromatiques médicinales (PPAM) commence à se structurer.

120 élevages engagés

Une centaine de personnes étaient ainsi réunies à La Chapelle d'Huin, dans le Doubs, pour une journée d'échange, avec des témoignages et des ateliers pratiques à la ferme du lycée Lassalle.

L'occasion de dresser un premier bilan très positif des rencontres qui ont lieu au fil des mois, notamment sous la forme de matinées en fermes thématiques (préparation au vêlage, alimentation du troupeau, utilisation des huiles essentielles…) : celles-ci ont touché plus de 120 éleveurs. Christian Colmagne, administrateur FRGEDA, se réjouit de ce succès : *« L'approche globale est guidée par le bon sens : de même que l'énergie la moins chère, c'est celle qui n'est pas consommée, c'est pareil pour le médicament ! Tout ce qui peut se jouer en amont, dans le champ de la prévention, des pratiques bénéfiques, est intéressant. Dans l'approche globale on touche à l'étude des comportements des animaux, à la recherche du point d'équilibre du système d'élevage, sans s'interdire de remettre en cause des objectifs de production. Parfois le mieux ou le plus est l'ennemi du bien ! Mais on n'oublie pas qu'on recherche le bien-être animal au service du bien-être de l'éleveur. Le travail en partenariat avec les vétérinaires qui nous ont accompagnés dans cette démarche nous amène à réfléchir à de nouvelles formes de relations professionnelles, avec des vétérinaires qui ne seraient pas toujours dans un rôle de sapeur-pompier… »*

Alexandre Coronel





ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98



// BIOSÉCURITÉ

58 Trois piliers à activer

Pour Frédéric Bobin, éleveur du Morvan nivernais, la biosécurité se décline par trois éléments principaux. Il revient sur son expérience pour les présenter.



Frédéric Bobin, 46 ans, s'est installé en 1996.



Le bâtiment est désinfecté tous les ans.



Frédéric Bobin détaille : « je mets un point d'honneur à avoir de la lumière naturelle dans les bâtiments. C'est plus agréable pour mes animaux ainsi que pour moi ».

Installé à Brassy, dans la Nièvre, en 1996 sur 190 ha (dont 17 ha de culture – triticale, et le reste en prairies temporaires) avec 90 vaches (50 Charolaises et 40 Aubrac environ), Frédéric Bobin, 46 ans, a toujours eu la biosécurité à l'esprit pour conduire son exploitation. Il insiste : *« C'est incontournable dans notre métier si on souhaite avoir un peu de tranquillité d'esprit. Et je pense qu'il faut s'y intéresser dès l'installation, afin de ne pas arriver à des situations impossibles que ce soit pour le cheptel ou nous-même »*. Plus en détail, Frédéric explique que, pour lui, la biosécurité forme un ensemble de trois strates.

Modernité et propreté

La première se concentre sur les bâtiments : *« L'agencement est primordial. En effet, s'il n'est pas optimisé, on peut souffrir physiquement. On pense rarement à cela quand on est jeune, mais lorsque l'on vieillit certains gestes deviennent difficiles. Pour donner un exemple, j'ai décidé de monter un nouveau bâtiment avec un parc de tri et un couloir de contention pour faciliter le chargement, notamment pour les Aubrac qui sont parfois peu enclines à monter dans les camions. Cela permettra aussi de simplifier les manipulations lors des traitements vétérinaires ou encore les pesées. Sur ce point, je pourrais ainsi avoir une certaine tranquillité d'esprit car je pourrais enfin m'assurer du poids de mes animaux à la sortie de mon exploitation lors des ventes »*. Si aujourd'hui il dispose d'un bâtiment assez moderne, et est en attente de la construction d'un nouveau, il revient sur ses débuts : *« J'ai démarré avec des écuries qui n'étaient pas adaptées à mon activité et qui n'étaient pas modernes. L'accès à la modernité n'est certes pas donné, mais il existe aujourd'hui des leviers notamment avec le photovoltaïque. De plus, les retombées de ce genre d'investissement sont importantes car avec une meilleure situation sanitaire on a potentiellement moins de pertes sur les animaux et un confort accru pour soi »*. Pour compléter cela, Frédéric rappelle que le nettoyage est incontournable, et forme la seconde strate de ce qu'est la biosécurité : *« Outre l'entretien quotidien des litières, je nettoie et désinfecte totalement mon bâtiment, du sol au plafond, tous les ans. Travailler dans un univers propre permet d'avoir les idées claires et d'offrir un lieu de vie sain pour les animaux ; c'est la base »*. Si ces deux pans de la biosécurité sont donc à prendre en compte, il en développe un troisième, moins matériel.

Liens indispensables

Afin de connaître les points potentiels à encore améliorer, Frédéric a réalisé un diagnostic biosécurité, avec le GDS 58 : *« pour une fois, voilà un service totalement gratuit… donc autant en profiter »*. Il poursuit : *« Cette démarche permet d'avoir une idée précise d'où se trouve l'exploitation en termes de gestion des risques sanitaires, et sans s'arrêter là, le GDS offre des pistes d'améliorations ; possibles ou non à mettre en place c'est une autre histoire, mais au moins on a des informations utiles. Niveau temps, il faut environ une journée pour l'inspection par le GDS, ce qui n'est pas grand-chose. À mon sens, ce regard extérieur est très appréciable d'autant plus qu'il est fait sans jugement, sans ultimatum, et qu'il n'y a aucune conséquence si on ne met pas en place les leviers conseillés »*. Si pour lui le conseil professionnel doit être sollicité, il met en exergue un autre type de lien à activer : *« Il faut s'inspirer de ce que font les autres professionnels. Certes, tous n'ont pas le même aplat financier, mais c'est en échangeant, en cherchant et en s'informant que l'on peut trouver des alternatives ; la curiosité est indispensable si l'on veut perdurer. Pour donner un exemple, ici à Brassy, nous sommes deux ou trois voisins à se réunir pour savoir ce que l'on peut améliorer. On s'échange des idées et on essaye de les adapter chez nous. De plus, socialement, ces liens sont très appréciables car ils permettent de sortir un peu la tête du guidon. Même si cela n'est pas forcément le premier point auquel on pense quand on parle de biosécurité, pour moi, la bonne santé psychologique des exploitants rentre totalement dans ce champ ; sans eux, il n'y a pas d'exploitation. Pour ma part, j'aime mon métier, mais à petite dose d'autant plus quand on constate que la trésorerie reste limitée même si on fait plus de chiffres (en cause l'augmentation des charges). De ce fait, parfois, il faut savoir dire stop pour se préserver »*. Frédéric conclut : *« la biosécurité est indispensable. Et, même si on fait de notre mieux, il y a toujours des choses à améliorer dans une exploitation. Une liste de priorités peut aider à avoir une vision d'ensemble et à long terme des choix à faire. Cela offre une visibilité, permettant de se sentir moins asphyxié par toutes ces questions. En cas de soucis, il ne faut pas hésiter à demander conseil ou de l'aide à ses voisins ainsi qu'aux organismes professionnels. L'isolement est le pire des ennemis dans ces cas-là donc ne restez pas seul »*.

Chloé Monget







// BIEN-ÊTRE ANIMAL

Favoriser un confort optimal des animaux pendant l'été

Pour bien préparer son bâtiment avant l'été, une revue de détails peut s'avérer nécessaire pour cocher toutes les cases du plan Cniel et offrir le meilleur environnement à ses animaux.



Il faut privilégier des ouvertures, les plus basses possibles, pour créer des vitesses d'air sur les animaux couchés.



Rhône Conseil élevage

Pour limiter le rayonnement solaire, les façades très exposées au soleil peuvent être dotées de débords de toitures avec des filets d'ombrage légers.

Recommandation de base, les animaux doivent disposer d'une eau de qualité, en quantité suffisante, ainsi qu'un nombre de points d'abreuvement adapté à la taille du troupeau. Pour cela, il faut analyser le réseau de distribution d'eau et contrôler son dimensionnement. L'Idele recommande au moins 6 cm, voire 10 cm en été, de longueur d'abreuvoir par vache et un espace latéral supérieur à 3,60 m, avec un débit de 15 à 20 litres/min, pour une hauteur d'eau de 7 cm minimale. À l'abri de l'ensoleillement, la ration doit rester appétente. En procédant à un état des lieux, on identifie les facteurs de risques comme l'isolation du toit, la présence de translucides ou encore de murs maçonnés exposés au soleil. Une cartographie thermique peut s'avérer nécessaire. Ce dispositif de mesures créé par l'Institut de l'élevage met en évidence l'homogénéité ou non de l'ambiance du bâtiment.

Des ouvertures mobiles pour s'adapter

L'Idele recommande pour apporter des vitesses d'air au niveau des flancs des animaux, d'aménager en long pan des ouvertures libres les plus basses possibles comme des panneaux articulés, des bardages ajourés coulissants ou en démontant des parties du bardage. L'installation d'ouvertures mobiles de type persienne permet de moduler et diriger l'entrée de la lumière tout en profitant de l'aération naturelle. *« Attention aux ouvertures des longs pans côté sud. Le soleil peut rayonner sur les logettes ou dans les couloirs provoquant une fuite des animaux de ces zones-là »*, indique Alexandre Batia de Rhône Conseil élevage. Pour limiter le rayonnement solaire, les façades très exposées au soleil peuvent être dotées de débords de toitures avec des filets d'ombrage légers. Quand toutes ces solutions ne suffisent plus, il convient alors d'étudier un système de brassage d'air mécanique. Pour l'Idele, il s'agit d'aider le renouvellement de l'air, d'augmenter sa vitesse et sa localisation. Parmi les nombreux systèmes existants, il faudra sélectionner celui qui sera le mieux adapté à la configuration du bâtiment, au mode de traite. Attention au rendement de l'équipement et aux éventuelles nuisances sonores engendrées. Enfin, il peut être justifié d'équiper le bâtiment de brumisateurs et de douches. *« Ces deux systèmes d'humidification doivent impérativement être couplés à des périodes de ventilation : durée, localisation spatiale et répartition sur 24 heures sont à ajuster selon de la réponse des vaches laitières »*, précise l'Idele.

Magdeleine Barralon

Stress thermique : les recommandations du Cniel

Depuis 2018, différents programmes ont été lancés pour identifier et limiter le stress thermique des animaux. De ces études est né un plan qui priorise les aménagements à apporter aux bâtiments existants, les plus difficiles à adapter. Les grands axes sont inchangés. Nous insistons toutefois sur la règle de base : pour limiter leur stress thermique, les animaux doivent disposer d'un confort optimal. Ce plan recommande une série d'actions en première intention qui concerne les questions cruciales comme les conditions d'abreuvement ; mettre à disposition des aliments appétents ; offrir de l'ombre aux animaux en pâture ; réduire le rayonnement direct et indirect du soleil à l'intérieur des bâtiments ; améliorer la ventilation naturelle. Si ces aménagements ne sont pas suffisants, les agriculteurs pourront dans un deuxième temps prévoir d'installer une ventilation mécanique. Ou encore de mettre en place la brumisation et le douchage : en dernier recours et avec précaution ! Le Cniel travaille sur différentes problématiques telles que le stress thermique au bloc de traite, sur les aires d'attentes qui entraînent le regroupement des animaux. Des guides sur divers thèmes sont téléchargeables sur le site : cniel.com.



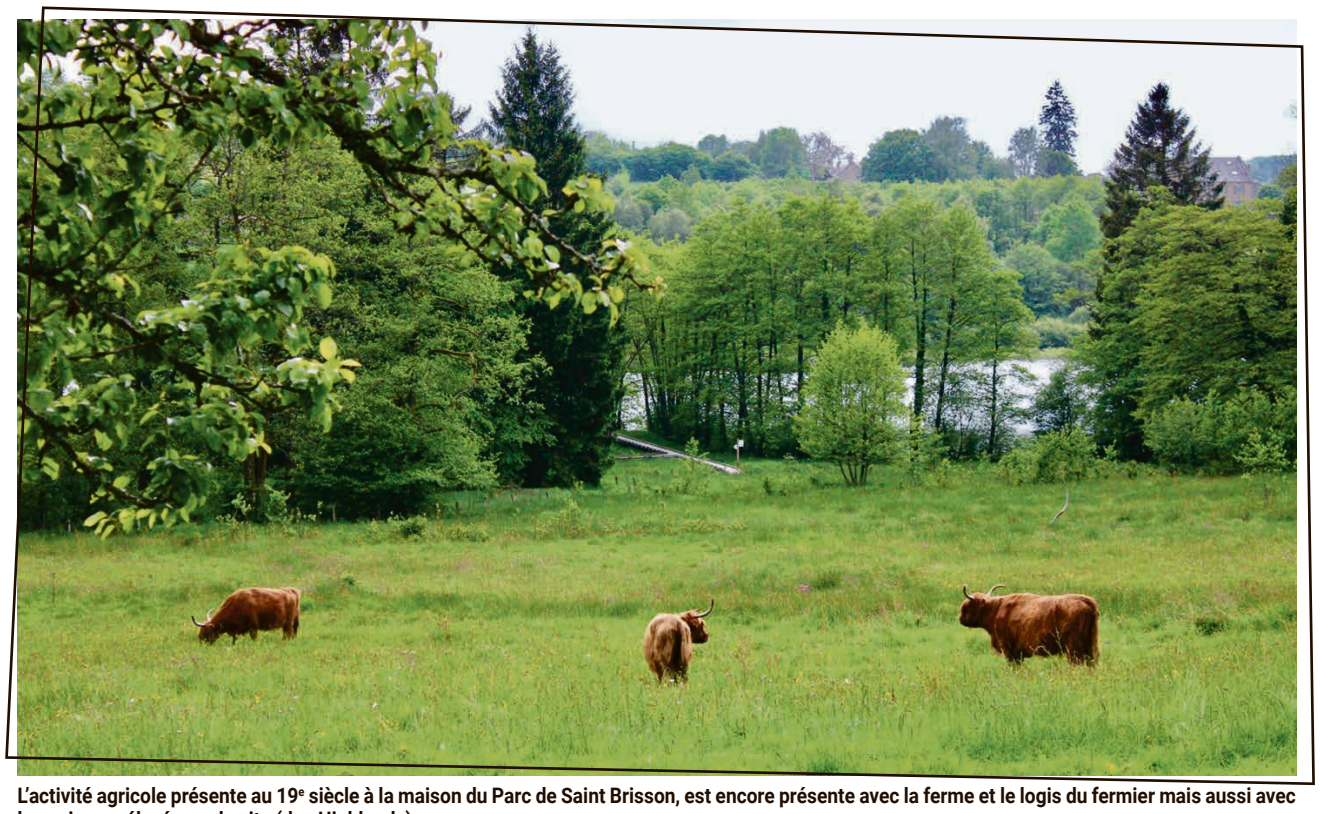




// RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

58 Beauté agricole

Dans le cadre de l'événement national « Rendez-vous aux jardins », une visite du parc de la Maison du Parc à Saint-Brisson était proposée sous un éclairage un peu particulier, le 1er juin.



L'activité agricole présente au 19e siècle à la maison du Parc de Saint Brisson, est encore présente avec la ferme et le logis du fermier mais aussi avec les animaux élevés sur le site (des Highlands).



Des reproductions des plans du Comte de Choulot ont été présentées durant la visite.

C'est devant la Maison du Parc de Saint-Brisson que l'une des rencontres organisées dans le cadre de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » s'est déroulée le 1er juin en début d'après-midi. La particularité de cette animation a été de mettre en lumière la vision paysagère de Paul de Lavenne, Comte de Choulot (1794-1864) à travers ce parc. En effet, Claire-Hélène Delouvée, directrice du CAUE de la Nièvre, et présente pour l'occasion, précise que le paysagiste souhaitait que les parcs puissent être à la fois des *« domaines pratiques tout en étant esthétiques, en somme en mariant agriculture et beauté »*.

Pour commencer la présentation, Maud Marchand, responsable du pôle Éducation et Patrimoines du Parc, rappelle que *« la maison et les autres bâtiments furent construits après la Révolution, avec deux volontés du propriétaire de l'époque : conserver les lettres de noblesse de la famille, avec la maison principale imposante, tout en permettant de vivre sur place, avec la ferme »*. Puis, Claire-Hélène Delouvée et Virginie Jules (CAUE de la Nièvre) ont invité les visiteurs pour une balade d'environ deux kilomètres dans ledit Parc afin de comprendre l'aménagement paysager imaginé par son concepteur le Comte de Choulot. Elles précisent : *« la vision dénotait un peu pour l'époque »*. Pour que cela soit plus vivant, les plans du Comte ont été mis en exergue, de même que des passages de sa théorie *« L'Art des jardins »*.

Résonance actuelle

Si à l'origine le parc de Saint-Brisson faisait environ 200 ha, seuls 40 ha appartiennent encore à la propriété. Cela étant, Claire-Hélène Delouvée et Virginie Jules stipulent : *« c'est un des parcs nivernais du Comte les mieux conservés actuellement »*. En s'appuyant sur leur ouvrage, réédité et augmenté il y a peu *« Paul de Lavenne, Comte de Choulot Paysagiste »*, aux Éditions du CAUE de la Nièvre, elles ajoutent : *« Après son exil en Grande Bretagne durant la Révolution, ce Nivernais d'origine a décidé de revenir s'installer dans la Nièvre et plus précisément à Mimont (Parigny-les-Vaux). Au total, il a réalisé plus de 200 projets en France. Mais, on ne sait pas si tous ont été menés à bien. Pour rappel, outre celui de Saint-Brisson, le Comte a travaillé à Chevenon ou encore à Châtillon-en-Bazois. Si les domaines se sont réduits au fil des ans, nous trouvons encore des traces de ses plans : des allées de promenade courbes, des fabriques, des bosquets… Ici, à Saint-Brisson, ce qui est assez fantastique, c'est que le Parc offre encore une dimension agricole avec les Highlands présentes ou l'herbularium ; preuve que sa vision d'allier l'agriculture à l'esthétisme était très moderne »*. Elles concluent : *« Si nous réalisons une autre édition de notre ouvrage sur le Comte, nous ne nous interdirons pas de rendre hommage à son épouse qui a réalisé tous les plans définitifs à l'aquarelle, qui sont littéralement des œuvres d'art »*. L'ouvrage *« Paul de Lavenne, Comte de Choulot Paysagiste »*, aux Éditions du CAUE de la Nièvre est disponible au prix de 27 euros hors frais de port : caue58.documentation@gmail.com ou au 03 86 71 66 90.

Pour mémoire, d'autres « Rendez-vous aux jardins » étaient organisés dans la Nièvre, à l'image de celui de la découverte du jardin médiéval des Grands-Prés de Jean-Claude Duplessis sur le thème « Entre jardinage et environnement paysager ».

Chloé Monget

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

58 Maires ruraux de la Nièvre

Le 15 mai, l'association des maires ruraux de la Nièvre (AMR 58) tenait son assemblée générale à Corbigny, en présence de Michel Fournier, président national de l'AMRF. En préambule, il a été rappelé que sur les 34 935 communes de France métropolitaine, 32 772 sont rurales regroupant 22 millions d'habitants et représentant près de 88 % de la superficie du pays. En poursuivant, les différentes activités de l'association ont été listées comme les trois journées de formation gratuites, ou encore la valorisation de certains dispositifs comme France Ruralités ou Villages d'avenir. Après un point sur les comptes, l'année en cours a été abordée, notamment avec l'arrivée de nouveaux partenaires : Enedis, Total Énergies, Tremplin, Fondation du patrimoine 58. Enfin, il a été rappelé la journée Ruralité à venir à Magny-Cours le 28 juin 2024. Pour clôturer la rencontre un débat était proposé entre les élus : « les maires, leurs secrétaires, un couple nécessaire à la démocratie locale ».

Chloé Monget d'après communiqué

Renseignements : mairesruraux58@orange.fr



AMR 58

L'assemblée générale des maires ruraux de la Nièvre s'est effectuée en présence de Michel Fournier, président national de l'AMRF.

// EN COURS

58 Résidence autonomie à Saint-Saulge

La commune de Saint-Saulge dans la Nièvre accueillera prochainement la première résidence autonomie d'Énéal, la foncière médico-sociale du Groupe Action Logement, en Bourgogne Franche-Comté. La future résidence comptera 53 logements, comprenant 47 T1 bis de 33 m² et 6 T2 de 49 m² ainsi qu'un cabinet médical de 110 m² et des locaux associatifs de 240 m². Le chantier de réhabilitation d'un ancien foyer construit en 1978 et désaffecté depuis 10 ans, a récemment démarré. Parmi les améliorations, sont à noter l'installation d'un système de chauffage et d'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur. À la livraison du chantier début 2026, la résidence sera gérée par le Groupe SOS Seniors, partenaire d'Énéal.

D'après communiqué



La fin des travaux pour la résidence est prévus au début 2026.

// PRÉVENTION

Évaluer ses besoins et adapter son exploitation avec la MSA

En 2015, la MSA a créé un dispositif intitulé AFSE « aide financière simplifiée exploitant ». Son objectif est d'accompagner les exploitants dans l'amélioration de leurs conditions de travail et la préservation de leur santé professionnelle.



CCMSA/Belondle

Avec 110 décès par an, soit un tous les trois jours, le monde agricole est particulièrement concerné par les accidents du travail. Lors de leurs visites, les agents prévention de la MSA amènent les professionnels à réfléchir à la réalité de leur travail, afin de trouver des actions d'amélioration pertinentes et adaptées à leurs besoins. *« Nous nous situons sur une position de conseils et non de contrôle »*, tient à préciser Michaël Lefebvre, responsable de la prévention des risques professionnels au sein de la MSA Ardèche-Drôme-Loire. Et ces conseils peuvent être nombreux, tant les risques sont omniprésents.

Automatiser les tâches répétitives

Afin de réduire le risque de coups ou d'écrasement lors des soins effectués sur les bovins, la MSA peut aider à l'aménagement d'une cage ou d'un parc de contention. Ce dernier peut contenir un quai d'embarquement et débarquement, des passages d'hommes et des portes automatiques. L'organisme peut également apporter des conseils quant à la réduction des troubles musculosquelettiques (TMS) induits lors de la distribution des rations. Acquérir un mélangeur-distributeur automatique apparaît bien souvent comme une solution adéquate et apporte un gain de temps dans les tâches quotidiennes. Si le confort et la sécurité au travail sont des aspects essentiels à prendre en compte, la réduction du stress est un autre facteur à ne pas négliger. Selon la taille du cheptel et lorsque le chef d'exploitation est seul, la surveillance des vêlages peut générer du stress et de la fatigue. L'installation d'un outil de surveillance de vêlage et d'informations par SMS est alors envisageable. La salle de traite comporte également ses propres risques. *« Elle oblige les éleveurs à des gestes répétitifs et contraignants, notamment lors de la pose des griffes. À terme, le poids de ces équipements portés à bout de bras peut entraîner des TMS »*, relève la MSA. L'exposition à des projections de produits chimiques pendant le nettoyage des manchons de traite pose également un risque important. Dans ce cas, la suppression du nettoyage manuel des griffes au profit d'un nettoyage automatique et la réduction des ports de charges lourdes avec l'installation de griffes plus légères peuvent participer à la réduction des risques.

Limiter l'exposition aux risques chimiques en vigne

Tandis que durant l'hiver et le printemps, les professionnels de la vigne s'affairent à la taille et à l'épamprage, la MSA recommande plusieurs mesures afin d'éviter les TMS. L'acquisition d'un mini-tracteur électrique à hauteur modulable offre notamment un confort de travail, puisqu'il permet de réaliser les gestes de taille en position assise sans avoir à se pencher. L'organisme de santé recommande également aux viticulteurs et viticultrices d'adapter trois de leurs équipements pour un coût relativement modéré. Le recours à une décimeuse mécanisée permet, tout d'abord, de limiter les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. *« À ce titre, il est essentiel de prévoir des aires de remplissage adaptées afin de mélanger les produits dans la cuve sans exposer les personnes »*, souligne le responsable, Michaël Lefebvre. Enfin, l'installation d'un élévateur évite le port de charges lourdes, tandis que le remplacement d'un siège de tracteur usé limite l'exposition aux vibrations.

Léa Rochon

Rappel // Le Duerp, une obligation légale

Que l'exploitant ou exploitante emploie une main-d'œuvre composée de salariés, apprentis ou encore de stagiaires, le Code du travail prévoit la réalisation d'une évaluation des risques professionnels présents dans l'entreprise. Cette obligation passe par l'établissement et la mise à jour régulière d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). Cette démarche, qui permet de construire un plan d'action de prévention, peut être réalisée avec les conseils de la MSA lors d'une visite de l'exploitation.

En chiffres // Des risques de blessures bel et bien présents

- **15 %** des victimes d'accidents du travail sont issues du monde agricole.
- **110**. Le nombre de décès survenus après un accident du travail dans le monde agricole par an, soit presque un tous les trois jours.
- **47 000**. Le nombre d'accidents survenus dans le domaine agricole en 2021.
- **42,3 %** Le pourcentage de ces accidents survenus dans le secteur culture-élevage.
- **25,7 %** Le pourcentage de ces accidents survenus lors de travaux agricoles.
- **91 %** des victimes d'accidents du travail sont des hommes âgés de 50 à 59 ans.

Afin de limiter les accidents professionnels en agriculture, le ministère de l'Agriculture effectue un travail de sensibilisation aux risques. L'objectif ? Que les questions de santé et de sécurité au travail soient abordées au sein des établissements d'enseignement agricole. Des contrôles sont par ailleurs effectués par le ministère afin de vérifier la conformité des machines agricoles avant qu'elles ne soient mises sur le marché français. Enfin, des campagnes très ciblées sont régulièrement menées en lien avec la Mutualité sociale agricole (MSA) sur le port de la ceinture de sécurité en tracteur, les chutes de hauteur, ou encore sur les équipements de protection individuelle.

Sources : agriculture.gouv.fr



Cniel

Pour limiter les risques d'accident, la MSA peut aider à l'aménagement d'une cage ou d'un parc de contention.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Coopérative Feder en assemblée générale

• Jeudi 20 juin

L'UCA Feder, Feder Élevage, Terre d'ovin, Copagno, Corel et Feder Éleveurs bio organisent leur assemblée générale au palais des congrès de Beaune à partir de 10 h 15. Au programme, une intervention de Cécile Gazo, docteure en sociologie à l'Institut national polytechnique de Toulouse, sur le thème de l'installation, la transmission et le renouvellement des générations : Qui pilote pour nos systèmes d'élevage ?

www.feder.coop

// Comité d'orientation installation-transmission

• Mardi 18 juin

Le pôle Installation-Transmission de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or organisent leur Comité d'orientation installation-transmission, afin d'échanger sur le renouvellement des générations en agriculture, de 9 h 30 à 12 h 30, à Pouilly-en-Auxois, espace Jean-Claude Patriarche, salle polyvalente. Au programme notamment : la présentation de la nouvelle Dotation jeune agriculteur (DJA).

Inscription sur le lien suivant : https://forms.office.com/e/zetUmxFd6A

NIÈVRE

// Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

• À partir du 25 juillet

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année : le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 1er mardi d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

Renseignements auprès du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

// Programme « des journées s'installer en… »

• 22 octobre

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie).

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

• Vendredi 11 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

• Jeudi 17 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

• Jeudi 21 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

Inscriptions sur groupama.fr.

// JURIDIQUE

Le régime de la participation aux acquets

Le choix d'un régime matrimonial par les époux a des conséquences juridiques et fiscales importantes. S'ils choisissent un contrat de mariage, le régime de participation aux acquêts peut être une des options. Régime de séparation, il ouvre tout de même droit à la fin du mariage, pour cause de décès, à une créance de participation sur l'enrichissement intervenu dans le patrimoine de l'autre époux en cours de mariage.

Le régime de participation aux acquêts (également appelé régime de séparation avec participation aux acquêts), est régi par les articles 1569 et suivants du Code civil, il présente l'avantage d'associer les deux époux à l'augmentation de la richesse durant leur vie commune. La séparation de biens pure et simple ne permet pas cette participation et peut avoir des effets patrimoniaux (mais également fiscaux) très négatifs, surtout lorsque les deux époux ont des revenus inégaux.

Pendant le mariage sous régime de participation aux acquêts, chacun des époux gère librement ses biens et n'a pas besoin du consentement de son conjoint pour des engagements financiers dans sa vie professionnelle. Par ailleurs, la participation aux acquêts comme dans le cas de la séparation de biens, présente l'avantage de protéger le conjoint du règlement des dettes qui ont pu être contractées durant le mariage par l'autre époux, sauf si les dettes concernent l'entretien du ménage. Ce principe sera mis à mal si, en revanche, l'un des époux se porte garant des engagements pris par l'autre, en qualité de caution par exemple.

Un enrichissement, une protection

En cas de divorce, la liquidation du régime de participation aux acquêts est régie comme un régime de séparation des biens : chacun des époux, garde la propriété de ses biens personnels soit provenant de donation ou acquis personnellement avant et pendant le mariage. Les biens acquis indivisément entre les époux sont partagés entre les époux en tenant compte de la quote-part détenue par chacun.

Cependant, en cas de liquidation du régime pour cause de décès, la créance de participation à laquelle a droit l'autre époux est évaluée. Pour cela, calcul est fait de la valeur du patrimoine final au moment de la liquidation. Ensuite, de ce patrimoine final est déduite la valeur des biens dont était propriétaire l'époux avant le mariage et de ceux qu'il a reçu par succession ou donation.

Si le patrimoine de l'un des époux s'est davantage enrichi que l'autre, cette différence est partagée par moitié. Le règlement de cette participation se fait en principe en argent mais peut aussi donner lieu à attribution de biens en nature. Afin d'éviter des difficultés, un état descriptif des biens existants au jour du mariage est établi (un inventaire), permettant aisément de calculer la créance de participation à la dissolution pour cause de décès.

Marie Charrier Ennaert

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/06/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 235 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,12	4,12	4,12	+ 0,13
		300-350	3,96	3,96	3,96	+ 0,04
		350-400	3,94	4,01	3,96	- 0,05
F	U	300-350	3,58	3,78	3,63	
		350-400	3,54	3,66	3,59	- 0,03
	R	250-300	3,28	3,56	3,43	+ 0,17

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 167 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,93	3,95	3,93	- 0,01
		400-450	3,85	4,03	3,93	+ 0,01
		450-500	3,72	3,83	3,79	- 0,02
	R	300-350	3,74	3,94	3,89	+ 0,20
F	U	350-400	3,53	3,53	3,53	+ 0,04
		450 et +	3,11	3,11	3,11	
	R	350-400	3,09	3,37	3,21	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 252 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,73	2,86	2,77	- 0,02
	R	+ 500 kg	2,60	2,60	2,60	
F	E	- 5 ans	3,59	3,81	3,74	- 0,09
	U	24 à 36 mois	3,01	3,52	3,22	- 0,07
		- 5 ans	2,90	3,49	3,09	+ 0,02
		5 à 10 ans	2,84	3,33	3,00	+ 0,03
		+ 10 ans	2,66	2,95	2,81	+ 0,06
	R	- 5 ans	2,64	2,81	2,75	- 0,08
		5 à 10 ans	2,67	2,83	2,76	- 0,03
		+ 10 ans	2,57	2,65	2,62	+ 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 654 - Taux de vente : 99 %

Le commerce reste fluide dans les mâles comme dans les femelles. La modestie de l'offre et la bonne qualité des animaux présentés permet de maintenir facilement les cours et de commercialiser la totalité des lots offerts.

Dans les gros bovins, l'offre est de qualité et la demande est toujours aussi soutenue. La vente est rapide à des cours fermes. Aucun invendu.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/06/2024

Effectif : 177

Broutards :	(185 - 290 kg)	780 - 1220	3,64 - 4,22
Broutards :	(335 - 415 kg)	1360 - 1590	3,76 - 4,04
Taurillons d'herbe :	(385 - 485 kg)	1520 - 1810	3,72 - 3,95
Laitonnes :	(200 - 290 kg)	730 - 1020	3,48 - 3,62
Laitonnes :	(305 - 405 kg)	1080 - 1330	3,28 - 3,62
Génisses 24 - 36 mois :	(475 - 745 kg)	1480 - 2090	2,80 - 3,38
Vaches légères :		870 - 1580	
Vaches entre deux :		1610 - 1950	
Vaches lourdes :		2030 - 2380	

Commerce très actif en broutards et taurillons blancs ou limousins à des tarifs en progression jusqu'à 420 kg. Fermes en lourds.

Vente plus rapide en femelles à des cours plus soutenus. Bonne demande en génisses. Aucun invendu.

Placement rapide et quasi-total en vaches à des tarifs fermes.

Bovins gras : 4

Bonne demande.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 838 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,72	5,28	4,96	- 0,67
		de 38 à 44 kg	4,71	5,44	5,08	- 0,36
		de 44 à 50 kg	4,61	5,15	4,93	- 0,13
	R	de 32 à 38 kg	3,84	5,35	4,77	- 0,06
		de 38 à 44 kg	3,79	5,20	4,56	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 168 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	< 60 kg	1,56	2,07	1,74	+ 0,26
		> 60 kg	1,43	1,91	1,58	=
	R	< 60 kg	1,33	1,49	1,44	
		> 60 kg	1,06	1,46	1,33	- 0,02
	O	< 60 kg	0,98	0,99	0,99	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		9	64	40	+ 14,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	74	125	106	- 19,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 036 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : L'offre est plus importante que ce qui était prévu dans les annonces. Les vendeurs se sont laisser porter par les cours inédits de la semaine passée, et on cherché à profiter de la très bonne dynamique pour mettre en vente des animaux manquant de finition. À quelques jours de la fête de l'AID EL KEBIR, la plus part des acheteurs s'etaient majoritairement couverts, mais on néanmoins assuré la commercialisation de la quasit totalité des animaux. Les tarifs sont retombés au niveau de fin, mais restent tout de même très attractifs.

Brebis, béliers, caprins : Demande suivie et cours facilement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/06/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,78	4,03	3,79	- 0,21
F Charolais	U	300-350	3,37	3,65	3,58	+ 0,07
M Limousins	U	300-350	3,91	4,11	3,95	- 0,10

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 98 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	N	- 5 ans	2,79	3,20	3,02	- 0,02
		5 à 10 ans	2,70	3,25	2,92	=
		+ 10 ans	2,75	2,95	2,86	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 191 - Taux de vente : 96 %

Broutards : Broutards : très peu d'apports ce jour, cours reconduits à haussiers. Le manque de volume se fait ressentir.

Vaches : Cours reconduits dans toutes les catégories, la demande semble accélérer et les acheteurs sont nombreux.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 770 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,23	5,00	- 0,02
		de 38 à 44 kg	4,93	5,83	5,01	+ 0,05

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 222 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,34	1,93	1,73	+ 0,15
		+ de 60 kg	1,42	1,56	1,47	- 0,05

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 88 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		23	60	39	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 118 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Le volume reste toujours important à l'approche de la fête musulmane. Les cours se stabilisent avec des tarifs qui sont convenables.

Brebis : Cours globalement reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

10 Juin 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les cours sont reconduits sur l'ensemble des catégories.

Bovins maigres : La demande reste dynamique et l'offre restreinte. Les cours sont très facilement reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le Secrétaire Général à la Planification écologique, Antoine PELLION, a été récemment auditionné sur les objectifs de cette politique. Concernant la perspective pour l'élevage, il a souligné que l'objectif est bien d'enrayer la décapitalisation, en permettant ainsi de conserver les prairies en France. Il s'agit aussi de préserver une cohérence entre la production et la consommation de viande bovine pour éviter l'importation. La recommandation de consommation est celle en phase avec la santé, dans le cadre d'un régime omnivore.

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne propose un relèvement du plafond d'aides de minimis, de 25 000 à 37 000 € par entreprise, sur 3 ans. Ce plafond correspond au maximum d'aides que l'Etat peut allouer sans devoir le notifier à la Commission européenne. La majorité des aides agricoles « de crise » intègre ce régime. Dans le contexte actuel d'inflation et de crise agricole, la FNB salue cette initiative, attendue, mais demande un relèvement du plafond à 50 000€ pour tenir compte des problématiques actuelles.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après des semaines de mobilisation des éleveurs bovins en début d'année, pour plus de rémunération et pour un métier attractif et viable, la FNB rappelle toute l'importance de consolider les lois EGalims déjà en place, et de lancer un travail législatif rapidement !
En effet, après l'annonce le dimanche 9 juin par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée Nationale, les éleveurs bovins ne peuvent être la variable d'ajustement des résultats des élections européennes et ne peuvent entendre que l'enjeu de la rémunération des producteurs ne soit plus d'actualité, ni un enjeu premier et urgent!

FAIT DE LA SEMAINE

La décision du Chef de l'Etat de dissoudre l'Assemblée nationale suite aux résultats des élections européennes, a pour conséquence de mettre en suspens tout le travail en cours sur le plan législatif (PLOA, futur projet de loi Egalim 4). Ce sera le prochain gouvernement qui aura la tâche de décider la suite à donner. Par ailleurs, cette décision ne laisse que peu de temps désormais à l'exécutif en place pour concrétiser tout un ensemble de mesures pourtant activement attendues au titre du Plan Elevage.

FOCUS

Dans le cadre des travaux liés à la planification écologique, FranceAgriMer a validé la mise en place d'aides aux investissements pour les agriculteurs, aides notamment liées à l'achat d'agroéquipements. Un guichet dit « Elevage » ouvre ce jour, le 10 juin, sur le site de FranceAgriMer, et jusqu'au 31 décembre, sauf fermeture anticipée en cas de consommation de l'enveloppe dédiée (19,2 Meuros). Les matériels éligibles sont les suivants : couverture de fosse, injecteur et enfouisseur.

CHIFFRE A RETENIR

131.2

C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine à fin avril 2024, en baisse de 0.2 point par rapport au mois précédent. Cette baisse est due à une diminution des postes de charges « Aliments achetés » et « Energies lubrifiants ». Cela amène à des estimatifs de prix de revient suivants à fin avril 2024 : 6.10€/kg pour la vache allaitante, 5.91€/kg pour le JB et 4.04€/kg pour le Broutard.

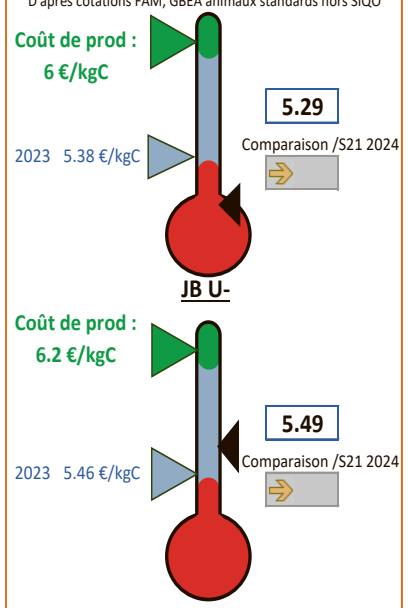
EN REGION

Le jeudi 6 juin, a été lancé dans le Cantal, la marque « Perle du Massif ». Après plusieurs mois d'échanges entre la FDSEA et Jean-Paul Bigard, ce fut le temps de la signature entre les partenaires ! A noter une cinquantaine d'éleveurs du Cantal et des cantons et départements limitrophes vont fournir pour cette marque, des génisses qui seront abattus à Egletons (Corrèze). Une marque basée sur l'application des lois EGalims, permettant contractualisation entre les acteurs, et donc visibilité et rémunération pour les producteurs.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

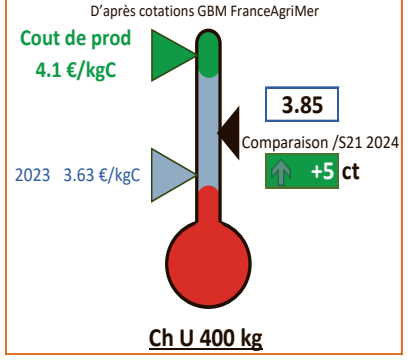
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

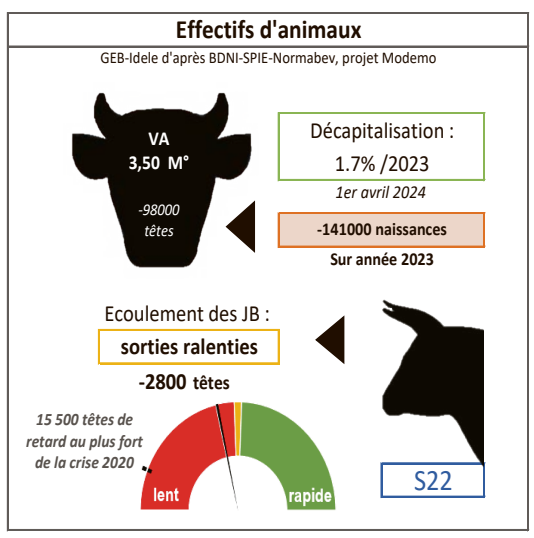
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

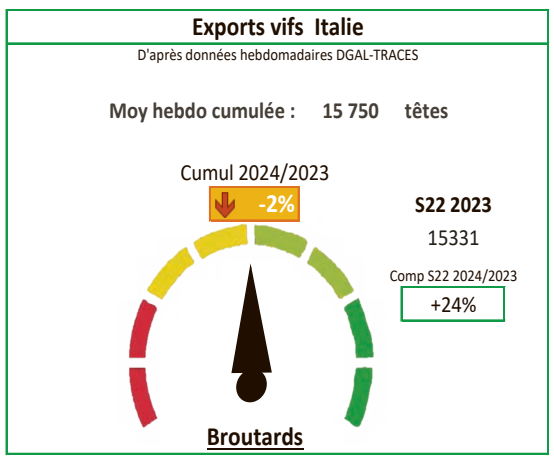
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

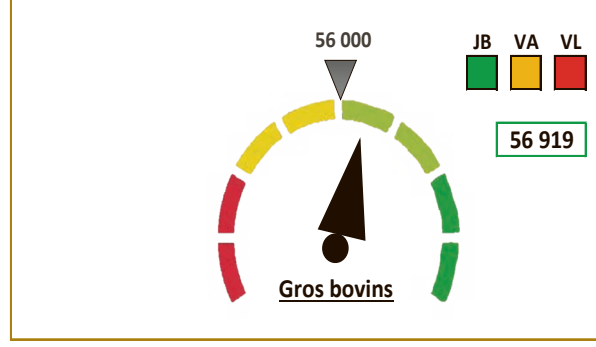
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6.00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 24
du 10 au 16 juin.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les ventes se déroulent de manière rapide et complète dans une ambiance commerciale dynamique. Les tarifs sont fermement reconduits dans les bons sujets de qualité et vaccinés. La demande est toujours active en toutes catégories avec des sorties limitées pour la saison.

Gros bovins maigres : Les tarifs pour les vaches de qualité et en bon état sont facilement reconduits et attractifs. Les acheteurs répondent présents. Pour les vaches légères, la vente est plus calme.

Boucherie : La tendance commerciale est haussière pour les laitières et les cours facilement reconduits pour la viande. Bonne demande dans l'ensemble. Parfois une offre insuffisante dans certaines catégories face à une demande régulière.

Veaux : Les cours sont en hausse en toutes catégories et pour toutes les races. Dans l'ensemble l'offre est toujours insuffisante et manquante, l'export vers l'Espagne donne un coup de pouce commercial, la demande est présente. En veaux gras, il y a un regain d'intérêt dans les bons mâles. La vente est rapide. Les veaux de moindre qualité sont moins recherchés.

Ovins : À quelques jours de la fête de l'AID EL KEBIR, les vendeurs ont saisi l'opportunité d'apporter plus d'agneaux avec des sujets manquant de finition. Les acheteurs se sont couverts avec des tarifs à la baisse, mais restant tout de même attractif. Pour les agnelets, nous avons très peu d'apport et une vente toujours difficile. Des brebis moins présentes qui permettent une remontée des cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état, toutes marques avec problème mécanique pour pièce en panne.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends 4 roues 13 6 38 pour tracteur Ford ; tracteur Ford 801 select-o-speed très bon état.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends quad TGB 420, 4x4, treuil agricole, vélo électrique 2 000 km, batterie 500 Orbea.
✆ 06 78 34 31 37

69 - Vends tracteur Renault Celtis 446+ RX avec chargeur 90 cv 2004 12290 H. TBE 18000 euros pas de TVA.
✆ 06 50 90 44 52

Travail du sol

26 - Vends semoir engrais Vicon 600 l bon état, semoir maïs Monosem, tuyau 9M polyéthylène.
✆ 06 34 17 12 97

42 - Vends round baller peu servi, semoir à grains à disques, désileuse 1,6 m3.
✆ 04 77 97 12 32

Récolte

38 - Vends herse 4m20 une charrue Kverneland dans l'état prix 1000 euros ; une charrue Naud trisoc prix 3000 euros en excellent état car plus le tracteur ; herse prix 400 euros.
✆ 06 49 79 02 46

38 - Vends andaineur Kuhn ga 3201 gm couronne hs 300 euros.
✆ 06 82 49 89 22

39 - Vends faucheuse Kuhn, 4 assiettes, 1 400 euros. Chêne sur pied ou avec parcelle.
✆ 06 89 94 56 74

71 - Vends cause cessation pirouette Kuhn, 8 toupies, bon état.
✆ 06 88 59 16 46

73 - Vends coupe à blé 1030 IH 4 m 30 pour axial + chariot bon état.
✆ 04 79 72 02 72

73 - Vends Pirouette SIP 5m70. Cause retraite très peu servi. 4500 euros TTC.
✆ 06 50 42 61 95

73 - Vends girofaneur GF 7601 MH, giro-andaineur GA 7301, enrubannage 2023, donne foin à moitié.
✆ 04 79 28 70 79

89 - Vends vis à grain Daguet diamètre 100, 6 et 9 M + Tarare 80 QX heure. (2403)
✆ 06 72 22 39 28

Distribution

39 - Vends pailleuse porter Silodis 2700, TBE, cause cessation d'activité. Photos sur demande 2800 euros à débattre.
✆ **06 24 79 68 66**

Divers

01 - Particulier vend piquets Acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

15 - Vends presse balle ronde marque Gallignani en TBE, prix 7 000 euros.
✆ 06 45 35 06 84

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Vends déchaumeur 4 M Wogel et Noot 2500 euros et faucheuse 4 assiettes 1000 euros. Le tout en bon état, à débattre. (2301)
✆ 06 24 16 75 48

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2402)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ **06 63 31 48 59**

38 - Vends semoir à engrais Vicon très bon état.
✆ 06 88 43 06 64

38 - Vends pulvérisateur Technoma porte 800 l rampe 12 m élévateur Richon 9 m foin maïs noix moteur scie à ruban volant 70 cm charrue bisoc hbo.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends fourche Quicke 2 200 euros avec bâtis Case IH 733, bon état 1 200 euros.
✆ 06 64 64 91 59 h.r.

42 - Vds bétaillère 2 grosses bêtes + 2 pneus Kleber 16.9.38, reste 20%, tbe.
✆ 06 30 83 22 16

54 - Vends presse New Holland 658 année 2000, très bon état, 17 000 bottes, 5 000 euros.
✆ 06 81 68 91 93

57 - Vends moissonneuse-batteuse New Holland TC54, année 1997, 35 000 euros, très bon état, secteur Metzervisse.
✆ 06 73 43 18 44

69 - Vends (retraite) pulvérisateur Berthoud 1150 l. trainé 14 jets - Semoir Sulky 13 rangs - Brouette pneumatique ou sur 3 points - Tuyaux PVC noir diam 40 + arroseurs 2 m. + Divers.
✆ 06 52 36 66 99

69 - Vends charrue Bisac Huard vérin trois points, benne trois points.
✆ 06 08 21 17 67

Elevage

01 - Vends chaine à fumier Miro 90m x 0,40 avec moteur.
✆ 06 80 25 82 54

01 - Vends salle de traite 2x10 stalle hydraulique compteurs Manuflow, louve Forster, cuve inox 1000 l, mélangeuse JF 15 m3, 3 bacs 1000 l , cornadis veaux, cuve GNR 4000 l, silo.
✆ 06 70 88 29 89

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up .
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends camion bétaillère Mercedes Benz 814, mise en circulation 1992, PTAC 8,6 T, 347.000 km d'origine, équipé 6 pneus neufs à 337 000 km, bon état général, CT ok.
✆ 06 81 82 27 97

73 - Vends bétaillère Mercedes 515D de 2001, 61000 km, CT OK, 21900 euros.
✆ **06 78 92 11 95**

74 - Vends 4x4 Isuzu D-Max 3L 2004 5 places, 235000 km, 11800 euros.
✆ 06 25 58 97 08

Tourisme

38 - Vends C4 Picasso gris métallisé 2013 157000 km bon état.
✆ 07 84 41 13 73

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2023 BR, diam. 125 b. qual. + vis grains diam. 160x7, diam. 100x5 m, moulin farine Fao.
✆ 06 13 38 27 92

42 - Producteur vend maïs épis et orge. Possibilité livraison.
✆ 06 82 29 74 85

Plants, pépinière

39 - Vends BR enrubannées, luzerne 2023, 4e coupe, conversion AB, C1.
✆ 06 79 59 91 05

Fourrage

21 - Suite conditions climatiques, réservez dès à présent vos stocks de paille.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Achat – Vente paille et foin.
✆ 06 08 53 16 44

89 - Vends paille de céréales derrière MB grandes parcelles 23 km Avallon (2203)
✆ **06 81 42 11 54**

Terrain

38 - Recherche à louer ou à acheter près clos avec eau.
✆ 06 59 93 64 39

Immobilier

15 - AV propriété agricole 73 ha SAU + bâtiment 1480 m2 couvert (stabue). Nord Cantal. Contactez L'union du Cantal 26 Rue du 139ème Régiment Infant, 15000 Aurillac
✆ 04 71 45 56 40

Location

Autres

15 - Agri loue 2 gîtes 2/5 personnes de 230euros à 350 euros/semaine ou à la nuitée,le Trioulou à la ferme.
✆ 06 45 13 44 89

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey. (1406)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron. (1109)
✆ **06 19 82 08 94**

69 - Vds taureaux charolais HBC 18 mois TB origine. EARL Dauvillaire.
✆ 06 08 21 17 67

70 - Ste d'intégration familiale Veau Plaisir recherche éleveur de veaux de boucherie pour création ou reprise d'élevage.
✆ 06 07 68 28 70

71 - Vends vaches charolaises pleines inscrites HBC, génisses 1 an, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

73 - Vends génisses blonde Aquitaine 10/12 mois père/mère inscrits.
✆ 04 79 72 02 72

74 - Prends une vingtaine génisses en pension parc Jura. Prix à définir. Vente paille et foin.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

01 - Vends 75 chèvres MB 15/10/24 + 100 chèvres qui ont mis bas Mars 2024 écornées.
✆ 06 63 82 49 53

Ovin

38 - Vends brebis et agneaux charolais.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends agneaux femelle cause surnombre pour mettre à l'herbe.
✆ 06 82 45 66 45

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

38 - Vends cause maladie 4 chiots (2 de 4 mois et 2 de 1 an) Basset fauve de Bretagne parents LOF, Siret 42501686200020 identification mère frsn12412036.
✆ 06 84 11 95 33

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

68 - Vends chiots Bouvier Bernois pucés vaccinés disponible à partir du 8 juin mère 250269590633543.
✆ 06 31 88 32 88

Equin

07 - Vends une pouliche 1 an et une jument 3 ans comtoise
✆ 06 72 62 00 48

Emploi

Offre

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR — NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles…); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Suivez-nous sur notre page Facebook

18 - A l'est de Bourges, le GE « des Moulins » recherche : salarié(e) qualifié(e). Travail en équipe sur 2 exploitations, l'une en polyculture-élevage bovin charolais et l'autre en polyculture avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement bovin. Compétences requises : maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ; bonnes connaissances en agronomie. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Aptitudes : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV, lettre de motivation à
✆ gedesmoulins18@gmail.com ou tél. 06 88 12 72 11

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base…) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs…) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Demande

38 - Chauffeur de batteuse ensileuse, épareuse, tracteur tous travaux, cherche emploi saisonnier ou plein temps dans la région Rhône Alpes, voir autre.
✆ 06 86 28 59 46

Regardez-nous sur YouTube

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France — TGB 4x4 — POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP — VILLE
TÉL. — PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 — BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

RG PRESTA - SAS - 2 000€ - 39 rue Sylviane Humbert-Bajout, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE - 909 630 170 RCS DIJON, le 31/12/2023, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL24013795

MODIFICATIONS MULTIPLES

CREDO
Société à responsabilité limitée
au capital de 23 100 euros
Siège social : Rue de la Fontaine -
Vaux Les Grenant -
21540 GRENANT LES SOMBERNON
419 620 000 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2024, l'AGM :
- a décide de supprimer l'activité de « transaction immobilière » et de la remplacer par « prestations de conseils en matière d'investissements immobiliers et financiers » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- a pris acte de la démission de Monsieur Jérôme LECLERCQ et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Guillaume DU PARC, demeurant à BROGNON (21490) – 1 rue du Lavoir, pour une durée illimitée à compter du 28 mai 2024.
Pour avis : La Gérance

AL24013983

AVIS DE MODIFICATION

SCEA DE LA CHABOUILLERIE
CAPITAL SOCIAL : 211.000,00 euros
SIEGE SOCIAL : La Chabouillerie
89690 CHEROY
RCS SENS 435 172 895

Par AGE du 28/05/2024, les associés ont modifié la gérance.
Ancienne mention :
Gérance : M. Frédéric FROT
Nouvelle mention :
Gérance : M. Frédéric FROT demeurant 24 rue Grande 77710 REMAUVILLE
M. Augustin FROT demeurant La Chabouillerie 89690 CHEROY
Pour avis, la gérance.

AL24014019

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VAUDELIN Société civile d'exploitation agricole Au capital de 8 000 € Siège social : 1 B Chemin des Paquiers 21200 VIGNOLES 438.228.553 RCS DIJON Les associés par décisions unanimes du 27/05/24 ont transféré le siège social au 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES à compter du même jour et modifié les statuts. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 1 B Chemin des Paquiers 21200 VIGNOLES. Nouvelle mention : 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES.

AL24014022

TRANSFORMATION

JEAN-CLAUDE ANDRE EXPERTISE & CONSEILS
Société à responsabilité limitée
transformée en Société par actions simplifiée
au capital de 1 622 130 euros
Siège social : ZAC Porte de Beaune -
18 rue Buffon -
21200 BEAUNE
538 146 267 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28 mai 2024, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er juillet 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 622 130 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers non associés autres que les descendants du cédant sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jean-Claude ANDRE.
Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par son Président : M. Jean-Claude ANDRE, demeurant 2 rue Chatelois - 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE.
Pour avis.
Le Président

AL24014024

MODIFICATION DU CAPITAL

FAMILY THREE
Société civile de portefeuille
au capital de 10 267 469,28 euros
Siège social : 38 Route de Dijon
21550 LADOIX SERRIGNY
878 533 801 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/05/2024 a autorisé le retrait partiel d'un associé et constaté la réduction du capital social de 10 267 469,28 euros à 10 247 104,42 euros par rachat et annulation de 9 011 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 10 267 469,28 euros.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 10 247 104,42 euros.
L'avis de constitution de la société a été publié dans LE CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS, le 24/10/2019 et au BODACC n°20190213 publié le 05/11/2019.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014025

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 01/06/2024, les actionnaires de la SAS dénommée HENRIOT EFFERVESCENCE au capital social de 100500€ dont le siège est fixé au 10 Rue du Cerf 10110 POLISOT, immatriculée au RCS de TROYES n°881557532 ayant pour Président M Loïc Raymond Henri HENRIOT, demeurant à FRALIGNES (10) 6 Résidence Pailpre et pour Directeur Général M Vincent Maurice HENRIOT, demeurant à POLISOT (10) 8 Rue du Cerf, ont décidé, à compter du 01/06/2024, de transférer le siège social à POTHIERES (21400) 3 Rue du Champ Content et de modifier l'objet social comme suit : pressurage de raisins, négoce, vinification, élaboration, champagnisation, vente de tous vins et vins effervescents, vente de produits régionaux et produits liés au vins, commercialisation en gros et au détail, livraison, réalisation de toutes prestations vinicoles et viticoles, conseil dans le domaine viti-vinicole, achat-revente de tous approvisionnements issus ou nécessaires à la viticulture, à la vinification, à l'œnologie, location, achat et vente de tous biens mobiliers et immobiliers, prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL24014029

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARVIGNE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social
15 Route d'Autun
21630 POMMARD
539 500 983 RCS DIJON
Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 15 Route d'Autun - 21630 POMMARD au 8 Rue du Paulant – 21420 PERNAND-VERGELESSES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24014053

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARVINE
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social
15 Route d'Autun
21630 POMMARD
491 795 811 RCS DIJON
Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 15 Route d'Autun - 21630 POMMARD au 8 Rue du Paulant – 21420 PERNAND-VERGELESSES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24014054

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BELLALUI
Société civile immobilière au capital de 2 000 euros
Siège social
15 Route d'Autun
21630 POMMARD
913 142 071 RCS DIJON
Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 15 Route d'Autun - 21630 POMMARD au 8 Rue du Paulant – 21420 PERNAND-VERGELESSES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24014055

AVIS DE MODIFICATION

SCI LEALOU, au capital de 2 000 €, 3 Bis rue du 11 Septembre 21310 MIREBEAU SUR BEZE, RCS DIJON n° 844 705 053. L'Assemblée Générale du 05/06/2024 a décidé de transférer le siège social au 3 rue Paul Auban 21310 MIREBEAU SUR BESE à compter du 02/05/2024 et de modifier l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de DIJON. La Gérance.

AL24014056

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALPES SUD RESIDENCES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 46 Avenue du Drapeau
21000 DIJON
RCS DIJON 980 639 744

Aux termes d'une décision unanime en date du 19 février 2024, la collectivité des associés de la société par actions simplifiée ALPES SUD RESIDENCES a décidé de transférer le siège social du 46 Avenue du Drapeau, 21000 DIJON au 3 Rue de Sarrelouis, 67000 STRASBOURG à compter du 19 février 2024 et de modifier en conséquence l'article 1.4. des statuts.
Pour avis
La Présidente

AL24014063

MODIFICATIONS DES STATUTS

ASLV26
SCI au capital de 1.000 €
ARC-SUR-TILLE (21560)
68 rue de Genlis
912 072 816
RCS de DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 05/06/2024, a constaté :
- le transfert du siège social de la société
ancien : ARC-SUR-TILLE (21560) 68 rue de Genlis
nouveau : DIJON (21000) 22 rue Jules d'Arbaumont
- la nomination de Mme Sandrine GY, née à DIJON le 21/04/1974, comme cogérante
- le changement d'objet social :
« La société a pour objet l'acquisition, la cession, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
- l'acquisition, la cession de tous biens et droits des biens et droits immobiliers en question et notamment l'investissement des parts sociales ou tout titres sociaux à prépondérance immobilière.
La possibilité pour la SCI à titre exceptionnel et à l'unanimité des associés de garantir des engagements personnels aux associés, d'affectation hypothécaire par un tiers affectant par la SCI ou à son profit ce à titre occasionnel et gratuit.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, notamment la sous location à caractère accessoire. «
- les pouvoirs du gérant : tout acte de disposition et de gestion
Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION
Me Stéphane GOUX Notaire.

AL24014066

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus –
21000 DIJON

NOMINATION DE CO-GÉRANT

FINANCIERE ROUKY
Société civile au capital de 375 000 euros
Siège social : 38 rue de l'Europe
21121 FONTAINE LES DIJON
798 5 324 RCS DIJON

ASSP 4/06/2024 nomination en qualité de cogérante de Florence SEON, 38 rue de l'Europe 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 4/06/2024 pour une durée indéterminée - RCS DIJON pour avis

AL24014068

TRANSFORMATION

DOMAINE DES COMTES LAFON
SARL au capital de 251 370 €
Siège social : Clos de la Barre
21190 MEURSAULT
393 418 744 RCS DIJON

Par acte des 6 et 7/06/2024, les associés ont décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. Les fonctions des gérants ont pris fin. La direction et la représentation de la société sont désormais assurées par un Président, M. Pierre LAFON demeurant 12 A Rue Chaude 71350 SAINT LOUP GEANGES et par un Directeur Général, Mme Léa LAFON demeurant 3 Chemin de la Serverie 71350 SAINT LOUP GEANGES.
Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions sauf entre associés, entre ascendants et descendants sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Les autres mentions publiées demeurent inchangées
Pour avis,

AL24014105

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30/04/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON, le 07/05/2024, Dossier 2024 00020969, référence 2104P01 2024 A 01141, la société KAP GEMMAS, SARL au capital de 5 000 € sise 2 Impasse des Vignottes 21200 LEVERNOIS (anciennement sise 36 Route de Dole 71380 SAINT MARCEL), immatriculée sous le n° 820.120.392 RCS DIJON (anciennement immatriculée sous le n° 820.120.392 RCS CHALON SUR SAONE), a cédé à la société KAP DE LA SARRE, SAS au capital de 5 000 € sise 53 rue du Terrain d'Exercice, 57370 PHALSBOURG, immatriculée sous le n° 888.541.125 RCS METZ, un fonds de commerce de fabrication et vente de pizzas à emporter, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées sis Grillot Prejeannot 21190 CORPEAU, moyennant le prix de 248 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 143 953,59 € et aux éléments corporels pour 104 046,41 €. Jouissance le 30/04/2024. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez la SELAS BAROCHE DUTKOWIAK, 1 rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE pour la correspondance.

AL24014113

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CORGOLOIN

Enquête publique unique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Par **arrêté n°20 du 21/05/2024**, le maire de CORGOLOIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU.
A cet effet, M. le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. François De La Grange, commissaire-enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie de CORGOLOIN **du lundi 10 juin 2024 au mardi 9 juillet 2024 inclus.**
Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :
- en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundis, mardis et jeudis de 14h00 à 18h00), sur support papier et sur un poste informatique ;
- et sur le site internet de la commune, http://www.corgoloin.com/
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra en mairie – salle Vigot :
- le lundi 10 Juin 2024 de 15h00 à 18h00
- le samedi 22 Juin de 09h00 à 12h00
- le mardi 9 Juillet de 15h00 à 18h00.
Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie.
Les observations pourront également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de CORGOLOIN
- Place de la Mairie – 21700 CORGOLOIN ou à l'adresse électronique suivante : contact.mairie@corgoloin.com
Cet avis est affiché à la mairie, et sur les panneaux d'affichage de la commune et publié sur le site internet.
Le projet de modification n°1 PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.
Au terme de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU.
La modification n°1 soumise à enquête publique, pourra éventuellement être modifiée avant approbation, pour tenir compte des conclusions de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune mentionné ci-dessus.
Le Maire
Dominique VERET

AL24013837

// DIVERS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société coopérative de caution mutuelle
à capital variable
Dijon - RCS 307 018 705
14, Boulevard de la Tremouille,
21000 DIJON

AVIS

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2024, qui s'est réunie à l'Hôtel Mercure, 7 av Charles de Gaulle, BEAUNE (21200) sur convocation du Conseil d'administration.
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.23
Intérêts et produits assimilés : N 183 040,94, N-1 16 504,08
Revenus des titres à revenu variable : N 290,63, N-1 157,42
Commissions (produits) : N 708 340,63, N-1 784 963,61
Commissions (charges) : N 0,00, N-1 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE : N 891 672,20, N-1 801 625,11
Charges générales d'exploitation : N -102 860,91, N-1 -138 280,20
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION : N 788 811,29, N-1 663 344,91
Coût du risque : N -174 531,76, N-1 -640 679,29
RESULTAT D'EXPLOITATION : N 614 279,53, N-1 22 665,62
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT : N 614 279,53, N-1 22 665,62
Résultat exceptionnel : N 9,05, N-1 669,54
Impôt sur le bénéfice : N -191 056,25, N-1 -23 999,72
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées : N 0,00, N-1 0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE : N 423 232,33, N-1 -664,56
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.23
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit : N 6 426 153,98, N-1 6 200 790,36
Opérations avec la clientèle : N 5 207 517,35, N-1 5 461 893,14
Actions et autres titres à revenu variable : N 0,00, N-1 0,00
Participations et autres titres détenus à long terme : N 12 109,50, N-1 12 109,50
Autres actifs : N 492,53, N-1 30 778,49
Comptes de régularisation : N 0,00, N-1 0,00
TOTAL DE L'ACTIF : N 11 646 273,36, N-1 11 705 571,49
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits : N 794 213,31, N-1 928 047,81
Autres passifs : N 107 140,00, : N-1 24 000,00
Comptes de régularisation : N 1 120 787,36, N-1 1 171 618,30
Provisions pour risques et charges : N 3 953 949,36, N-1 4 321 841,96
Provisions sectorielle : N 875 000,00, N-1 875 000,00
Dettes subordonnées : N 2 145 241,15, N-1 2 177 555,72
Capitaux propres hors FRBG : N 2 649 942,18, N-1 2 207 507,70
Capital souscrit : N 1 841 289,43, N-1 1 822 087,28
Prime d'émission : N 371 855,22, N-1 371 855,22
Réserves : N 218 242,46, N-1 218 242,46
Provisions réglementées : N 0,00, N-1 0,00
Report à nouveau : N -204 677,26, N-1 -204 012,70
Résultat de l'exercice : N 423 232,33, N-1 -664,56
TOTAL DU PASSIF : N 11 646 273,36, N-1 11 705 571,49
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle : N 75 896 345,00, N-1 90 470 656,82
dont Engagements contre garantis FEI : N 37 332 440,04, N-1 44 633 239,86
Le Conseil d'administration

AL24014064

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIÈRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»
RCS DIJON n° 016 350 266
14, Boulevard de la Tremouille -
21000 DIJON

AVIS

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Mixte des sociétaires du 29 mai 2024 qui s'est réunie sur convocation du Conseil d'administration dans les locaux de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 5 avenue de Bourgogne, 21800 QUETIGNY.
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.23
Intérêts et produits assimilés : N 341 886,59, N-1 36 095,48
Intérêts et charges assimilés : N -78 002,47, N-1 132,83
Commissions (produits) : N 44 568,66, N-1 65 313,07
Commissions (charges) : N 0,00, N-1 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE : N 308 452,78, N-1 101 541,38
Charges générales d'exploitation : N -27 163,45, N-1 -52 620,61
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION : N 281 289,33, N-1 48 920,77
Coût du risque : N 23 486,21, N-1 49 730,54
RESULTAT D'EXPLOITATION N 304 775,54, N-1 98 651,31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT : N 304 775,54, N-1 98 651,31
Résultat exceptionnel : N -2 732,70, N-1 -1 001,82
Impôt sur le bénéfice : N -94 860,50, N-1 -48 650,59
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées : N 0,00, N-1 0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE : N 207 182,34, N-1 48 998,90
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.23
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit : N 13 912 994,02, N-1 14 219 533,22
Opérations avec la clientèle : N 2 455 424,13, N-1 2 407 639,10
Autres actifs : N 10 218,00, N-1 10 218,00
Comptes de régularisation : N 0,00, N-1 0,00
TOTAL DE L'ACTIF : N 16 378 636,15, N-1 16 637 390,32
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits : N 2 533 426,60, N-1 2 407 639,10
Autres passifs : N 27 929,00, N-1 12 651,00
Comptes de régularisation : N 664 397,27, N-1 746 864,58
Provisions pour risques et charges : N 1 637 342,85, N-1 1 671 334,74
Dettes subordonnées : N 1 805 918,66, N-1 2 274 893,47
Capitaux propres hors FRBG : N 9 709 621,77, N-1 9 524 007,43
Capital souscrit : N 318 432,00, N-1 340 000,00
Réserves : N 5 683 554,09, N-1 5 634 555,19
Prime de fusion : N 3 500 453,34, N-1 3 500 453,34
Report à nouveau :N 0,00, N-1 0,00
Résultat de l'exercice : N 207 182,34, N-1 48 998,90
TOTAL DU PASSIF : N 16 378 636,15, N-1 16 637 390,32
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle : N 34 969 259,56, N-1 52 072 705,21
Dont Engagements VIFS : N 103 853,37, N-1 103 879,59
Le Conseil d'Administration

AL24014071

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 10/06/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Flavigny-sur-Ozerain – Pouillenay
Ensemble composé d'une ancienne bergerie et de parcelles en nature de terres, prés, pâtures, landes, bois-taillis et sol.
Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien du fermier sur les parcelles occupées.
Flavigny-sur-Ozerain (21) – Urbanisme : Carte communale
63 ha 40 a 21 ca 'CHAMPS DE MINCEY' : G-0362-0363-0364-0365-0370-0959-0961ZM-0005-0007 - 'LE LARREY D ALISE' : G-0189-0190-0193-0194-0203-0206-0207-0208 - 'EN PREUTIN' : G-0039-0044-0072 - 'VIGNES DE MARROY' : G-0442 - 'EN MINCEY' : G-0371-0372-0373-0375-0376-0377-0378-0381-0382-0383-0384-0385-0386-0387-0388-0389 - 'LE CREUX DE LUCERY' : G-0130-0883 - 'CHAUMES DE MINCEY' : G-0390-0391-0394-0395 - 'LA ROCHE AU DUC' : H-0490
Pouillenay (21) – Urbanisme : Zone N du PLU, à l'exception des parcelles A 422, A 237, A 236 qui sont en Zone A, et les parcelles A 114, A 116, A 117, A 154, A 399 qui sont en zone Ni
41 ha 14 a 30 ca 'LE GRAND LARREY' : A-0238 - 'L EFFENAUD' : A-0140-0141-0301-0379-0381-0383-0385 - 'LE GRAVILLOT' : A-0154-0155-0397-0399 - 'LE PETIT LARREY' : A-0246 - 'ENTRE LES DEUX RIVIERES' : A-0114-0116-0117-0341 - 'LES TROUSSES' : A-0234-0236-0237-0422A - 'EN POISOT' : C-0243 - 'LE BOUILLON' : C-0013 - 'HERBUES DE RETENOY' : E-0147
Champeau-en-Morvan (21) Parcelles boisées – Urbanisme : Zone N du PLU 4 ha 24 a 33 ca 'LE REVERIS' : G-0191-0429 - 'GUIJON' : G-0198-0427
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/07/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014093

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Denis Clément Lazare ROSSIGNOL, retraité, né à SAULON LA CHAPELLE (21910), le 06 février 1943 et Madame Danièle Gabrielle MARTIN-GOUSSET, retraitée, née à DIJON (21000), le 13 novembre 1947, demeurant ensemble à DIJON (21000), 5 impasse Docteur Domec, mariés à la Mairie de DIJON (21000), le 22 décembre 1969, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.
L'acte a été reçu par Me François GUILLERMET, notaire à DIJON, le 5 juin 2024.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me François GUILLERMET, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me François GUILLERMET

AL24014039

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CAPP CONSEIL FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1.000 € SIEGE : 16 Place Monge 21200 BEAUNE OBJET : la réalisation de prestations dans tous domaines auprès de toutes entreprises et plus généralement de tous professionnels ; le conseil pour la gestion et les affaires ; la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats de parts sociales ou d'actions, dans toutes sociétés, collectivités ou entreprises créées ou à créer ; l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix. AGREMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. PRESIDENT : M. Charles Arnaud, Paul POIL demeurant 16 Place Monge à BEAUNE (21000) IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL24014023

CONSEIL Avocat

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/05/2024, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : L'ESSENTIEL
Forme : société civile immobilière
Capital social : 100 € répartis en 100 parts sociales de 1 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 1B Chemin de la Fontaine Girée 21460 TORCY ET POULIGNY
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : - L'acquisition et la construction de tous types d'immeubles, à usage d'habitation, mixte, commercial ou professionnel - La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles ainsi que leur vente occasionnelle ; - Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.
Agrément : les cessions entre associés sont libres. Les cessions aux tiers sont soumises à un agrément donné à une majorité des 2/3 des parts du capital social
Gérant : Monsieur Benjamin MARTIRE, demeurant au 1B Chemin de la Fontaine Girée 21460 TORCY ET POULIGNY, pour une durée illimitée.
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis,

AL24014026

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY SOUS MALAIN (21540) du 5 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : CHANICE.
Siège social : 6, Rue de la Jonchère à 21540 SAVIGNY SOUS MALAIN.
Objet social : La location de tous types de biens immobiliers meublés ou destinés à être loués en meublés, à titre professionnel ou non professionnel ; L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, la location de tous terrains et immeubles d'habitation, industriel ou commercial, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement ; La réfection et l'entretien, la rénovation et la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; La mise à disposition, à titre gratuite, aux associés et à l'usufruitier de parts sociales, des biens immobiliers appartenant à la Société ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties, portant sur tout ou partie du patrimoine social, indispensables à l'obtention de tout prêt bancaire ou autres ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 500 euros.
Gérant : Monsieur Nicolas ANDRZEJEWSKI CORNET demeurant 6, Rue de la Jonchère à 21540 SAVIGNY SOUS MALAIN.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.
La Gérance

AL24014057

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 5 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéris-

ANNONCES LÉGALES

tiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DELICES D'ORIENT
Siège social : 5 Bis Rue du Faubourg Saint-Jacques – 21200 BEAUNE
Objet social : la restauration traditionnelle, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place ou à emporter, la vente de boissons exclusivement sans alcool ; l'activité de traiteur, la préparation de plats sur place et à emporter, la livraison de repas aux particuliers et aux professionnels, la commercialisation de tous produits et spécialités culinaires ; l'organisation de lunchs, banquets, cocktails et autres évènements publics ou privés ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Gérance : Madame Raoudha SOUSSI demeurant 3 Rue des Prévolles à BEAUNE (21200)
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24014058

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 07/06/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING MATHILDE
Siège social : 46 Rue des Godrans -21000 DIJON
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens. Obtention de tous concours financiers nécessaires à la réalisation de l'objet social,
Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Réalisation de tous services et prestations aux sociétés dans lesquelles une participation est détenue notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives, comptables, financières, de conseil ou commerciales, et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Animation des sociétés affiliées. Cession d'immeubles. Gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Cession des valeurs mobilières et participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Madame Mathilde FESQUET, demeurant 15 avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON, assure la gérance.
Pour avis
La Gérance

AL24014080

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 07 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : SAS CUNISSET
Siège : 7 Rue Henri Matisse, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Activité de société foncière en immobilier.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Nicole CUNISSET, demeurant 7 Rue Henri Matisse, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL24014111

RIYUU
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros.
Siège social
3 rue Marguerite de Flandre
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 10/06/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : RIYUU ; Siège : 3 rue Marguerite de Flandre, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Ambre SILVESTRE, demeurant 26 rue Edmé Piot, 21500 MONTBARD. Directeur général : M. Baptiste DESPLANS, demeurant 26 rue Edmé Piot 21500 MONTBARD. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24014118

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTBARD du 06/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : A FLEUR DE PEAU. Siège : 26 rue Edme Piot, 21500 MONTBARD. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 4 000 euros. Objet : les prestations d'esthétiques avec complément de vente en prêt à porter. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Ambre SILVESTRE, demeurant 26 rue Edmé Piot, 21500 MONTBARD. Directeur général : M. Baptiste DESPLANS, demeurant 26 rue Edmé Piot 21500 MONTBARD. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24014125

NIÈVRE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DES VAUX D'YONNE

SISA au capital variable de 950 euros
3 place des promenades
58500 CLAMECY
790 963 847 RCS NEVERS

Par décision de l'AGE du 30/05/24 et à compter du 30/05/2024 il a été décidé de modifier les statuts :
Retrait :
- Monsieur Arnaud LENOIR, pharmacien
- Monsieur Sébastien CIUDAD, infirmier
- Madame Aurélie CIUDAD, infirmière

Retrait gérance :
- Monsieur David TAUPENOT
- Monsieur Sébastien CIUDAD

Madame Laetitia MATEOS, infirmière, est désignée co-gérante de la SISA.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL24014069

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MY KOOL POOL

SASU au capital social de cinq mille Euros
Siège social
2, rue des Trappes
58000 Sermoise Sur Loire
RCS Nevers 949 724 041

Par assemblée générale extraordinaire du 28/05/2024, le siège social a été transféré au 11 rue , Joseph Marie Jacquard , 58640 Varennes Vauzelles , à compter du 28/05/2024
Pour avis.

AL24014049

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

OX'VILLE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 avenue du general de gaulle - 58000 NEVERS (Nièvre)
880 587 241 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'associé unique du 6 juin 2024, l'objet social de la société a été modifié, à compter de ce jour, elle exercera les activités suivantes : la maitrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, les activités de peinture, plaquiste, vitrerie, nettoyage, menuiserie, le courtage international, la mise en relation commerciale et toutes activités d'intermédiaire dans tous domaines, l'import-export et achat-revente de produits divers.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL24014060

MODIFICATION DE GERANT

AMAUCORE

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Terreau
58110 BICHES
539 287 920 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 14.03.24 les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe PANIER de ses fonctions de gérant et ont désigné en remplacement Monsieur Amaury PANIER demeurant 8 voie champ grand Didier – 21490 SAINT JULIEN à compter de la même date. Pour avis et mention

AL24014061

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI APPOLINE

Société civile immobilière
au capital de 160 000 euros
Siège social : 5 RUE DE LA PARCHEMINERIE
58000 NEVERS
452 932 833 RCS NEVERS

ASSP du 31/05/2024, les associés ont décidé de réduire le capital social de 160 000 euros à 1 600 euros par voie de remise aux associés de la fraction non encore libérée des apports et diminution de la valeur nominale des parts. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille six cents euros (1 600 euros) – RCS NEVERS

AL24014065

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DOMAINE LEBRUN

Exploitation agricole à responsabilité limitée pluripersonnelle
au capital de 135 100 €
Siège social : Les Berthiers
58150 SAINT-ANDELAIN
400 281 655 RCS NEVERS

Les associés ont décidés le 01/06/2024 la modification du capital :
- Mention caduque : 135 100 €
- Nouvelle mention : 128 345 €

Pour avis.

AL24014081

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI STEVRINE

Société civile immobilière
au capital de 198183,72 euros
Ancien Siège social à AUXERRE (89000)
2 place Charles Surugue
Nouveau Siège social à VARZY (58210) Fly,
2 chemin de Montaubin,
chez Mme Séverine DE OLIVEIRA
Immatriculée au RCS d'Auxerre
sous le numéro 413563156

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2024 :
- Mme Severine LAVOIX épouse DE OLIVEIRA demeurant à VARZY(58210) Fly, 2 chemin de Montaubin, a été nommée gérante de la société à compter du 25 mai 2024, en remplacement de M. Daniel LAVOIX décédé le 02 septembre 2023. Le nom de Mme Severine LAVOIX épouse DE OLIVEIRA, nouvelle gérante, a donc été substitué dans les statuts à celui de M. Daniel LAVOIX.
- La société susvisée a décidé de transférer son siège social à VARZY (58210) Fly, 2 chemin de Montaubin, chez Mme Séverine DE OLIVEIRA, à compter du 25 mai 2024, et de modifier corrélativement l'article 4 de ses statuts. En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS d'AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis.
La gérance.

AL24014099

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENTREPRISE MERLOT SAS au capital de 80000 € Siège social : RTE ROUTE NATIONALE 7 58400 Mesves sur Loire 323 416 966 RCS de Nevers Par un procès verbal du 27/07/2016, l'associée unique a nommé, à compter du 27/07/2016, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : le CABINET COUREAU, SAS au capital de 40 000 €, ayant son siège social 6 Boulevard Georges Clemenceau, 21000 DIJON, inscrite au RCS de Dijon sous le numéro siren 389 513 201. Modification du RCS de Nevers

AL24014116

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CAROLINE VARLET-ANGOVE

Avocat
43 Boulevard Haussmann
75009 PARIS
01 88 33 43 74

Par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2023, les associés du Groupement Foncier Agricole DE LIMANTON, société civile au capital de 266.328,43 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 350457305 et sise 58290 LIMANTON, ont pris acte de la démission de Madame Magalie PRIOD DESJARDINS de ses fonctions de co-gérante à effet du 25 décembre 2023. Madame Marie-Algayette GUESPEREAU DESJARDINS et Monsieur Aymeri DESJARDINS resteront seuls co-gérants.

AL24014119

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BOUHY (dpt 58) – bois-taillis - 36 a 37 ca - 'FORGES' : YK - 0074 - 'BOIS VANNIER' : YL – 0022 - 0140 - 'LES RUES DE CHATRES' : YL - 0262 - 'LES MOUTENCEAUX' : YO - 0051 – zonage : zone N du PLU
ETAIS LA SAUVIN (dpt 89) – terre – fonds occupé - 20 ha 90 a 49 ca - 'VELLERY' : AK - 0052 - 'LES CHAMPS BLANCS' : ZO – 0027 J – 0027 K - 'VALLEE SEGUIN' : ZO – 000 2 J – 000 2 K - 'BOIS DES VIGNES' : ZP - 0031 - 'TERRE DES VIGNES' : ZP – 0001 J – 0001 K - 'LE CROT LOUZON' : ZR – 0014 J – 0014 K - 'LE GROS CHENE' : ZS – 0002 J -0002 K – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/07/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL2401412

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 7 juin 2024 concernant la société AMBULANCES DU MORVAN, il fallait lire en titre : « Mise en location gérance » au lieu de « Cession de fonds de commerce ».

AL24014110

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ECLUSE DE LA MOME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 Euros
Siège social : Maison Eclusière n° 31 de Gravier
58800 MARIGNY SUR YONNE
RCS NEVERS 828 405 894

DÉCISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du29 avril 2024
OBJET : Clôture de liquidation
Liquidateur : - Monsieur Didier LEGER, demeurant à METZ-LE-COMTE (Nièvre) - Champagne - 36, Route de Teigny
DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

AL24014067

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024.
BAERT GRAZIELLA LOUISA.
12 PL SAINT-CHRISTOPHE
58120 CHATEAU CHINON VILLE.
RCS Greffe de Nevers 532 996 295.
Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014030

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNE SEULE MENSUALITE.
28 Rue Alphonse Baudin
58200
Cosne-Cours-sur-Loire.
RCS Greffe de Nevers 831 433 594.
Activité : Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a..Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014031

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024
ZANJIRYAN KHOREN
8 IMP PAUL CLAUDEL
58000 NEVERS
RCS Greffe de Nevers 807 385 497
Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014032

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE LE FOURNIL DE CHEVENON
Place de l'Amitié
58160 Chevenon
RCS Greffe de Nevers 878 022 086.
Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014033

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024
DOUBRE BENOÎT, JEAN, RAOUL
81 Avenue Louis Coudant
58340 Cercy-la-Tour.RCS
Greffe de Nevers 752 704 841
Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

AL24014034

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BOS SARL
Le Bourg 58300 Verneuil. RCS Greffe de Nevers 350 743 142.
Activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014035

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 juin 2024.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL AUCORDIER REMY.
4 Allée des Marroniers
58310 Bouhy.
RCS Greffe de Nevers 822 277 257.
Activité : Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014037

// GÉRANCE

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE Cédex

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un acte reçu par Me Emmanuel CLERGET notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE le 23 avril 2024, il a été constaté :
1) La fusion par voie d'absorption des sociétés suivantes :
GFA DES CROTS au capital social de 60.095,40€ dont le siège social est à BULCY (58400) La Métairie Rouge, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°391946803.
« Société absorbée »
GFA DE LA METAIRIE ROUGE au capital social de 251.540,88 € dont le siège social est à MESVES-SUR-LOIRE (58400) 4 rue des Ecoles, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°437883879
«Société absorbante»
La société absorbée a apporté à la société absorbante un actif évalué à 128.149 €, à charge pour la société absorbante de reprendre le passif évalué à 72.744 € soit un actif net apporté de 55.405 € sur la base des comptes de la société absorbée arrêtés au 31 décembre 2023.
Par suite, il a été créé 64 nouvelles parts.
Le capital social de la société absorbante a été augmenté d'une somme de 55 405 €, lequel est fixé à 306 945.88 € divisé en 394 parts d'une valeur nominale de 779,05 € chacune.
2) Le transfert du siège social du GFA DE LA METAIRIE ROUGE, anciennement situé à MESVES-SUR-LOIRE (58400) 4 rue des Ecoles, et qui est désormais situé à BULCY (58400) 23 route de Garchy.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour insertion
Le notaire

AL24014075

DISSOLUTION

AGUT BUSINESS

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 18, route de Charbonnière - Forges
58160 SAUVIGNY LES BOIS
979 836 814

Le 02.05.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Jimmy AGUT demeurant 18, route de Charbonnière - Forges, 58160 SAUVIGNY LES BOIS a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Pour avis.

AL24014078

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVI

SCI DE LA BRINGUIGNONNE

794 488 510 RCS NEVERS
SCI en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social : Lieudit La Jarnoise
58230 SAINT-AGNAN
Siège de liquidation : 14 Rue des Tanneries
21210 SAULIEU

L'AGE réunie le 16/05/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Corinne PERROT, demeurant Lieudit La Jarnoise 58230 SAINT-AIGNAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue des Tanneries 21210 SAULIEU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL24014083

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

SAS DE LA JARNOISE

794 445 593 RCS NEVERS
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieudit la Jarnoise
58230 SAINT-AGNAN
Siège de liquidation :
14 Rue des Tanneries
21210 SAULIEU

Aux termes d'une délibération en date du 16/05/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Corinne PERROT, demeurant Lieudit la Jarnoise 58230 SAINT-AGNAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue des Tanneries 21210 SAULIEU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL24014103

DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés, en date du 2 avril 2024, les associés de la SCI LE MOUSSARD, au capital de 304,90 euros dont le siège social est à MARZY (Nièvre) 21 C rue de St Baudière, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 421 296 344,
Ont décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 2 avril 2024, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mme Claire LAVALLEE, demeurant à MARZY (Nièvre) 21 C route de St Baudière, laquelle accepte ses fonctions.
Le siège de la liquidation a été fixé à MARZY (Nièvre) 21 C route de St Baudière.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le Liquidateur.

AL24014106

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14 mai 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RAULES Siège social : 105 AVENUE DE VERDUN Appartement 17 58300 DECIZE Durée : 99 ans Capital : cent euros (100,00 €) Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Gérance : Madame Audrey BALES, demeurant 105 AVENUE DE VERDUN Appartement 17 58300 DECIZE Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24013815

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2024, il a été constitué une SASU dénommée : **M.H. Conseils et Patrimoine**
Siège social : 56 Bis Rue Jean Gautherin, 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 1.000€
Objet : La société a pour objet : Une activité de gestion de patrimoine, ce inclus, sans que la liste ne soit limitative : Le conseil en organisation et réorganisation patrimoniale ; L'activité d'intermédiaire en transaction sur immeubles, biens immobiliers, fonciers et fonds de? commerce ; Le conseil pour les affaires et autres conseils auprès des entreprises et des particuliers ; Le conseil en investissements financiers; Le courtage en opérations de banque et en service de paiement ; L'intermédiation, le courtage en assurance et réassurance ; La gestion de patrimoine et la réalisation de tous placements financiers et/ ou immobiliers ; Toute activité relevant du conseil ou de la gestion de patrimoine ;
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque actions donne droit à une voix
Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme CHARETIER Valérie, 56 Bis Rue Jean Gautherin, 58000 NEVERS
Immatriculation : au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente.

AL24014040

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

Comptafrance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARZY du 04 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI BEDANE
Siège social : 62 route de Corcelles, 58180 MARZY
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 500 euros (apports en numéraire)
Gérance : M. Quentin THEZARD, demeurant 13 rue André Desliginières, 58000 NEVERS et Monsieur Pascal THEZARD, demeurant 68 A route de Corcelles, 58180 MARZY.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Pour avis
La Gérance

AL24014048

Maître Valérie Plançon
Notaire à Varzy (Nièvre),
8, boulevard Dupin

AVIS DE CONSTITUTION

Groupement foncier agricole
TERRES DE VILLOTTE
Villotte - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Valérie PLANÇON, notaire à VARZY, 8, boulevard Dupin, le 2 mai 2024, enregistré au SPFE de Nièvre, le 6 mai2024, Volume 5804P1 2024P n° 3652 d'un Groupement foncier agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION :Groupement foncier agricole TERRES DEVILLOTTE
SIEGE SOCIAL : Villotte - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN.
OBJET : la propriété, la jouissance et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine aux fins de conservation d'une exploitation agricole.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (664 900,00 euros), divisé en 6649 parts de CENT EUROS(100,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 6649.
GERANT : Monsieur Jean René RATEAU, demeurant à CIEZ(58220), 4, rue des Roses, Vrillon, désigné premier gérant sans limitation de durée.
APPORTS :
Apports en numéraires effectués par Monsieur Nicolas RATEAU d'une somme 100 euros.
Apports en nature effectués par :
Monsieur Jean RATEAU et Monsieur Daniel RATEAU chacun pour moitié indivise en pleine propriété des biens ci-après désignés :
Bâtiments agricoles et parcelles situés commune d'ENTRAINS SUR NOHAIN 58410 cadastrés section D n°s105-106-107-108-140-141-142-143-167-168-369, YA n°s 4-12, ZX n°s 2-15-25-31, ZY n° 7, évalués 11.000 euros. Commune de BEAULIEU 58420, parcelle cadastrée préfixe 100 section B n°158 évaluée 98.000 euros. Commune de BOUHY 58310 - parcelle cadastrée section YM n° 63 évaluée 2.100 euros. Commune de COLMERY 58350 - Parcelles cadastrées section ZP n°s33-42-58-59, évaluées 20.400 euros. Commune de NEUILLY 58420- Parcelles cadastrées section ZI n° 6, ZL n° 37-41, ZM n°s19-20-22 évaluées 105.760 euros. Commune de MENESTREAU 58410- Parcelles cadastrées section B n° 480, ZI n° 15, évaluées340 euros. Commune d'ETAIS LA SAUVIN 89480 - Parcelles cadastrées section ZC n°s 17-18 évaluées 27.200 euros.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL24014101

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

NUNES-RABUAT

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
porté à 3 120 euros
Siège social : 11 Boulevard Pasteur -
89800 CHABLIS
451 444 335 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 06/05/2024 a décidé de réduire le capital social de 4 380 € pour le ramener de 7 500 € à 3 120 € par voie de rachat et d'annulation de 438 actions. Le Président, par délibération en date du 31/05/2024, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7 500 €)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille cent-vingt euros (3 120 €).
Aux termes d'une décision du Président date du 31 mai 2024, il résulte que :
- Monsieur Cédric RABUAT, demeurant Cidex 406 – 9 Rue de la Prière – 89144 MERE a été nommé en qualité de Président, à compter du 1er juin 2024, en remplacement de Monsieur Paulo NUNES, démissionnaire.
- Monsieur Paulo NUNES, demeurant 2 Rue de Sechet – 89800 CHABLIS a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 1er juin 2024.

AL24014016

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE FENOUILLET

Groupement foncier agricole
Siège social à Fontaine-la-Gaillarde (89100),
21 Grande rue
RCS Sens numéro 911.568.673

Aux termes d'un acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 3 février2024, il a été décidé l'augmentation du capital social du Groupement foncier agricole DOMAINE FENOUILLET, le portant de 79.648,00 EUR à 231.248,00 EUR. Cette augmentation du capital est réalisée par voie d'émission de 151.600 parts sociales. L'article 7 des statuts est modifié en ce sens.
Modification au RCS de Sens.

AL24014021

NON DISSOLUTION

PRESTA 120

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social
15 Bis Rue du Pont
89190 BAGNEAUX
899 837 207 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Gérant

AL24014028

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 31.5.2024, l'associé unique de la SARL G. QUILLIN TRAITEUR, capital 5.000€, siège social à MONETEAU (89470) 3, rue d'Amsterdam, 851 960 781 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter le capital social de 195000€ par incorporation de réserves. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL : 5000€. NOUVELLES MENTIONS : CAPITAL : 200000 €.

AL24014038

MODIFICATIONS DES STATUTS

NAPOLEON PROMOTION

SNC au capital de 10 000 euros
9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
RCS AUXERRE 788 932 044

Suite à l'AGE du 02/05/2024 constatant la cession des parts sociales de la SARL MEDIUM MAESTRO (RCS AUXERRE 424 728 236) au profit de Virgil GOURAULT et VG INVESTISSEMENT, elle n'est plus associée de la SNC NAPOLEON PROMOTION.
Suite au décès de M. Dominique GOURAULT le 19/02/2024, il est constaté la perte de sa qualité de gérant dans la Société sans remplacement à compter de ce jour

AL24014044

MODIFICATIONS DES STATUTS

MEDIUM MAESTRO

SARL au capital de 15000 €
Siège Social
9 rue des Lions
89170 ST FARGEAU
424728236 RCS de AUXERRE

Par AGE du 05/06/2024, il a été décidé, à compter du 05/06/2024 :
De prendre pour nouvelle forme sociale : SAS
M. GOURAULT Virgil La Boutauderie 89170 RONCHERES anciennement Gérant est nommé Président Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de AUXERRE

AL24014047

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EARL DE LA LICHOTTE

EARL au capital de 252 730 €
Siège social : 3 bis rue de la Lichotte
89560 COURSON-LES-CARRIÈRES
431 885 854 RCS AUXERRE

Par décisions en date du 05 juin 2024, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet de la société et à titre accessoire l'activité de production et de commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments.
Pour avis, la gérance.

AL24014059

MODIFICATIONS DES STATUTS

ADLER SYSTEMS INFORMATIQUE NOUVELLEMENT DÉNOMMÉE ASI WIN

SARL au capital de 15244,9 €
Siège Social : 12 av du fer a cheval
92430 MARNES LA COQUETTE
338394794 RCS de NANTERRE

Par AGM du 31/05/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 3 GRANDE RUE 89200 SERMIZELLES et d'effectuer les modifications suivantes au 31/05/2024 : - Changement de dénomination pour : ASI WIN - Extension de l'objet social : ajout de la vente de produits par internet Gérance : Bruno ADLER 18 rue d'Ouessant 75015 PARIS 15 Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24014076

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI STEVRINE

Société civile immobilière
au capital de 198183,72 euros
Siège social à AUXERRE (89000)
2 place Charles Surugue
Nouveau Siège social à VARZY (58210) Fly,
2 chemin deMontaubin,
chez Mme Séverine DE OLIVEIRA
Immatriculée au RCS d'Auxerre
sous le numéro 413563156

Par assemblée générale extraordinaire en date du 25 mai2024, le siège social a été transféré à VARZY (58210) Fly, 2chemin de Montaubin, chez Mme Séverine DE OLIVEIRA, à compter du 25 mai 2024. L'article 4 de ses statuts a été corrélativement modifié. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.
La gérance.

AL24014100

LDS GROUPE

MODIFICATIONS DES STATUTS

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU » DES PETITS BROSSARDS

Société Civile
Capital : 208 000 euros
Siège social : Les Petits Brossards
GRANDCHAMP
89350 CHARNY OREE DE PUISAYE
393 554 167 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2024, Monsieur Franck GAUDIN, demeurant 2 La Gibardière 89350 CHAMPIGNELLES, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Patrick GAUDIN, décédé le 7 janvier 2022.
Ladite assemblée a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 17 janvier 2123 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24014104

AVIS DE MODIFICATIONS

CARPEDIEM

Société civile au capital de 3 000,00 €
Siège social : 2 chemin du Moulin -
89800 CHICHÉE
852 899 665 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 15/05/2024, il a été décidé :
– de transformer la Société Civile, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée, avec effet au 15 mai 2024,
– d'ajouter les activités de « location de gîtes et prestations de para-hôtellerie » à l'objet social, à compter du 15 mai 2024,
– et de maintenir Mme Marjorie MOLUSSON aux fonctions de gérante.
Pour avis, la gérance.

AL24014112

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Chitry (89530)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation de deux chemins ruraux

Monsieur le maire de la commune de Chitry vous informe qu'une enquête publique préalable à l'aliénation de deux chemins ruraux aura lieu en mairie de Chitry durant une période de 16 jours francs, du 10 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus.
Le premier chemin, qui se divise en deux branches, se situe sur le lieu-dit « Sur l'Anoureau » et le second chemin se situe sur le lieu-dit « Sur la Mouillère ».
Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY assumera les fonctions de commissaire-enquêteur et assurera une permanence en mairie :
- le lundi 10 juin de 10h à 12h
- le jeudi 27 juin de 15h à 17h.
Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Chitry pendant toute la durée de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
le lundi de 10h à 12h, le mardi de 15h à 18h et le jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h.
Vous pourrez consigner vos observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

AL24013733

// DIVERS

SELAS « LEGATIS BEAUNE »
Notaires associés
7, rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emeric LEHANNEUR, Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « LEGATIS BEAUNE » , titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 7, rue Jacques de Molay, CRPCEN 21029, le 4 juin 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :Monsieur Edmond René CIROT, Retraité, et Madame Christiane Adrienne Césarine LEJOSNE, Retraitée, demeurant ensemble à CERISIERS (89320) 1 route de l'halbarderie «Violot».Monsieur est né à CERISIERS (89320) le 28 avril 1937,Madame est née à DROCOURT (62320) le 25 avril 1939.Mariés à la mairie de VAUDEURS (89320) le 10 septembre 1960 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître André FREZOULS, notaire à FOURNAUDIN (89320), le 27 août 1960.Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Monsieur est de nationalité française.Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.Pour insertion Le notaire.

AL24014027

MODIFICATIONS DIVERSES

Dénomination : EURL YTHIER CLAUDE.
Forme : EURL.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 19 RUE DE L'EGLISE, 89250 SEIGNELAY.
533545422 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 28 mai 2024, à compter du 28 mai 2024, les héritiers Madame Claudine YTHIER, Madame Emilie YTHIER et Monsieur Julien YTHIER, ont pris acte de la modification du liquidateur de la société :
Madame CLAUDINE YTHIER, demeurant 19 RUE DE L'EGLISE, 89250 Seignelay en remplacement de MONSIEUR YTHIER CLAUDE, est nommée en tant que liquidateur pour la durée de la liquidation jusqu'à la clôture de l'EURL YTHIER Claude.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24014062

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 décembre 2019,
Monsieur Ivan MANDIC, en son vivant gérant d'entreprise, demeurant à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400) 33, rue Georges Varenne.
Né à BOIS-COLOMBES (92270), le 4 août 1974.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à BUSSY-EN-OTHE (89400) (FRANCE) le 17 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 7 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014117

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BOUHY (dpt 58) – bois-taillis - 36 a 37 ca - 'FORGES' : YK - 0074 - 'BOIS VANNIER' : YL – 0022 - 0140 - 'LES RUES DE CHATRES' : YL - 0262 - 'LES MOUTENCEAUX' : YO - 0051 – zonage : zone N du PLU
ETAIS LA SAUVIN – terre – fonds occupé - 20 ha 90 a 49 ca - 'VELLERY' : AK - 0052 - 'LES CHAMPS BLANCS' : ZO – 0027 J – 0027 K - 'VALLEE SEGUIN' : ZO – 000 2 J – 000 2 K - 'BOIS DES VIGNES' : ZP - 0031 - 'TERRE DES VIGNES' : ZP – 0001 J – 0001 K - 'LE CROT LOUZON' : ZR – 0014 J – 0014 K - 'LE GROS CHENE' : ZS – 0002 J -0002 K – zonage : RNU
CHAMPIGNY – bois-taillis et peupleraie - 22 a 59 ca - 'LES ORMES DE LA TUILERIE' : B - 0507 - 'LE RUISSEAU' : C - 1654 - 'LE BAS DU CHENE COTON' : C - 2428 - 'LES CHAUMES' : ZW - 0049 – zonage : RNU
CHAUMONT – terre - 16 a 40 ca - 'LES CHAUMES' : ZM - 0050 – zonage : zone A du PLU
PIFFONDS – terre - fonds occupé - 21 ha 67 a 58 ca -'CHAMP DE CRAPAUD' : YH – 0022 - 0048J - 0048K - 'LES ARABIES' : YI - 0005J - 0005K - 'LES PRES DE BERGERS' : YK - 0008 – zonage : zones A et A/N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/07/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014122

Suivez-nous sur notre page Facebook

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CHENEVIERES DU FOUR

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 76 194,02 euros
Siège social
6 Route d'Auxerre
89230 VENOUSE
Siège de liquidation
36 Rue de la Porte d'Auxerre
89800 BEINE
390 622 413 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 JUILLET 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 JUILLET 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Colette MICHAUT, demeurant 36 rue de la Porte d'Auxerre – 89800 BEINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 36 rue de la Porte d'Auxerre – 89800 BEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24014042

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LIGNY TOURISME

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 75 000 euros
Siège
Route de Chablis
89144 LIGNY LE CHATEL
Siège de liquidation
Route de Chablis
89144 LIGNY LE CHATEL
427 320 510 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Anne-Marie GUEDON DE GIUDICI, demeurant 117 rue des Malmaisons – Le Breuil 10130 CHESSY LES PRES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé route de Chablis 89144 LIGNY LE CHATEL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014050

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société « SASU NS AUTO »

Société par actions simplifiées unipersonnelle en liquidation,
au capital de 500 €uros.
Siège social : 7 rue Arnold Marti –
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
RCS AUXERRE : 878 403 930

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, réunie le 03 juin 2024 à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Mr Mohamed BENZERROUK, liquidateur, domicilié 7 rue Dugay Trouin à AUXERRE 89000, et constate la clôture de liquidation à compter du 31/05/2024.
Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL24014070

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EURL YTHIER CLAUDE.
Forme : EURL société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 19 RUE DE L'EGLISE, 89250 SEIGNELAY.
533545422 RCS Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 28 mai 2024, les héritiers Madame Claudine YTHIER, Madame Emilie YTHIER et Monsieur Julien YTHIER, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame CLAUDINE YTHIER demeurant 19 RUE DE L'EGLISE, 89250 SEIGNELAY et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du TRIBUNAL DU COMMERCE D'AUXERRE.
CLAUDINE YTHIER

AL24014072

AVIS DE MODIFICATIONS

SAS CFC

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : Pesselieres – 8 rue de la Halle –
89520 SOUGERES EN PUISAYE
799 147 400 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal du 7 avril 2024, l'associée unique a :
- constaté le décès de M. Francis CARDEILHAC, président, survenu le 30 septembre 2023. Mme Monique CARDEILHAC est nommée présidente à compter du 7 avril 2024.
- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 avril 2024. A été nommé liquidatrice, pour la durée de la liquidation : Madame Monique CARDEILHAC demeurant Pesselieres – 8 rue de la Halle – 89520 SOUGERES EN PUISAYE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Pesselieres – 8 rue de la Halle – 89520 SOUGERES EN PUISAYE, siège de la liquidation.
Pour avis, la présidence.

AL24014073

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : PLOMBERIE SONZOGNI JOEL.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 13 Chemin des Pervenches, 89510 VERON.
793634197 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Joel SONZOGNI demeurant 13 Chemin des Pervenches 89510 VERON, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL24014074

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SCI TOUCY BAT

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 2 Rue Paul Defrance -
89130 TOUCY
Siège de liquidation :
685 Avenue du Général de Gaulle –
89130 TOUCY
381 113 190 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 DECEMBRE 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 DECEMBRE 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Françoise BONNET, demeurant 685 Avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 685 Avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24014079

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PF

SASU au capital de 500 €
Siège Social : 34 Avenue Pierre de Coubertin
89100 SENS
877947884 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 31/01/2024, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. SUCAGI ERTURUL 21 Rue Edmond Michelet 89100 SENS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/01/2024
Radiation au RCS de SENS

AL24014107

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement en date du 04/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LV EDITIONS
Siège : 8 rue de la Chapelle, 89380 APPOIGNY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Vente de magazines, vente de livres, vente de produits dérivés (objets publicitaires, vêtements, voitures miniatures...), organisation d'évènements, participation à des salons.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justifica-

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 30/05/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS MILEE 9 Rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (distribution d'imprimés) RCS AIX EN PROVENCE 315549352. Date de cessation des paiements : 15/04/2024. Désignant, Administrateurs judiciaires : SCP ABITBOL en la personne de Me Frédéric ABITBOL 38, Avenue Hoche 75008 Paris et SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO en la personne de Me F. AVAZERI 23-29, rue Haxo 13001 Marseille, avec mission d'assistance. Les créances sont à déclarer entre les mains des Mandataires judiciaires : SCP BTSG² en la personne de Me Marc Sénéchal 15, rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine et SCP J.P LOUIS & A. LAGEAT, en la personne de Me J.P LOUIS 30, Cours Lieutaud 13001 Marseille, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014046

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl TRIMATE** 41 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (création de sites internet). RCS Auxerre 537586638. CIP 4773. Date de cessation des paiements : 03/12/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014085

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS RENOV MOI** 9 Place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (Rénovation intérieure extérieure). RCS Auxerre 921945002. CIP 4770. Date de cessation des paiements : 03/12/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014086

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl ONIP DISTRIBUTION** 11 rue des Isles ZI de la Plaine des Isles 89470 Monéteau (participation directe ou indirecte dans toutes sociétés industrielles). RCS Auxerre 407764927. CIP 4771. Date de cessation des paiements : 03/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014087

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'EIRL KAVACIUK Frédéric** 3 place de l'Eglise 89520 Sainte-Colombe-Sur-Loing (vente de poissons). RCS Auxerre 901346627. CIP 4772. Date de cessation des paiements : 01/06/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Sandra CHANARD épouse BERTHELOT** 13 rue du coin 89430 MELISEY (Services à la personne). RCS Auxerre 813007960. CIP 4774. Date de cessation des paiements : 03/12/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014089

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique CPFI** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (installation de sécurité incendie). RCS Auxerre 815178165. CIP 4775. Date de cessation des paiements : 30/05/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014090

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique A VOS ENVIES** 10 Rue de la Grande Vallée 89240 Parly (Menuiserie/agencement intérieur). RCS Auxerre 841027667. CIP 4776. Date de cessation des paiements : 01/06/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014091

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS GROUPEMENT D'INTERET ECOSYSTEMIK** Les Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (Holding). RCS Auxerre 491148615. CIP 4777. Date de cessation des paiements : 03/06/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014092

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique MOBIL WOOD** ZA des Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (fabrication de mobiliers en bois). RCS Auxerre 382706711. CIP 4778. Date de cessation des paiements : 03/06/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014094

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique ULTERÏA RESSOURCE** 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (achat, vente, négoce). RCS Auxerre 850621574. CIP 4779. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014095

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS SUPERTRAM** 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (achat ou construction de tous immeubles). RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014096

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 30/06/2024 de la **Sàrl VITAL'O 89** 57 bis avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (centre de remise en forme). RCS Auxerre 821567807. CIP 4751. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24014097

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/06/2024 autorisant la levée de l'inaliénabilité dans le cadre du plan de redressement de la **Sàrl à associé unique AKPINAR CARRELAGE PEINTURE** 23 rue des Vendanges 89000 PERRIGNY. RCS Auxerre 822438503. CIP 4428.

AL24014098

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Restaurant le B4** 3 Avenue du 19 Mars 1962 89600 Vergigny (restauration sur place, à emporter). RCS Auxerre 884641606. CIP 4755. Date de cessation des paiements : 13/11/2022. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014127

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS CAFE DE LA POSTE** 3 rue de Seignelay 89470 Monéteau (Bar, brasserie, jeux). RCS Auxerre 919797290. CIP 4756. Date de cessation des paiements : 13/11/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire Judiciaire, la, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014128

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Selarl à associé unique SELARL PHARMACIE DELPEY** 10 grande rue Aristide Briand 89200 Avallon (officine de pharmacie.). RCS Auxerre 908377781. CIP 4760. Date de cessation des paiements : 01/04/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014129

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS LA CERVOISE A GOGO** 35 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (Commerce de produits alimentaires et liquides). RCS Auxerre 802935536. CIP 4762. Date de cessation des paiements : 01/03/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014130

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS VALOUR-LEMAIRE** Hôtel d'entreprises du Tonnerois ZI des Terres de Soulangy 89700 Tonnerre (Distillerie). RCS Auxerre 882379621. CIP 4764. Date de cessation des paiements : 01/07/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014131

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique A.S AUTO** 29 Rue de l'Ile Chamond 89250 Gurgy (négoce de véhicules). RCS Auxerre 820155521. CIP 4757. Date de cessation des paiements : 13/11/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014132

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Carole Eva HIPPOLYTE** Puits des Courson 9, Rue des Murs 89800 SAINT CYR LES COLONS (Snack, restauration rapide). RCS Auxerre 521518449. CIP 4758. Date de cessation des paiements : 01/12/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014133

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique MONSIEUR RENOVATION** 11 rue des Violettes 89380 Appoigny (Plâtrerie). RCS Auxerre 880925870. CIP 4759. Date de cessation des paiements : 13/11/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014134

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl LES ESCALES D'IAMERI** 2 chemin de Ronde 89160 CHASSIGNELLES (Hôtel, restaurant). RCS Auxerre 819679556. CIP 4761. Date de cessation des paiements : 13/11/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014135

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SARL LE FONTENOY** 34 rue Principale 89520 Fontenoy (Bar hôtel). RCS Auxerre 830224424. CIP 4763. Date de cessation des paiements : 13/11/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014136

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SANCHEZ** Z A Les Champs Gilbarts 89240 Pourrain (serrurerie, ferronnerie). RCS Auxerre 443871421. CIP 4765. Date de cessation des paiements : 25/03/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24014137

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS AUTO ECOLE LIBERTE** 11 place Clermont Tonnerre 89160 Ancy le Franc (enseignement de la conduite). RCS Auxerre 832733042. CIP 4766. Date de cessation des paiements : 13/11/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014138

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique C.G.L.D.** 19 rue du Pont 89400 Cheny (Prise de participation). RCS Auxerre 948160932. CIP 4768. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014139

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique I.D.E.A. INSTALLATION DECOR ESPACE AGENCEMENT** 5 rue Louis Renault 89000 Auxerre (pose de cuisines). RCS Auxerre 334204005. CIP 4767. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014140

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl MISS ELEGANCE** 36 Rue des Alouettes 89470 Monéteau (Institut de beauté). RCS Auxerre 832322986. CIP 4769. Date de cessation des paiements : 13/11/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014141

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS JLLCONSTRUCTIONS** 6 Thornes Office Park Monkton Road WF27AN Wakefield ENGLAND (terrassements, maçonnerie). RCS Auxerre 890283542. CIP 4719. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24014142

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de **Monsieur Stéphan Pierre PEZANT** Pres du Petit Moulin 89520 Moutiers-en-Puisaye (entretien parc et jardins). RCS Auxerre 525246328. CIP 4662. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre

AL24014143

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl IRKOMOUCHIE 89** 9 Rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre. RCS Auxerre 843023573. CIP 4699.

AL24014144

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/05/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BL ANGERS** 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 482965449. CIP 4700.

AL24014145

Tion de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Etienne LHOSTE, demeurant 8 rue de la Chapelle, 89380 APPOIGNY.
Directeur général : Monsieur Antonius VOS, demeurant Gravenkasteel 1, 6028 RK, GASTEL (Pays-Bas).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24014041

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 07/06/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
PRO H2O
Siège Social : 4 IMPASSE DE LA MADELEINE 89000 AUXERRE
Capital : 500 €
Objet social : Nettoyage et désinfection de réservoirs des châteaux d'eau et des installations annexes. Nettoyage et désinfection de canalisations et d'installations sanitaires ou thermales. Services aux collectivités dans le domaine de l'eau
Durée : 99 ans
Président : Mme SOUMAHORO Ninhamin Siagbe Anick 4 IMPASSE DE LA MADELEINE 89000 AUXERRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24014108

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 2 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : M'SUD
Siège social : 13 rue du Temple, 89000 AUXERRE
Objet social : L'achat et la vente au détail de vêtements prêt à porter, chaussures et accessoires
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Marlène BOURRIOUX, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24014115

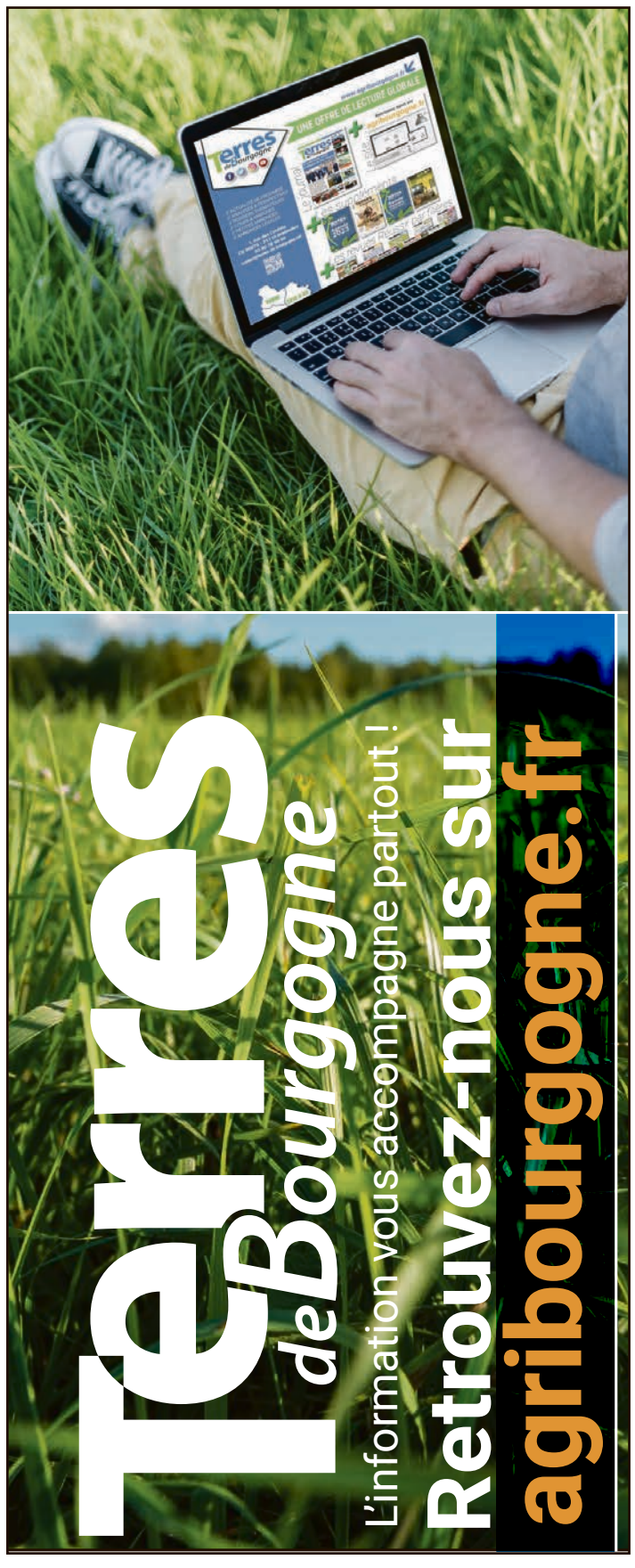
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Juin 2024 à Joigny, il a été constitué une société par actions simplifiés unipersonnelle.
Dénomination sociale :DIM TAXI
Forme : Société par actions simplifiées unipersonnelle
Objet : Taxi et taxi conventionné
Capital social :6 000 euros
Siège social : 12 Avenue Roger VARREY – 89300 Joigny
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Présidence : M. Dimitri ILINE demeurant 12 Avenue Roger VARREY – 89300 Joigny
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Cessions d'actions :
Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire ou à décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenues au Greffe du tribunal de commerce de sens (Yonne).
Pour avis et mention, le président.

AL24014146

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 2 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :



ÉQUIPEMENT

// CLAAS BOURGOGNE

71 Un magasin plus grand à Autun

L'antenne d'Autun de Claas Bourgogne a inauguré un nouveau magasin libre-service en présence des dirigeants de Claas France et à l'occasion de deux journées portes ouvertes.



Martial Pagny, responsable après-vente de Claas Bourgogne, dont la carrière a débuté à Autun, a eu le privilège de couper le ruban, entouré des collaborateurs du site.

Déjà 10 ans que Claas Autun, en Saône-et-Loire, est installé rue Nicéphore Niépce, dans les anciens locaux Renault Trucks du groupe Bernard. Depuis, l'activité de la concession ne cesse de se développer générant un manque d'espace pour les 16 collaborateurs. Si l'atelier est adapté à l'activité, le besoin portait surtout sur le magasin libre-service, trop petit pour répondre à la demande de la clientèle d'éleveurs. Ces derniers peuvent désormais être satisfaits puisqu'après 9 mois de travaux, le bâtiment, acquis en 2023 par Claas, accueille une extension de 450 m² pour le magasin et un espace de stockage, libérant par ailleurs de la surface d'atelier.

Le 24 mai, Denis Jouanne, président des CRA Sas, regroupant les concessions et Frédéric Verbitzky, président de Claas France, étaient présents à Autun pour inaugurer ce développement aux côtés de Fabrice Boleis, directeur de Claas Bourgogne, des fournisseurs et des clients. *« Claas est présent à Autun depuis 1986 (Renault Agriculture à l'époque) »* a rappelé Fabrice Boleis, *« nous sommes donc bien ancrés dans l'Autunois et naturellement, nous avons fait appel aux entreprises locales pour notre agrandissement. Je les remercie pour la tenue des délais ainsi que les collaborateurs pour leur dévouement pendant les travaux. »* Denis Jouanne s'est félicité de cet investissement à Autun, signe de confiance et de relation de partenaires entre la concession et ses clients. Le président de Claas France a souligné la dimension familiale du groupe allemand, dont 40 % des 11 500 salariés se situent sur le territoire français. Frédéric Verbitzky a également rappelé que chaque année, 5 % du chiffre d'affaires du constructeur était consacré au développement de nouveaux produits.

// MACHINISME

89 Première porte-ouverte Europagri sous l'ère Méthivier

Europagri, concessionnaire New Holland à Saint-Clément (89), a organisé une journée portes ouvertes le 28 mai. C'est le premier évènement du groupe Méthivier dans le Sénonais depuis le rachat de l'entreprise fin 2023.



Gilbert Methivier, président du groupe éponyme et sa fille Anne-Lise, directrice générale.

Pour les organisateurs, cette journée du 28 mai avait un double objectif : présenter les matériels vendus par la concession mais aussi rencontrer les clients afin de faire connaissance et expliquer leur stratégie. Europagri a été rachetée fin 2023 par le groupe Méthivier, concessionnaire New Holland limitrophe, dont le siège est à Bray-Saint-Aignan, dans le Loiret. Devant les agriculteurs présents, Gilbert Méthivier, président du groupe, a retracé l'histoire de l'entreprise qu'il a créée en 1979 avec son épouse. 45 ans plus tard, c'est sa fille, Anne-Lise, qui dirige la société familiale. *« Nous sommes présents dans l'Yonne depuis 2000 avec l'ouverture d'une base New Holland à Toucy et Yonne Agri, un site 100 % Promodis à Joigny »* a rappelé Gilbert Méthivier.

Avec Saint-Clément, Brienon et Tonnerre, le groupe compte désormais 16 sites sur le Loiret, l'Essonne, la Seine-et-Marne, le Cher, la Nièvre et l'Yonne et emploie 210 salariés. *« L'entreprise a toujours été tournée vers le service et le développement de New Holland »* a affirmé le fondateur, qui a demandé aux clients d'Europagri un peu de patience : *« on ne va pas être parfaits du jour au lendemain. Il faut le temps d'harmoniser nos process pour arriver à vous proposer des services fluides et de qualité. Pour cela, nous nous fixons 15 à 18 mois. Mais nous sommes optimistes, les premiers retours sont bons et je remercie les équipes des 3 sites pour leur implication. »* Pour faire face à son extension, le groupe se structure avec le recrutement de 3 responsables de zones est, Nord et Sud. Ils sont chargés de faire l'interface entre les besoins des bases et la direction, toujours dans l'objectif d'améliorer le service client. Frédéric Enseret a été embauché pour chapeauter les trois bases Europagri ainsi que celles d'Égreville, en Seine-et-Marne, et Toucy et Joigny, dans l'Yonne. L'annonce a également été faite de l'acquisition du bâtiment de Tonnerre et du terrain attenant pour faciliter les manœuvres de déchargement et le stockage des matériels.

Des services dédiés

Les visiteurs ont pu découvrir une exposition de matériels des principales marques représentées par le groupe : New Holland, Kuhn, Horsch, Promodis et les bennes Cargo, Sterenn Équipements ou encore les enjambeurs électriques Sabi Agri, conçus et fabriqués en Auvergne. Christophe Romilly, directeur commercial de la concession, a aussi présenté les spécificités des Établissements Méthivier : *« nous avons des services dédiés : l'irrigation, l'élevage pour les équipements de bâtiments et les installations de traite GEA, les nouvelles technologies avec la robotique et le GPS et les services Promodis comprenant le centre pneus, le centre vitres, le contrôle pulvérisation, les cardans et flexibles express et la climatisation. Depuis 2020, nous distribuons une gamme pour la viticulture de la Nièvre et du Cher avec notamment les enjambeurs New Holland, depuis notre site de Tracy-sur-Loire, dans la Nièvre ».*

// AGRITECHNO

Favoriser le lien entre restauration collective et agriculteurs



Une fois par mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, notre chroniqueuse nous parle de la plateforme numérique Agrilocal.

Créée en 2013 à l'initiative des départements de la Drôme et du Puy-de-Dôme, l'association Agrilocal a pour vocation de créer du lien et surtout faciliter les commandes entre producteurs locaux et acheteurs de la restauration collective publique comme les collèges, les lycées, les écoles primaires, les maisons de retraite… Cette plateforme internet d'achat est aujourd'hui déclinée dans de nombreux départements, et notamment en Bourgogne-Franche-Comté, car l'objectif est bien de permettre aux structures de la restauration collective d'acheter des produits locaux. Cette plateforme innovante, unique en France, permet de lancer des marchés publics auprès des fournisseurs locaux en dématérialisant complètement l'acte d'achat tout en respectant les règles de la commande publique. Heïdi Geoffroy, responsable du service Restauration à la Maison familiale rurale (MFR) Auxois Sud Morvan à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, nous en parle : *« Il n'est pas toujours facile d'aller démarcher des producteurs locaux. Avec Agrilocal, ce sont eux qui répondent directement à nos demandes selon les critères renseignés comme la distance, les produits bios ou non, les labels, Haute valeur environnementale (HVE) ou autres. Nos consultations portent aujourd'hui sur la viande, la charcuterie, le fromage, les yaourts, les légumes, pour l'élaboration de 150 à 200 repas chaque jour. La plateforme Agrilocal 21 nous permet de lancer une consultation pour des commandes ponctuelles ou des bons de commande qui concernent une période (par exemple la farine et l'huile qu'on consomme tout au long de l'année). Nous sommes accompagnés par le Département et participons à un groupe de travail avec le Département et plusieurs collèges de notre secteur pour être au courant des fonctionnalités d'Agrilocal, avoir des réponses à nos questions techniques. Agrilocal n'est pas qu'un outil numérique ! Tous les membres de la plateforme sont conviés à des visites dans des exploitations pour rencontrer des producteurs et découvrir de nouveaux produits. »* Pour les agriculteurs et artisans, cette plateforme web entièrement gratuite, financée par les Conseils départementaux, permet de faire disparaître les complexités administratives dans le cadre des réponses aux appels d'offres mais laisse également la possibilité à chaque producteur inscrit de proposer sa production directement aux acheteurs.

Caroline Chanlon



Réception de pommes de terre travaillées par l'EARL de la Sansfonnaise située à Fénay, en Côte-d'Or.

// SPORT

Quand l'agricole met la tête dans le guidon !

Le premier championnat du monde de cyclisme agricole, organisé par l'union de coopératives Alliance BFC, s'est tenu en Côte-d'Or, le 8 juin. 350 « fondus » de vélo s'y sont frottés avec un enthousiasme qui faisait plaisir à voir.



De gauche à droite : le champion cycliste néerlandais Hennis Kuyper, Sylvain Marmier, du Crédit Agricole Franche-Comté et Christophe Richardot, d'Alliance BFC.



Thierry Adam, ancien commentateur du Tour de France, dans ses œuvres.



350 coureurs ont participé aux différentes courses qui ont jalonné la journée.

Il fallait oser : imaginer une compétition internationale de cyclisme avec, comme lien commun, l'agriculture, l'idée ne coulait pas de source. Lorsque Christophe Richardot, directeur général d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise, Bourgogne du Sud) l'avait proposé, en octobre dernier, cela avait surpris tout le monde. L'idée lui en était venue d'un précédent événement auquel il avait participé, et qui réunissait des acteurs de l'énergie, pour grimper à bicyclette le célèbre Mont Ventoux. C'est ainsi que, samedi 8 juin, à Gilly-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or, 350 cyclistes, femmes et hommes, agriculteurs ou travaillant dans des entreprises du secteur agricole se sont retrouvés sur la ligne de départ des différentes courses constituant ce premier *World agricultural cycling competition* (Wacc), ou championnat du monde de cyclisme agricole. Un village de partenaires avait été installé sur le site de la fromagerie Delin, important partenaire de l'évènement, aux côtés du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, du Crédit Agricole Franche-Comté et du SCO Dijon, et des Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or qui assuraient la restauration. L'évènement a habilement mêlé sport et ambiance festive, en présence de quelques célébrités, telles que l'ancien champion du monde néerlandais, Hennie Kuyper, qui, à 75 ans, roule toujours très bien, malgré ses douze Tours de France au compteur. Côté commentateur, le public pouvait entendre Thierry Adam, qui fit les belles heures du Tour de France à la télé, il y a quelques années. Retour, en images sur cette journée réussie.

Berty Robert

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 juillet

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• 15 et 16 juin

// La Cité des vins et climats de Bourgogne fête son premier anniversaire

La Cité des vins et climats de Bourgogne va célébrer son premier anniversaire. À cette occasion on fêtera aussi les 50 ans de l'École des Vins de Bourgogne : référence pédagogique de la Cité pour la dégustation des vins. Un week-end de découvertes sensorielles, de rencontres œnologiques et de partages passionnés autour du vin et de la culture viticole. Pour marquer cet évènement emblématique, une programmation autour de la thématique du jeu a été concoctée.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• 22 et 23 juin

// L'excellence patrimoniale au château de Châteauneuf

Dans l'Auxois, le château de Châteauneuf, qui a rouvert ses portes en mai après plusieurs mois de travaux, propose un week-end de découverte du travail réalisé par les compagnons dans le cadre des « Journées du patrimoine de pays et des moulins ».

https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu/visiter/#scolaires

Nièvre

• 15 juin

// La forêt et le vin

Dans le cadre de la Nuit des forêts (https://nuitsdesforets.com/), le Groupe Charlois (à Murlin) propose différentes animations ayant pour thème « La forêt et le vin ». Au programme est présenté : une démonstration de tonnellerie, une découverte du métier de merrandier, la visite du laboratoire Exact, des ateliers de teinture végétale, etc.

Programme complet sur : https://nuitsdesforets.com/evenement_2024/la-foret-et-le-vin-15-juin/

• 15 juin

// La Saint-Jean à Tannay

Le comité du comice de Tannay organise un événement pour fêter les feux de la Saint-Jean, le 15 juin à Asnois. Les visiteurs pourront apprécier les concerts de Honey Fizz, Otherside et de DJ Artefakt Rave. À partir de 19 h 30, une restauration sur place sera mise en place avec pierrade de viande de Charolais, hot-dog ou encore crêpes. La soirée sera bien évidemment animée par un feu d'artifice.

Renseignements : https://www.facebook.com/asnoisfeudesaintjean/

• 21 juin

// Fête de la musique

Les JA du canton de Tannay participeront à la fête de la musique organisée à Nuars, le 21 juin, où ils proposeront burgers, frites et crêpes.

Renseignements : https://www.facebook.com/auxtroispointsrouges/

• Du 21 juin au 23 juin

// Journée du patrimoine de Pays et des Moulins

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire proposera un thème particulier pour cette nouvelle participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins : l'eau utile à tous. Ainsi, il au fil d'une visite commentée, les visiteurs remonterons le temps où la Loire était un des fleuves les plus navigués de France. Réservation obligatoire.

Réservations et renseignements : 03 86 26 71 02

• Du 28 juin au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• 29 juin

// Visite

Le domaine de la Perrine à Livry organise une visite guidée du vignoble et de la cave – avec dégustation – le 29 juin à partir de 18 h. Inscription auprès de l'office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours.

Renseignements : 03 86 37 21 25 ou par mail ot.stpierre-magnycours@orange.fr

• 6 et 7 juillet

// Portes ouvertes

Le Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan organise des portes ouvertes le 6 et 7 juillet (de 10 h à 18 h les deux jours), pour fêter les abeilles et le miel. D'autres partenaires seront présents pour compléter l'événement. Lieu : 11 route de la Plaine à Varennes-Vauzelles.

Renseignements : 06 73 11 89 53.

Yonne

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

// ANNÉE OLYMPIQUE

89 Chez les Soccard, la natation se pratique en famille

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous réalisons une série de portraits de personnes que ce grand rendez-vous mobilise ou passionne. Ils sont agriculteurs ou travaillent pour le milieu agricole mais toutes et tous sont sportifs, ou passionnés par le sport. Aujourd'hui, rencontre avec Bérénice, Victor et Marie-Hélène Soccard, qui font de la natation une activité et une passion commune.



Carine Bonnefont

Bérénice Soccard fait les championnats de France depuis 2013.



Adrien Parlier

Victor Soccard a pour spécialité la brasse et le dos.

Chez les Soccard (Les Délices du Metz, à Domats – lieu-dit Le Metz – dans l'Yonne), la natation est une histoire de famille. « *Avec mon frère, Victor, nous faisons de la natation depuis notre plus jeune âge. Nous avons commencé le bébé nageur à 7 mois avant de faire l'école de natation* », débute Bérénice, la fille. Elle poursuit. « *À l'âge de 6 ans (Victor, l'aîné, et Bérénice ont trois ans d'écart, ils ont franchi chaque étape au même âge, ndlr), nous intégrons le club de natation d'Egreville CNCL (en Seine-et-Marne). Puis, à 9 ans, nous débutons les compétitions. Depuis nous n'avons jamais arrêté* », sourit-elle.

Une passion pour la natation se développe pour eux, avec chacun sa spécialité : le dos pour Bérénice, la brasse et le dos pour Victor. Pourtant, c'est une tout autre raison qui a poussé leur maman, Marie-Hélène, a les inscrire au bébé nageur. « *Je ne voulais pas qu'ils aient peur de l'eau, comme mon mari* », rit Marie-Hélène.

Tous les deux participent à leurs premiers championnats de France à leurs 13 ans ; à Montauban, en 2010, pour Victor, qui remporte une médaille de bronze en 50 m dos ; à Lille, en 2013, pour Bérénice.

Pas de médaille pour cette première pour la jeune femme, mais son tour vient quelques années plus tard, avec une médaille de bronze aux championnats de France de Saint-Flour en 2016 en 100 m brasse. Une première qui en appelle d'autres, Bérénice ayant désormais un joli palmarès (toujours en championnats de France) : médaillée de bronze en 100 m dos à Saran en 2018, médaillée d'or en 100 m dos et d'argent argent en 50 m crawl à Palaiseau en 2019, médaillée de bronze en 100 dos, de bronze en 50 brasse et de bronze en 50 crawl à Saint-Jean-de-la-Ruelle en 2022, et médaillée d'argent en 50 m dos, d'or en 100 m 4 nages, ainsi que d'argent en relais en équipe major sur un 8 x 50 m nage libre, il y a quelques semaines (durant le week-end de la Pentecôte), à Brive-la-Gaillarde. Rien que ça.

Investis dans leur club

Bérénice, Victor et Marie-Hélène sont également investis au sein de leur club. Tous ont rejoint le bureau en 2021, Victor en tant que vice-président, Bérénice comme chargée de communication et Marie-Hélène comme secrétaire. Si la maman ne nage pas en compétition, elle intervient toutefois comme officiel B (juge arbitre).

Pour eux, réussir à conjuguer l'activité sportive de haut niveau avec le métier d'agriculteur demande de l'organisation. « *Nous nous entraînons la semaine. Deux à trois fois pour moi, une fois pour mon frère et deux fois pour notre maman* », poursuit Bérénice. « *Le club n'est qu'à 15 km de l'exploitation, mais nous priorisons le travail sur la ferme. Il y a des grosses périodes, comme celles des foins ou de l'ensilage où nous ne pouvons pas s'entraîner. Parfois, lorsque où nous ne pouvons pas y aller tous ensemble et laisser la ferme, nous y allons chacun notre tour. Cela nous permet tous d'avoir ce petit temps pour notre passion* », reprend Victor.

Mais aussi de se retrouver, en famille. Car s'ils travaillent ensemble, dans la même société, chacun s'attelle à ses activités. « *Nous ne nous voyons finalement pas beaucoup. Moi, je suis dans ma fromagerie et Victor est dehors, avec notre papa, à s'occuper des vaches. La natation nous permet de sortir de ce cadre agricole, de nous retrouver et de parler d'autre chose que de la ferme, du travail, même entre nous. C'est aussi l'occasion d'échanger avec des gens qui ne sont pas du milieu agricole* », confie Bérénice.

La chasse, l'autre passion

Outre la natation, Bérénice pratique la course, fait des randonnées et traque, avec son frère, qui, lui pratique la chasse depuis l'âge de 16 ans. Une occasion de passer encore un peu de temps ensemble entre frère et sœur. « *La chasse, à la base, c'était pour défendre nos cultures, puis c'est devenu une passion. J'y vais toutes les semaines durant la période de chasse* », indique Victor.

Alors, en tant que sportifs, les Soccard ont-ils hâte de suite les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ? « *C'est plutôt moi qui aime suivre les sports à la télévision* », avoue Marie-Hélène en riant. « *Ce qui nous plaît ce sont surtout les sports habituellement peu médiatisés, comme l'aviron, la voile… Cela permet de découvrir d'autres sports* », ajoute-t-elle.

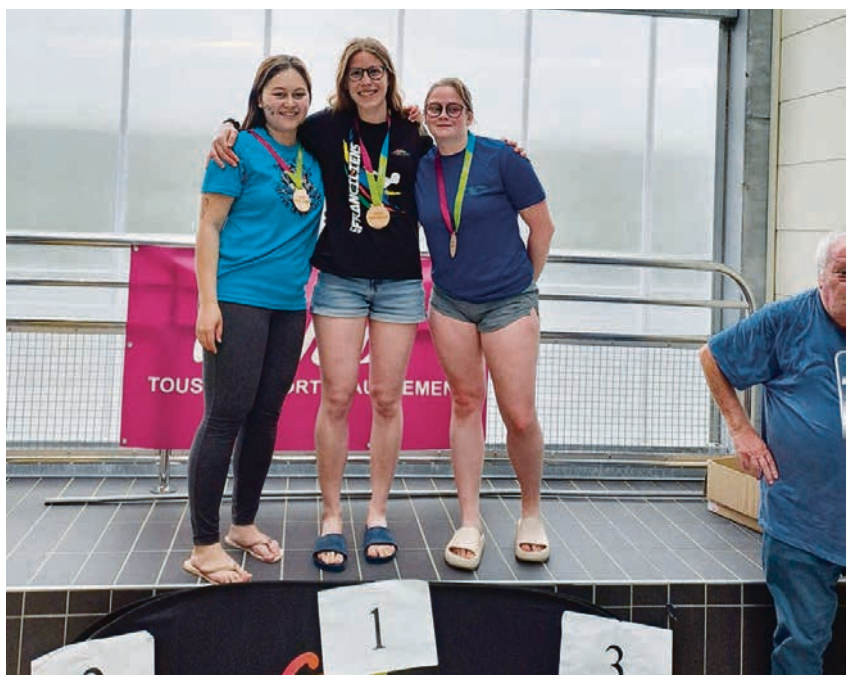
Toute la famille aura bien sûr un œil sur les résultats dans leur discipline, en espérant que les Français fassent le plein de médailles, et pas seulement en natation !

Christopher Levé



Carine Bonnefont

Bérénice Soccard en compétition.



Carine Bonnefont

L'armoire à médailles est déjà bien remplie pour Bérénice.